

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE – URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ

**LES RESSORTS DE L'ACTION MUNICIPALE EN MATIÈRE DE
GESTION DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE :
LE CAS DE LA VILLE DE LAVAL**

Par

Charline GODARD-BÉLANGER

Baccalauréat en science politique

Mémoire présenté pour obtenir le grade de

Maître ès sciences, M.Sc.

Maîtrise en études urbaines

Programme offert conjointement par l'INRS et l'UQAM

Octobre 2023

Ce mémoire intitulé

**LES RESSORTS DE L'ACTION MUNICIPALE EN MATIÈRE DE
GESTION DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE :
LE CAS DE LA VILLE DE LAVAL**

et présenté par

Charline GODARD-BÉLANGER

a été évalué par un jury composé de

Mme Annick GERMAIN, directrice de recherche, INRS-UCS

Mme Sylvie PARÉ, Présidente du jury et examinatrice interne, UQÀM

Mme Aude-Claire FOUROT, examinatrice externe, Simon Fraser University

À toutes les personnes dévouées qui oeuvrent au sein du milieu communautaire et/ou qui offrent des services de première ligne aux citoyens. Mon admiration pour vous est infinie.

Aux personnes immigrantes qui s'installent au Canada et au Québec. Bienvenue chez vous; c'est une chance de vous compter parmi nous.

RÉSUMÉ

Dans la dernière décennie, l'action municipale lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle s'est transformée. Ayant longtemps préconisé une approche assimilationniste caractérisée par l'adoption de politiques d'inspiration républicaine, Laval a, au courant des années 2010, pris un virage plutôt soudain vers une approche qui, bien qu'elle tende toujours vers certains préceptes assimilationnistes, est revendiquée comme étant plus *interculturelle* par la municipalité, c'est-à-dire plus ouverte à la représentation des particularismes ethnoculturels.

Dans une démarche qualitative mobilisant une recherche documentaire, un portrait sociodémographique et les fruits d'une dizaine d'entretiens semi-directifs menés auprès d'acteur·ice·s oeuvrant au sein des secteurs communautaire, public et associatif, cette étude de cas cherche à appréhender les éléments qui ont favorisé l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité propulsant Laval vers un changement paradigmatique en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle.

Mots-clés : Gestion municipale de la diversité ethnoculturelle ; immigration ; assimilationnisme ; républicanisme ; interculturalisme ; fenêtre d'opportunité ; Laval.

ABSTRACT

In the last decade, Laval's ethnocultural diversity management policy has been transformed. Having long advocated an assimilationist approach characterized by the adoption of republican-inspired policies, Laval has, during the 2010s, taken a rather sudden turn towards an approach which, although it still tends towards certain assimilationist precepts, is claimed as being more *intercultural* by the municipality, that is to say more open to the representation of ethnocultural particularities.

In a qualitative approach mobilizing documentary research, a socio-demographic portrait and the results of a dozen semi-structured interviews conducted with actors working within the community, public and associative sectors, this case study seeks to understand the elements that favored the opening of a window of opportunity propelling Laval towards a paradigmatic change in the management of ethnocultural diversity.

Keywords: Municipal ethnocultural diversity management ; immigration ; assimilationism ; republicanism ; interculturalism ; Policy window ; Laval.

REMERCIEMENTS

Annick,

Vous m'avez accueillie à bras ouverts dans votre équipe de recherche et m'avez accompagnée tout au long de mon parcours avec beaucoup de transparence, de confiance et de disponibilité. C'est un honneur d'avoir pu compter sur votre savoir, votre sagesse et votre direction. J'espère que ce mémoire, qui n'aurait jamais vu le jour sans vous, vous rendra fière. Merci!

Professeure Sylvie Paré, présidente du jury et Professeure Aude-Claire Fourot, examinatrice externe

Merci d'avoir accepté de former, avec Annick, mon jury. Je vous remercie pour toute l'attention que vous avez portée à mon mémoire et le soin minutieux que vous avez accordé à sa correction. Même si j'ai décidé de ne pas poursuivre une carrière dans le milieu académique, vous m'avez prouvé que j'avais en moi ce qu'il fallait pour être publiée et surtout, que tout le travail que j'ai accompli participera réellement à repousser les limites des connaissances scientifiques qui entourent la gestion municipale de la diversité ethnoculturelle à Laval. Merci pour votre attention, votre temps, votre considération et votre précieuse aide.

Merci à Pre. Paré pour la rigueur scientifique de ses corrections. Vos corrections m'ont demandé de me replonger dans mes données d'une manière surprenante et avec une rigueur à laquelle je ne peux que m'attendre à la lecture d'un mémoire de maîtrise. Je vous remercie d'avoir contribué à la validité, à la fiabilité et à la reproductibilité de mes résultats de recherche.

Merci à Pre. Fourot pour le soin qu'elle a accordé à la correction de mon travail. Vous avez pris soin d'annoter chacune des pages de ce travail afin qu'il réponde à ce qui est attendu en matière de rigueur scientifique pour un mémoire de maîtrise. La complétion de vos corrections a non seulement renforcé mon travail, mais m'a aussi beaucoup appris personnellement en termes de rigueur. Je vous remercie.

Mamicheline,

S'il y a une chose qui m'a permis de terminer mon mémoire, c'est ta foi inébranlable en mon potentiel. Merci de m'avoir accompagnée à travers cette aventure avec tout ton amour, ton attention et ta bienveillance. Je sais que tu sais à quel point le rôle maternel que tu as incarné auprès de moi depuis ma naissance m'a permis de devenir la personne que je suis aujourd'hui et celle que j'aspire à devenir. Tu es si importante pour moi. Je t'aime gros comme le Boulevard Gouin!

Papy Gilles,

Novembre 2021. Dans la petite chambre de l'auberge que toi et mamie aviez réservée à Québec, tu me demandes, avec un intérêt et une curiosité sincères : « sur quoi porte ton mémoire ? ». Tu es la première personne qui me l'a demandé ET m'a écoutée avec intérêt pendant les 15 minutes nécessaires pour te l'expliquer. Je suis chanceuse de t'avoir. Je t'aime papy Gilles.

William,

Je ne voulais pas te dire merci pour les centaines de « finis ton mémoire !!!!! » invectifs que tu m'as lancé (avec amour) chaque jour pendant près de 3 ans, mais je m'y résous aujourd'hui après avoir réalisé que c'était parce que tu savais que j'étais capable de le terminer. Merci pour ton soutien infini. Je suis excitée par ce qui attend notre famille (toi, moi et les chats) ! Les dernières années de pandémie-maîtrise-FinDePlantzy-déménagement m'ont montré combien tu es une personne résiliente, vaillante, déterminée et dévouée... Je t'aime pour la vie.

Papa,

Le dernier et non le moindre. J'ai cru que cette section de *remerciements* était l'endroit tout indiqué pour te partager ce qui suit.

Papa, tu es un superhéros monoparental. Tu as toujours été là pour moi; de mon premier boire à mon premier bain, pendant les années tumultueuses de mon adolescence, à travers ma première peine d'amour et jusqu'à mon départ hâtif du nid familial pour poursuivre mes rêves académiques. Tu es resté inébranlable, tout en restant fidèle à tes émotions et surtout, à ton opinion. Tu m'as appris qu'on peut être à la fois émotif et sensible, mais aussi résilient et déterminé. Tu m'as appris que personne n'est parfait et que tout le monde commet des erreurs, toi y compris, mais qu'on a tous la capacité de s'excuser, de pardonner et de tourner la page. C'est pour cela que malgré tout ce que la vie a mis sur notre chemin, je suis plus forte que je ne l'ai jamais été. Je peux dire aujourd'hui, avec beaucoup de fierté et d'espoir, que nous avons surmonté l'adversité. Ensemble.

Tu m'as élevée de façon ferme, mais juste; tu m'as transmis tes valeurs d'intégrité, de respect et d'honnêteté. Mais surtout, tu m'as appris à foncer, à être fidèle à moi-même et à ne pas me sous-estimer. Ça n'a pas toujours été facile, mais j'espère que tu sais à quel point je suis reconnaissante d'avoir pu compter sur cette stabilité que tu as reconstruite pour nous deux, pour cette famille que tu as créée avec Anick. Prends un moment pour réaliser ce que tu as fait : d'un endroit sombre et triste, tu as créé une nouvelle famille pour nous deux. Je ne pourrais pas rêver d'un meilleur papa (et maintenant grand-papa !!) que toi. Je suis tellement fière de toi, de nous. Je t'aime.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	XI
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES.....	XII
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : L’ACTION PUBLIQUE EN RÉPONSE À LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE	4
1.1 DE LA CONQUÊTE AUX PREMIÈRES POLITIQUES D’IMMIGRATION	4
1.2 L’AVÈNEMENT DU CONCEPT DE GESTION DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE	7
1.1.2 <i>Le rôle des municipalités en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle.....</i>	<i>9</i>
1.1.3 <i>Les villes comme « prestataires de services ».....</i>	<i>13</i>
1.1.4 <i>Partenariats en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle : le rôle des acteur-ice-s du milieu</i>	<i>14</i>
1.1.5 <i>Une réponse municipale à géométrie variable.....</i>	<i>15</i>
1.2 LES MODÈLES THÉORIQUES NATIONAUX DE GESTION DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE	19
1.2.1 <i>L’assimilationnisme et le républicanisme</i>	<i>20</i>
1.2.2 <i>Le multiculturalisme.....</i>	<i>24</i>
1.2.3 <i>L’interculturalisme</i>	<i>26</i>
CHAPITRE 2 : PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE	30
2.1 PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE	30
2.1.1 <i>Objectifs de recherche</i>	<i>34</i>
2.2 CADRE THÉORIQUE	34
2.2.1 <i>La notion de fenêtre d’opportunité de Kingdon (1984)</i>	<i>34</i>
2.2.2 <i>La typologie des politiques municipales d’intégration d’Alexander (2003).....</i>	<i>35</i>
2.2.3 <i>Le modèle des « 3D » du LABBRI.....</i>	<i>36</i>
2.3 STRATÉGIE DE RECHERCHE	37
2.4 OUTILS ET MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES.....	40
2.4.1 <i>Analyse documentaire</i>	<i>40</i>
2.4.2 <i>Entretiens semi-dirigés</i>	<i>41</i>
2.5 ANALYSE DES DONNÉES.....	46
2.6 CONCLUSION	47
CHAPITRE 3 : PRÉSENTATION DU CAS À L’ÉTUDE.....	49
3.1 L’IMMIGRATION AU CANADA.....	49

3.1.1 <i>L'immigration au Québec</i>	50
3.2 LAVAL : UNE SUPERMUNICIPALITÉ CENTRALISÉE EN BANLIEUE DE LA MÉTROPOLE	51
3.2.1 <i>Situation géographique et données statistiques générales</i>	51
3.3 LAVAL : UNE IMMIGRATION DE LONGUE DATE, FULGURANTE ET DIVERSIFIÉE	57
3.3.1 <i>Pays d'origine</i>	58
3.3.2 <i>Statut des générations et période d'immigration</i>	60
3.3.3 <i>Statut d'immigration</i>	62
3.3.4 <i>Profil linguistique</i>	62
3.3.5 <i>Minorités visibles</i>	63
3.3.6 <i>Religion</i>	63
3.3.7 <i>Scolarité</i>	64
3.3.8 <i>Activité et emploi</i>	65
3.3.9 <i>Revenu</i>	66
3.4 CONCLUSION	66
CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	68
4.1 AXE 1 : PERCEPTIONS DES PARTICIPANT·E·S DU MINISTÈRE QUÉBÉCOIS DE L'IMMIGRATION ET DE SON INFLUENCE SUR L'APPROCHE LAVALLOISE EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE	69
4.1.5 <i>Éléments-clés du premier axe</i>	75
4.2 AXE 2 : TRIPLE STATUT DE LAVAL ET APPROCHE LAVALLOISE AU REGARD D'ACTEUR·ICE·S IMPLIQUÉ·E·S.....	77
4.2.5 <i>Éléments-clés du deuxième axe</i>	83
4.3 AXE 3 : VERS UN RENOUVEAU EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE À LAVAL ?	85
4.3.4 <i>Éléments-clés du troisième axe</i>	89
CHAPITRE 5 : DISCUSSION	91
5.1 LA GESTION DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE À LAVAL : UNE TRAJECTOIRE EN DEUX ÈRES	93
5.1.1 <i>L'ère Vaillancourt : la naissance de l'approche « citoyenne »</i>	93
5.1.2 <i>L'ère Post-Vaillancourt : de l'inaction à la révolution?</i>	95
5.2 CONCLUSION	103
CONCLUSION.....	105
BIBLIOGRAPHIE	109
ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIEN SEMI-DIRIGÉ	117
ANNEXE 2 : CERTIFICAT ÉTHIQUE	121
ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE D'ÉLIGIBILITÉ À PARTICIPER AU PROJET DE RECHERCHE	122

ANNEXE 4 : LETTRE D’INFORMATION.....	127
ANNEXE 5 : LETTRE D’INVITATION	129
ANNEXE 6 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT.....	131

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)	52
FIGURE 2 : DISTRICTS ÉLECTORAUX À LAVAL.....	54
FIGURE 3 : SECTEURS D’AMÉNAGEMENT DE LAVAL.....	54
FIGURE 4 : PROPORTION DE PERSONNES IMMIGRANTES PAR SECTEURS D’AMÉNAGEMENT	55
FIGURE 5 : POPULATION TOTALE ET POPULATION IMMIGRANTE SELON L’ORIGINE ETHNIQUE – LAVAL ET QUÉBEC, 2016	59
FIGURE 6 : POPULATION IMMIGRANTE SELON LE LIEU DE NAISSANCE ET LA PÉRIODE D’IMMIGRATION – LAVAL, 2016	60
FIGURE 7 : POPULATION IMMIGRANTE SELON LA PÉRIODE D’IMMIGRATION – LAVAL ET QUÉBEC, 2016.....	61
FIGURE 8 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 15 ANS ET PLUS AYANT UN CERTIFICAT, DIPLÔME OU GRADE UNIVERSITAIRE ET SELON LE STATUT D’IMMIGRANT – LAVAL 2006, 2011, 2016	64
FIGURE 9 : POPULATION ÂGÉE DE 15 ANS ET PLUS SELON LE PLUS HAUT CERTIFICAT, DIPLÔME OU GRADE OBTENU ET SELON LE STATUT D’IMMIGRANT – LAVAL ET QUÉBEC, 2016	65

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRÉ	Conférence régionale des élus
DSP	Direction de santé publique
LABBRI	Laboratoire de recherche en relations interculturelles (Université de Montréal)
MICC	ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MIDI	ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MIFI	ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MRC	Municipalité régionale de comté
OBNL	Organisation à but non lucratif
STM	Société de transport de Montréal
STL	Société de transport de Laval
UMQ	Union des municipalités du Québec

INTRODUCTION

Pour le commun des mortels, la municipalité est une créature méconnue. Nous avons tendance à la concevoir comme une entité gouvernementale anodine, du fait de son pragmatisme; elle ramasse nos ordures, nous permet d'accéder à de l'eau, construit et entretient les égouts et s'assure que nous pouvons circuler en sécurité. Conséquemment, on ne la conçoit guère comme un vecteur de changement (UMQ, 2012) : c'est probablement pourquoi moins de 4 Québécois·e·s sur 10 (37,8%) ont exercé leur droit de vote aux élections municipales de novembre 2021 (Élections Québec, 2021). Le taux de participation est d'ailleurs à la baisse (44,8% en 2017). Pourtant, s'il y a bien une chose que les dernières années de pandémie nous ont démontré, c'est l'importance que peut avoir une ville bien aménagée sur notre santé physique, psychologique et sociale. Combien de personnes ont redécouvert le plaisir d'aller marcher, jogger ou courir, d'aller lire un livre au parc, d'aller faire ses emplettes dans les commerces et marchés à proximité ou encore de partir en escapade à bicyclette ?

Les municipalités canadiennes ne disposent effectivement d'aucune reconnaissance constitutionnelle : elles ont été créées par les provinces afin d'exercer, de façon exclusive et en vertu de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* de 1867, les compétences en matière d'institutions municipales (UMQ, 2012). Mais cette informalité relative ne signifie pas pour autant que leur pouvoir est minimisé. En fait, comme l'existence des municipalités dépend entièrement de la volonté des provinces, ces dernières ont aussi la capacité de modifier leurs responsabilités à leur guise; ainsi, la portée des pouvoirs municipaux est pratiquement illimitée (UMQ, 2012). Si cela illustre un terrain fertile à l'innovation, il demeure que les besoins croissants des populations urbaines qui elles-mêmes croissent depuis le siècle dernier force parfois les municipalités à concentrer leurs ressources à assurer la pérennité et la qualité des infrastructures de base, au détriment du développement de nouvelles initiatives structurantes.

Heureusement, les municipalités sont de plus en plus conçues comme des gouvernements démocratiques qui ont accès à des outils leur permettant d'entreprendre un leadership stratégique, détenant ainsi la capacité de mener à bien de grandes transformations dans plusieurs domaines en dehors des services municipaux de base. Cette attention portée sur la notion de *gouvernance municipale* mène toutefois à certaines préoccupations d'équité, car elle implique une

action publique qui se doit d'être représentative des besoins et des intérêts de sa population : elle demande aux villes d'être sensibles, compréhensives et dans la mesure du possible, accommodantes aux demandes particulières de leur population (Andrew, Graham & Philips, 2002).

L'un des domaines dans lesquels les municipalités peuvent agir, sans toutefois détenir de compétences formelles en la matière (et souvent, malheureusement, un financement inadéquat des provinces), est celui de l'accueil et de l'intégration des personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles (Germain et al., 2003; Poirier, 2005; Good, 2009). Les villes sont souvent le premier point d'entrée des personnes immigrantes (Scholten, Crul et Van de Laar, 2019) et comme les municipalités ont chacune leurs particularités, leurs services et leurs réalités, s'intégrer dans une ville ou dans une autre ne présentera pas les mêmes défis pour les personnes immigrantes, qui d'ailleurs ne forment pas un bloc monolithique présentant les mêmes intérêts, les mêmes besoins, les mêmes mœurs et le même état physique, mental et psychologique à leur arrivée. C'est ici que les villes ont un avantage de taille : comparativement aux provinces, elles ont la chance de voir se développer, devant leurs yeux, les défis relatifs à l'intégration que peuvent présenter les populations immigrantes qu'elles accueillent. Mais surtout, elles ont la chance de pouvoir réagir rapidement, de façon plus ou moins ciblée, afin de faciliter leur processus d'intégration voire, d'amoinrir leur choc culturel et d'un autre côté, de s'assurer que la cohabitation interculturelle se fasse le plus harmonieusement possible. C'est ici notamment qu'intervient la notion de *gestion de la diversité ethnoculturelle*.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde internationalisé où les flux migratoires sont plus qu'une réalité, mais bien une nécessité : c'est d'autant plus vrai dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre dans lequel le Canada est plongé actuellement (Banque de développement du Canada, 2023). Le Canada et le Québec comptent d'ailleurs sur l'immigration économique pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre depuis déjà près de 25 ans (Silverman, 2021); malheureusement, comme les politiques canadiennes se sont généralement développées autour de critères octroyant un certaine « utilité » économique aux personnes immigrantes, on les conçoit encore beaucoup aujourd'hui de prime abord comme un outil économique. Cette perspective, qui peut certes paraître déshumanisante, n'est pas une fatalité : selon nous, c'est sur ce point tout spécifiquement que les municipalités ont le pouvoir d'intervenir.

Depuis le milieu des années 2010, la municipalité de Laval a démontré sa capacité de regrouper, d'unir et de concerter les acteur·ice·s du milieu qui oeuvrent auprès d'usager·ère·s immigrant·e·s et/ou issu·e·s de la diversité ethnoculturelle en s'engageant dans un long processus participatif qui avait comme objectif l'élaboration d'un tout premier outil officiel en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle. Ainsi est paru, en avril 2021, le *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* (Ville de Laval, 2021). Laval a effectivement fait énormément de travail depuis la dernière décennie en ce qui concerne sa gestion de la diversité ethnoculturelle : Fourot, Ewane et Mompont (dans White et Frozzini, 2022) nous en parlent exhaustivement. Précisons que la phase empirique de notre recherche s'est déroulée d'août à octobre 2021, or à la veille de compléter la rédaction de ce mémoire est paru un ouvrage comprenant un chapitre sur l'évolution des politiques et pratiques d'accueil des personnes immigrantes à Laval. L'ouvrage collectif dirigé par Bob W. White et Jorge Frozzini porte sur les Villes interculturelles au Québec et comprend en effet un chapitre sur Laval rédigé par Aude-Claire Fourot, Nel Ewane et Claudie Mompont. Nous avons alors choisi « in extremis » de l'intégrer à notre revue de littérature et dans nos discussions finales.

Ce mémoire comporte cinq chapitres. Dans le premier, nous explorons la notion de gestion de la diversité ethnoculturelle, du contexte sociohistorique en ayant favorisé l'apparition jusqu'aux rôles que les municipalités peuvent s'approprier en la matière, ainsi que les grands modèles théoriques nationaux qui en sous-tendent les approches philosophico-politiques. Le deuxième chapitre fera état de la problématique de laquelle germe notre projet de recherche ainsi que l'approche méthodologique que nous avons utilisée pour mener à bien ce dernier. Dans le troisième chapitre, nous présenterons le cas sur lequel porte notre étude, c'est-à-dire la Ville-région de Laval, que nous contextualiserons géographiquement et sociodémographiquement à travers un portrait comparatif se basant notamment sur des données sociodémographiques de recensements canadiens. Puis, le quatrième chapitre consistera en la présentation des résultats issus de notre collecte de données, via une approche qualitative, mobilisant les outils que sont la recherche documentaire et les entretiens semi-dirigés. Finalement, le cinquième chapitre nous permettra d'entamer une discussion autour des résultats que nous avons obtenus, à l'aune des témoignages de nos répondant·e·s et de la littérature scientifique existante portant sur notre sujet de recherche.

CHAPITRE 1 : L'ACTION PUBLIQUE EN RÉPONSE À LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE

Depuis une quarantaine d'années, la diversification de l'immigration a entraîné l'apparition de nouveaux enjeux urbains, dû notamment à la présence de plus en plus importante de personnes issues des minorités visibles et religieuses (Paré, Frohn et Laurin, 2002 ; Germain et al., 2003 ; Rocher et White, 2014). Certaines villes comme Rotterdam sont d'ailleurs aujourd'hui appelées *superdiversifiées* par certains chercheurs, du fait du dépassement numérique de la majorité native par une multitude de minorités ethnoculturelles (Scholten, Crul et van de Laar, 2019). Plusieurs municipalités nord-américaines, européennes et océaniques ont ainsi été poussées à rediriger leur attention vers la gestion de nouveaux enjeux de cohabitation et de reconnaissance et éventuellement, d'accommodement (Paré, Frohn et Laurin, 2002). C'est dans ce contexte que s'est développée la notion de *gestion de la diversité ethnoculturelle* (Paré, Frohn et Laurin, 2002 ; Poirier, 2005). Toutefois, avant de se plonger dans l'étude du concept au centre de notre projet de recherche, il nous semble important de jeter les bases du contexte historique ayant favorisé son apparition; d'autant plus que ce projet de recherche concerne l'étude de Laval, une Ville faisant partie de la seule province francophone du Canada, le Québec. Le survol historique qui suit est donc présenté dans une optique de contextualisation de l'origine, du développement et de l'évolution du concept de gestion de la diversité ethnoculturelle au Québec et au Canada.

1.1 De la conquête aux premières politiques d'immigration

1.1.1 La Conquête : à l'origine d'une dualité intarissable

En septembre 1759, à l'issue de la célèbre bataille sur les Plaines d'Abraham, la Ville de Québec passe aux mains des Anglais; Montréal suivra l'année suivante. Les soldats britanniques ont alors, comme mission, la soumission et l'assimilation de la population conquise. En 1763, après la guerre de Sept Ans, la France cède officiellement le Canada à l'Angleterre via le *Traité de Paris* (Massicotte, 2019). Puis, peu après, la *Proclamation Royale* marque la création de la colonie de la Province de Québec, à partir de la partie habitée de la Nouvelle-France. À partir de 1775 et jusqu'en 1783, des dizaines de milliers de loyalistes britanniques migrent en Amérique du Nord afin de participer aux efforts de peuplement, donnant lieu à une forte croissance démographique

anglo-saxonne; environ 2000 d'entre eux s'installent au Québec, alors connu sous le nom de *Bas-Canada* (Wilson, 2009). C'est dans ce contexte, notamment, que naît et grandit la dualité entre les Canadiens français et les Canadiens anglais, qui est toujours d'actualité aujourd'hui; le Québec représentant toujours presque à lui seul la francophonie canadienne¹ (21,4%) au sein d'un Canada majoritairement anglophone (75,5%) (Statistique Canada, 2022).

1.1.2 L'immigration comme instrument de colonisation

Vers la fin des années 1800, après la Confédération, le Canada détient un important territoire vacant et une population relativement petite d'un peu plus de 3 millions et demi d'habitants. Dans un désir de développement territorial et économique, il décide de se tourner vers l'immigration, dans une approche relativement souple (Dirks, 2006). C'est en 1869 que le Canada deviendra plus sélectif en matière d'immigration en adoptant sa toute première loi en la matière; il se fondera alors sur des critères de sélection classistes, capacitistes et raciaux. Ainsi, l'immigration canadienne a longtemps été réservée aux Nord-américains et aux Européens « considérés comme les mieux adaptés » (Dirks, 2006) et limitée (voire interdite) aux personnes d'origine afro-américaine, chinoise, japonaise et sud-asiatique.

1.1.2 Le système de points canadien : vers la fin de la discrimination sélective

En 1967, le Canada adopte un nouveau système de sélection des immigrant·e·s appelé le *système de points*, qui ne repose plus sur des critères tels que l'origine ethnique et la couleur de peau, mais plutôt sur les compétences professionnelles, le niveau d'éducation, les compétences linguistiques et les liens familiaux au Canada (Dirks, 2006). Il signe aussi, en 1969, la *Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés* et son protocole et reconnaît dès lors officiellement les réfugié·e·s comme une catégorie d'immigration pouvant être admise sur une base humanitaire. Ces assouplissements à la politique migratoire canadienne permettent ainsi à des personnes d'origines et d'horizons beaucoup plus variés de venir travailler et de s'installer au Canada.

¹ Par *francophonie canadienne*, l'auteurice entend parler des Canadiens dont la langue maternelle est le français et qui se définissent comme franco-canadiens en regard de leur langue maternelle, mais aussi en regard de ce qui constitue, pour eux, la culture franco-canadienne, qui est elle aussi minoritaire au sein du Canada. L'auteurice est consciente qu'il existe d'autres composantes, notamment religieuses, à la dualité canadienne-française/canadienne-anglaise. Cette composante n'est pas mobilisée dans le présent travail par soucis de concision et de pertinence au sujet de recherche.

Les crises économiques mondiales qu'ont entraînés les chocs pétroliers successifs de 1973 et 1979 ont toutefois eu d'importantes répercussions en ce qui concerne l'immigration. Les pays d'accueil de l'immigration, en gestion de crise, décident dans un premier temps de limiter le flux de nouveau·elle·s arrivant·e·s (Poirier, 2005). Dans ce contexte, le Canada remanie complètement ses politiques d'immigration.

En 1976, Le Canada adopte sa *Loi sur l'immigration* qui « établit pour la première fois dans la loi les principaux objectifs de la politique d'immigration au Canada. Ceux-ci comprennent la promotion des objectifs démographiques, économiques, sociaux et culturels du Canada, ainsi que les priorités que sont le regroupement familial, la diversité et la non-discrimination » (Dirks, 2006). C'est aussi à ce moment que prend son envol, à l'échelle nationale, une approche de la gestion de la diversité ethnoculturelle qui s'appuie plus ou moins formellement sur « la collaboration entre les différents niveaux de gouvernement et le secteur bénévole pour aider les nouveaux arrivants à s'adapter à la société canadienne » (Idem). De plus, le Canada se lance en 1979 dans un programme qui permettra aux groupes privés, notamment aux églises et aux organisations communautaires, de parrainer des personnes ou des familles de réfugiés (Idem). Cette nouvelle approche, qui illustre le désengagement relatif de l'État en ce qui concerne notamment les mesures de soutien social (Poirier, 2005), laissera un vide auquel les municipalités, aux premières loges des manifestations urbaines de vulnérabilité, mais aussi de racisme et de xénophobie, se devront de réagir. C'est dans ce contexte qu'émergera une certaine responsabilisation informelle des villes en lien avec plusieurs enjeux sociaux, notamment ceux découlant de la diversité ethnoculturelle.

1.1.3 Révolution tranquille : la montée en force de la francophonie québécoise

Au Canada, et plus spécifiquement au Québec, la période de la révolution tranquille a mené vers une prise de conscience en matière d'intégration des personnes issues de l'immigration, alors que les travaux de la Commission Parent (1961-1966) démontraient que la majorité des enfants nés de parents immigrants étaient inscrits dans le réseau scolaire anglophone (et protestant) (Rocher et White, 2014). Ce fait avait jadis fait sursauter le milieu politique québécois. Inquiet pour le futur de la francophonie canadienne, le gouvernement du Québec ne tarde pas à prendre action et cherche à se réappropriier plusieurs compétences longtemps dévolues aux provinces (Poirier,

2005). En 1974, le français est décrété langue officielle du Québec et en 1977, la *Charte de la langue française* est adoptée. À partir de ce moment, « il devient donc clair que le libre choix de la langue en matière d'éducation n'est pas la voix privilégiée par le gouvernement du Québec, une orientation qui marque une première différence par rapport au principe du bilinguisme défendu par le gouvernement fédéral » (Rocher et White, 2014 : 12). Sans que la notion de *gestion de la diversité ethnoculturelle* n'ait encore officiellement fait son apparition à cette époque au Canada et au Québec, nous pouvions déjà y apercevoir ses premiers élans.

1.2 L'avènement du concept de gestion de la diversité ethnoculturelle

Comme nous l'avons vu au point 1.1.2, l'immigration québécoise était originalement principalement de provenance européenne, jusqu'à ce que surviennent des assouplissements au niveau des politiques canadiennes et québécoises d'immigration à partir du milieu des années 1970. Conséquemment, entre 1970 et 2000, le portrait de l'immigration québécoise se transforme rapidement et l'origine des personnes issues de l'immigration se diversifie (Paré, Frohn et Laurin, 2002). Cette diversification de l'origine ethnoculturelle des personnes qui immigreront au Canada et au Québec s'accompagne, évidemment, d'une diversification au niveau des croyances, des mœurs, des besoins et des intérêts au sein de la population (Idem). Dans ce contexte de diversification naissent de nouveaux enjeux auxquels tous les paliers gouvernementaux se devront de répondre.

Le concept de gestion de la diversité ethnoculturelle apparaît dans les milieux académiques et politiques européens et nord-américains dans les années 1980 et désigne « la prise en compte des spécificités culturelles des populations qui composent les sociétés par les pouvoirs publics et différentes institutions et propose, parfois des réponses propres à des problèmes particuliers » (Poirier, 2005). Ainsi, il représente les populations migrantes, issues de l'immigration et/ou issues de groupes ethniques minoritaires. Le concept d'*ethnoculturalité* lui-même réfère à « l'ensemble des caractéristiques culturelles liées à l'origine ethnique, définie selon le pays d'origine, la langue, la religion et d'autres acquis historiques et habitudes de vie liées à cette appartenance » (Rhéaume, 2017 : 79). Dans les pays occidentaux, cette diversité ethnoculturelle résulte généralement des migrations internationales qui se sont intensifiées depuis la fin du 19^e siècle, notamment en conséquence de la mondialisation et du manque de main-d'œuvre, et amplifiées notamment par la décolonisation (Poirier, 2005) et par l'ouverture du Canada à l'immigration non-

européenne à la suite de l'adoption du *Système de points* en 1967. Au Canada, l'immigration se concentre principalement dans les grandes villes de Vancouver, Toronto et Montréal.

Les villes deviennent alors non seulement les principaux lieux d'accueil de l'immigration et d'expression de la diversité ethnique, culturelle et religieuse, mais aussi les principales entités susceptibles de soutenir la cohésion dans un contexte de diversité ethnoculturelle (Friskén & Wallace, 2002 ; Sandercock, 2003). Les municipalités québécoises et canadiennes, bien qu'elles ne détiennent pas de pouvoirs politiques formels en matière d'immigration et d'intégration, sont impliquées plus ou moins officiellement dans la démarche d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles (Qadeer, 1997 ; Germain et al, 2003 ; Poirier, 2005 ; McAndrew et al. (Dir.), 2013 ; Fourot, 2013 ; Carpentier, 2020 & 2022).

Au Québec, c'est la parution du *Plan d'action gouvernemental en matière d'immigration et d'intégration* adopté par le Gouvernement du Québec en 1991 qui ouvre formellement la voie (Rocher, 2017). Cette entente avec le gouvernement du Canada octroie au Québec la compétence exclusive en matière de sélection et de gestion des programmes d'accueil et d'intégration des immigrant·e·s (excluant les réfugiés) (Poirier, 2005). La Colombie-Britannique signera peu après un accord similaire. Ces ententes illustrent le désir du fédéral de céder certaines responsabilités aux provinces en ce qui concerne les infrastructures d'accueil des immigrant·e·s, principalement pour des motifs budgétaires (Friskén et Wallace, 2002).

Ce plan mobilise également les municipalités (ou gouvernements de proximité ou villes) dans des enjeux locaux qui découlent de la diversité ethnoculturelle dans des domaines tels que l'accès au logement, à l'éducation, à l'emploi, aux sports et loisirs, en santé ou encore à l'aménagement, notamment celui des lieux de culte (McAndrew, 2002; Germain et al., 2003, Rocher, 2017). Comme l'expliquent Edgington et Hutton (2002, dans Poirier, 2005 : 6), les municipalités sont alors « intégrées à un réseau hiérarchique, vertical, qui comporte des financements et des programmes au fédéral et des provinces en matière de politique multiculturelle lesquels sont transférés ensuite aux organisations non gouvernementales locales ». Nous pourrions ainsi dire que c'est dans ce contexte que s'est organisée de façon beaucoup plus structurée l'action partenariale municipale en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle. En 2008, les municipalités sont invitées à participer à la politique québécoise de gestion de la diversité

ethnoculturelle présentée dans un document intitulée *La diversité : une valeur ajoutée* (Gouvernement du Québec, 2008 dans Rocher, 2017 : 190).

Kristin Good (2009) affirme que cette nouvelle responsabilisation des municipalités en matière de gestion de l'immigration, bien qu'informelle (elle n'implique pas officiellement les municipalités dans la sélection des immigrant·e·s), est l'une des nombreuses manifestations de rééchelonnement, c'est-à-dire « the simultaneous globalization and decentralization » (Good, 2009 : préface) de l'autorité politique aux grands centres urbains du Canada. Autrement dit, cette déresponsabilisation étatique en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle illustre l'émergence d'un rôle d'une nouvelle envergure pour les gouvernements de proximité au sein du système politique canadien; le désengagement relatif des États en la matière ayant laissé un vide pouvant être comblé par l'activisme des municipalités (Flamant et Lacroix, 2021) et surtout, du milieu communautaire.

Alors que la gestion de la diversité ethnoculturelle est toujours officiellement une compétence que se partagent les paliers fédéral et provincial au Canada, il en est tout autre ailleurs : aux Pays-Bas, les politiques de gestion de la diversité sont presque entièrement décentralisés à l'échelle des municipalités. Conséquemment, ce sont les gouvernements de proximité qui sont responsables des programmes d'intégration et de gestion de la diversité ethnoculturelle (Van Breugel et Scholten, 2019 ; Van Breugel, 2020). Au Canada, il n'est pas possible d'observer une décentralisation de telle envergure en matière de gestion de la diversité. Mentionnons toutefois que, parmi les Villes canadiennes, c'est la Ville de Toronto qui a le plus de responsabilités et donc, d'autonomie en termes de gestion de la diversité ethnoculturelle (Good, 2009 : 51-65).

1.1.2 Le rôle des municipalités en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle

La croissance perpétuelle de la diversité ethnoculturelle au sein des municipalités au courant des dernières décennies a entraîné de nouveaux défis de cohabitation, de reconnaissance et de cohésion, poussant plusieurs villes à inscrire les questions liées à l'immigration et à la gestion de la diversité ethnoculturelle à leur agenda politique.

Qui plus est, afin de pouvoir atteindre leur objectif de régionalisation (ou de *démontréalisation*) de l'immigration, les ministères québécois de l'immigration (MICC, MIDI et MIFI) s'étaient successivement engagés (et le MIDI l'est toujours) à faire équipe avec les municipalités afin de les appuyer dans l'élaboration de stratégies et de mesures en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle (Rocher, 2017). Ainsi, la collaboration entre les ministères québécois de l'immigration (MICC, MIDI, MIFI) et les municipalités québécoises a permis l'élaboration, depuis le début des années 2000, d'une panoplie de cadres de référence, de plans régionaux et d'ententes avec les défuntés Conférences régionales des élus (CRÉ); cette collaboration est d'ailleurs à l'origine de l'élaboration du *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* de la Ville de Laval (Ville de Laval, 2021), qui est paru en avril 2021 et dont nous traiterons ultérieurement. Il est donc approprié de dire que les municipalités ont le vent dans les voiles en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle depuis le début du 2^e millénaire. Mais que peuvent-elles faire exactement? Quelle est leur portée en la matière?

Annick Germain (dans McAndrew et al. (Dir.), 2013 : 28-32) rappelle qu'il est primordial de distinguer d'emblée trois types de politiques qui peuvent concerner, directement ou indirectement, l'échelon municipal : **1)** les politiques d'immigration et d'établissement des nouveaux arrivants (qui relèvent des paliers gouvernementaux fédéral et provinciaux mais qui ont des répercussions aux échelles municipale et locale) ; **2)** les politiques de gestion de la diversité et **3)** les politiques urbaines plus générales mais qui peuvent éventuellement concerner spécifiquement les personnes immigrantes et les minorités ethnoculturelles, comme par exemple l'aménagement des lieux de culte dits « minoritaires ».

Dans un ouvrage collectif qu'elle a dirigé, Germain et al. (2003 : 15-16) présente huit types de pratiques concrètes, qui concernent notamment les domaines des sports et des loisirs, que les municipalités peuvent mobiliser dans l'optique de s'adapter à la « variété ethnoculturelle croissante de leur clientèle » :

- A. Selon plusieurs auteurs, la majorité des municipalités se contentent de **répondre de façon ad hoc** aux demandes qui leurs sont adressées pour développer de nouvelles activités pratiquées dans les pays d'origine. Précisons qu'il s'agit de demandes qui ne viennent pas bouleverser les modes de gestion en vigueur comme dans le cas, par exemple, des demandes "particularistes" (voir C.).

- B. **L'attribution de locaux ou de terrains** à des associations ethnoculturelles, ou s'occupant de personnes immigrantes, fait partie de la panoplie des outils relativement courants de gestion de la diversité.
- C. Le **traitement des demandes « particularistes » implique des modifications aux règlements et pratiques de gestion** en vigueur pour répondre aux contraintes culturelles ou religieuses de populations données. Dans le souci d'éviter une discrimination systémique, les gestionnaires peuvent s'engager dans une **procédure d'accommodement raisonnable**. Ce travail de conciliation entre règles générales et exigences particulières d'un groupe ethnoculturel est de plus en plus fréquent et n'emprunte pas toujours des voies juridiques faisant appel aux lois et aux chartes des droits. De fait, l'expression *accommoder des demandes* est passée dans le langage courant pour désigner ce travail d'adaptation des règles, dans le respect des normes juridiques, pour autoriser les pratiques répondant à des exigences culturelles particulières d'une minorité.
- D. Certaines municipalités veulent **favoriser l'accessibilité à leurs services** en offrant des services de traduction ou en traduisant les documents d'information. Certaines utilisent d'autres moyens comme des cartes comprenant des icônes et des images afin d'être accessibles au plus grand nombre.
- E. La gestion de la diversité suppose qu'un certain nombre d'**outils de connaissance** (statistiques, portraits des communautés culturelles, etc.) soient mis **à la disposition des intervenants** par les municipalités.
- F. Le **recrutement de personnel d'origine immigrante** est également une stratégie possible, non seulement pour refléter la composition de la population (objectif des programmes d'accès à l'égalité), mais aussi pour favoriser un rapprochement avec les communautés culturelles et faciliter la communication avec des citoyens.
- G. Les municipalités qui se sont dotées de **ressources spécifiques en matière de relations interculturelles** (regroupées ou non dans un service particulier) peuvent faire jouer à celles-ci un rôle ponctuel de médiation dans les situations de cohabitation difficile.
- H. Les municipalités peuvent enfin établir une véritable **planification de leurs activités de sport et de loisir qui tienne compte de la composition ethnoculturelle de la population**, que ce soit dans une optique d'intégration ou d'adaptation à la diversité.

Comme il semble exister un consensus quant à l'inscription des approches municipales canadiennes en matière de gestion de la diversité dans un contexte plus large de modélisation nationale (Good, 2009), nous aborderons ce que nous appelons des « modèles nationaux » de gestion de la diversité ethnoculturelle. Nous y apporterons cependant une importante nuance : la gestion de la diversité ethnoculturelle reposant formellement sur des compétences fédérales et provinciales au Canada, les modèles qui en découlent (multiculturalisme, assimilationnisme,

interculturalisme notamment) ont été conçus pour répondre avant tout aux enjeux vécus aux échelles *nationales*. Ces modèles n'ont pas été conçus dans le but de pouvoir répondre aux réalités et aux enjeux découlant de la diversité ethnoculturelle qui sont vécus spécifiquement par les municipalités et qui portent sur des questions concrètes comme celles relatives à la gestion des sports et des loisirs, au zonage, à l'aménagement des lieux de culte, au déroulement des processions religieuses publiques, à l'accessibilité aux services municipaux etc.; et d'un autre côté, les municipalités ne se voient pas légalement obligées de les encadrer de manière explicite et formelle.

Ainsi, nous verrons que bien que ces modèles *nationaux* puissent inspirer certaines municipalités dans leur façon d'encadrer la diversité ethnoculturelle, ils se déploient de manière singulière et distincte au sein de chacune d'elles (Wallace et Frisken, 2000 : 1); et Good (2009 : 5) nous rappelle que « If Canada's model is to continue to be effective, it must be tailored to the particularities of local communities. Municipalities have an important role to play in designing and implementing Canada's model of official multiculturalism in a way that responds to place-based differences ». Autrement dit, on ne dit pas que les modèles de gestion de la diversité ne sont pas pertinents pour les municipalités, au contraire; mais à condition qu'ils soient adaptés à leurs besoins, à leurs intérêts et à leur réalité.

En outre, bien que pas toujours nécessaire ou pertinente, l'élaboration de pratiques et/ou de politiques ciblées en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle par une municipalité a plusieurs utilités. D'abord, cela peut lui permettre de répondre plus adéquatement aux besoins de ses citoyen·ne·s, payeur·euse·s de taxes, par la livraison de services publics adaptés à sa réalité socioéconomique et démographique (Germain et al., 2003); ensuite, il peut permettre de s'assurer que les personnes immigrantes et/ou issues de groupes ethnoculturels minoritaires pourront bien s'intégrer socialement et économiquement à la société d'accueil (Rhein, 2002); puis, il peut favoriser l'harmonie en ce qui concerne les relations interculturelles et interethniques au sein de la Ville, afin que la cohabitation se fasse sans trop « d'inconforts »; finalement, il peut permettre de s'assurer que la ou les majorités n'aient pas une perception négative de la diversité (Rocher et White, 2014 :9 ; Labelle et al, 1996 ; Garbaye, 2000 ; Germain, Leloup & Radice, 2014 : 5).

L'élaboration de politiques, d'un modèle ou d'un cadre de référence en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle peut être particulièrement pertinente dans le cas des municipalités du Québec, car elles sont localisées dans une province qui elle-même représente une minorité culturelle et linguistique au sein du Canada (Labelle et Icart, 2007), un climat propice à l'apparition de frictions culturelles et identitaires.

1.1.3 Les villes comme « prestataires de services »

Avant même qu'il n'existe des « modèles » de gestion de la diversité à proprement parler et desquels les villes puissent s'inspirer, celles-ci parvenaient tout de même à « gérer », de manière plus ou moins informelle, les enjeux découlant de la diversité ethnoculturelle sur leur territoire. Car ces modèles, dont nous parlerons ultérieurement, n'ont fait leur apparition sur la scène politique que plusieurs décennies après les premières vagues d'immigration, et plusieurs décennies après que ne prennent place, - non sans heurts -, des dynamiques interculturelles au sein des villes. D'ailleurs, à ce jour, plusieurs villes qui accueillent des personnes immigrantes et/ou issues de la diversité ethnoculturelle n'ont toujours pas formellement adopté un modèle de gestion de la diversité ethnoculturelle; mais cela ne signifie pas qu'elles n'encadrent pas cette dernière pour autant (Germain et al., 2003 : 15; Paré, Frohn et Laurin, 2002).

Comme l'expliquent Alexander (2003) et Germain et al. (2003), avant de pouvoir « créer » des modèles de gestion de la diversité ethnoculturelle, il a fallu retracer la présence de similitudes dans les trajectoires qu'ont suivi les pratiques et les politiques urbaines de gestion de la diversité d'une panoplie de villes aux prises avec des enjeux découlant de cette nouvelle réalité. Pour Michael Alexander (2003), qui a étudié les trajectoires distinctes de 25 villes européennes en matière de politiques d'intégration, il est possible d'observer une séquence à travers l'action publique locale à destination des personnes immigrantes. Cette séquence se caractérise par l'adoption successive, par les villes, de politiques de type *assimilationnistes* (conception de l'immigration comme éphémère, particularismes découragés) ; ensuite *pluralistes* (conception de l'immigration comme transitoire, particularismes reconnus et valorisés) ; et puis finalement, *interculturelles* (conception de l'immigration comme persistante et durable, particularismes reconnus et valorisés, axés sur l'échange interculturel). L'auteur précise toutefois que les municipalités doivent avoir une bonne expérience en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle pour que cette séquence puisse être observée.

Germain et al. (2003), qui ont étudié les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal à travers les trois domaines que sont le sport et les loisirs, le logement et l'aménagement des lieux de culte, expliquent qu'elle prenait, - et prend toujours, dans certains cas -, la forme d'une action publique plus ou moins organisée et caractérisée notamment par l'arrimage des besoins citoyens et de la réalité sociodémographique à une offre de services issue de partenariats locaux (Germain et al., 2003 : 37). Ce « virage » partenarial en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle ne s'applique toutefois pas à toutes les municipalités canadiennes et québécoises, qui ne connaissent pas toutes une augmentation fulgurante de la présence de personnes issues de la diversité ethnoculturelle similaire à celle de la région montréalaise. Plusieurs municipalités décident aussi, tout simplement, de poursuivre dans une gestion centralisée de leurs services. Pour les municipalités qui prennent ce virage, les initiatives qui en découlent sont alors financées partiellement par les municipalités elles-mêmes, mais surtout par les gouvernements provinciaux, qui demandent en retour aux municipalités de s'inscrire, plus ou moins explicitement, dans leur propre conception de la gestion de la diversité. Ainsi, le type d'encadrement municipal en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle ne dépend pas seulement de la ville elle-même; elle est un jeu complexe qui regroupe plusieurs acteur·ice·s issu·e·s eux et elles-mêmes de plusieurs secteurs, principalement public, communautaire et associatif.

1.1.4 Partenariats en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle : le rôle des acteur·ice·s du milieu

À chaque milieu ses réalités, ses enjeux et ses besoins; le virage partenarial en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle, où les gouvernements provinciaux et/ou les municipalités s'appuient sur l'aide d'organismes et d'associations OBNL du milieu pour fournir divers services à sa population immigrante et/ou issue de minorités ethnoculturelles, vise notamment à répondre plus efficacement et adéquatement aux besoins particuliers des citoyen·ne·s à une échelle très localisée, soit celle de l'arrondissement, du secteur voire même du quartier (Germain et al., 2003). Ces partenariats visent également à cerner et à mieux comprendre les intérêts et les besoins de certaines populations souvent marginalisées.

Les partenariats locaux qui touchent à la gestion de la diversité ethnoculturelle fonctionnent généralement comme suit :

1) Une municipalité perçoit un enjeu, au niveau par exemple de l'accès aux activités de loisirs pour les enfants issus de minorités ethnoculturelles. L'existence et la gravité de cet enjeu lui ont souvent été signalés au préalable par des organismes oeuvrant dans le secteur communautaire (Bottom-up).

2) La municipalité décide d'appliquer à un programme de financement quelconque auprès du gouvernement provincial ou fédéral afin d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation d'initiatives dans le domaine concerné par l'enjeu perçu, **OU**

si elle possède déjà les fonds nécessaires, passe directement à l'étape 3. Lorsqu'elle détient un financement,

3) La municipalité présente un appel à projets, ouvert à toutes les associations et organismes communautaires du milieu, pour l'élaboration et la mise sur pied de projets visant à favoriser l'accès aux activités de loisirs pour cette clientèle.

4) Des projets sont ainsi présentés à la municipalité, qui sélectionnera ensuite ceux qui cadrent le mieux dans sa conception de l'enjeu perçu et proposé mais aussi dans celle préconisée par son bailleur de fonds, généralement le gouvernement provincial.

5) Finalement, une entente partenariale, accompagnée d'un financement et/ou d'une allocation matérielle quelconque, sera établie auprès des associations et/ou organismes choisis par la municipalité, qui seront ainsi mandatés de fournir certains services à la population ciblée pendant une certaine période.

6) Pour s'assurer que les partenaires répondent adéquatement aux besoins de la population ciblée, une reddition de comptes se déroulera périodiquement. Le financement peut être ponctuel (lié à un projet) ou renouvelable (faisant partie d'un programme ou d'une entente, par exemple).

1.1.5 Une réponse municipale à géométrie variable

Nous avons jusqu'à présent traité de la genèse du concept de gestion de la diversité ethnoculturelle, de sa pertinence à l'aune des transformations des flux migratoires, de ce que sa mobilisation par les municipalités peut permettre de favoriser et de comment elle se déploie au sein des municipalités québécoises. Mais tout cela en excluant une condition primordiale: la *volonté politique* municipale. Car en réalité, la présence d'enjeux de cohabitation au sein d'un territoire, l'existence d'un programme de financement et la disponibilité d'un modèle de gestion de la diversité n'ont aucune importance, si ce n'est que de la décision d'une municipalité d'inscrire

les enjeux découlant de la diversité ethnoculturelle à son agenda politique. Aussi, il ne faut pas oublier que pour certaines municipalités, *inclusivité* rime avec *mutisme* en matière de diversité (Germain dans McAndrew et al. (Dir.), 2014 : 33) et que pour d'autres, on se limite à de l'*adocratism*, c'est-à-dire « qu'on procède par essai/erreur, on construit une position (qui reste parfois implicite) au fur et à mesure des problèmes à résoudre, des interactions avec les nombreux acteurs qui en fin de compte interviennent dans ce qu'on appelle l'action municipale » (Germain et al., 2003 : 172).

C'est par l'angle de la *responsiveness* ou réactivité² aux phénomènes d'immigration de masse et de changements démographiques municipaux que Kristin Good (2009) est parvenue, après avoir réalisé plus d'une centaine d'entretiens avec des dirigeants locaux oeuvrant au sein des régions du Grand Toronto et du Grand Vancouver, à fournir une explication typologique quant à ce qui peut motiver les municipalités à réagir à ces phénomènes par l'élaboration de politiques publiques. Par « réponse politique », Good (2009 : 5) entend parler des actions que prennent les municipalités d'accueil de l'immigration au sein des régions susmentionnées pour adapter leur structure de gouvernance ainsi que leurs services publics aux intérêts et aux besoins particuliers que peuvent présenter ces nouveaux usagers issus de l'immigration et/ou de la diversité ethnoculturelle. L'auteur souligne toutefois que la volonté politique n'est pas tout : pour qu'une réponse municipale produise des impacts efficaces, les municipalités doivent d'abord détenir ou développer leur capacité de mener des actions structurantes (Ibid. : 17), et ce en mobilisant des compétences qui, nous le savons, sont limitées par leur rôle au sein du système politique canadien.

Good (2009) classe la réactivité des municipalités aux phénomènes découlant de la diversité ethnoculturelle en 3 catégories : **1)** « *responsive* » (réactive); **2)** « *somewhat responsive* » (quelque peu réactive) et **3)** « *unresponsive* » (non réactive). Du type de réactivité des municipalités découle ensuite une réponse politique plus ou moins complète (« *comprehensive* »), plus ou moins *proactive* et qui s'accompagne d'un discours plus ou moins positif en ce qui concerne l'établissement des personnes immigrantes sur leur territoire (voir la **Table 3.1**, tirée de l'ouvrage de Good (2009 :55), ci-dessous).

² Traduction libre du concept de *responsiveness* (Good, 2009).

Table 3.1
Typology of municipal responsiveness to immigrants and ethnocultural minorities

	Responsive	Somewhat responsive	Unresponsive
Breadth and depth	Comprehensive	Limited	Highly limited
Policy style	Proactive	Reactive	Inactive
Immigrant settlement leaders' assessment	Positive	Varies	Negative
Policy types	1-9	5-9	9

Source: Good, K. (2009: 55)

La réactivité ou la non-réactivité d'une municipalité aiderait à déterminer le type de politiques de gestion de la diversité ethnoculturelle qui pourraient être susceptibles d'y voir le jour. Good (2009 : 53) souligne que les politiques municipales de multiculturalisme découlent généralement des 9 types suivants³ :

1. Les municipalités peuvent établir une *unité gouvernementale distincte pour gérer la diversité et le changement organisationnel* en réponse à l'immigration et à l'augmentation spectaculaire de la diversité ethnoculturelle de leurs populations. Ces unités servent ensuite de catalyseurs de changement dans tous les services municipaux en coordonnant leurs efforts et en s'engageant auprès des communautés.
2. Les gouvernements municipaux peuvent octroyer des subventions aux organismes communautaires, *offrir un soutien en nature* aux organismes communautaires (tels que des locaux et du personnel) et *mener des recherches* sur les besoins des communautés.
3. Les municipalités peuvent élaborer des *initiatives d'équité en matière d'emploi* pour éliminer les obstacles systémiques à l'accès à l'emploi des immigrants et des minorités ethnoculturelles. La portée de ces politiques peut varier. Les municipalités peuvent surmonter ces obstacles au sein de leur propre organisation, et elles peuvent également prendre des mesures pour encourager l'intégration équitable des immigrants et des minorités ethnoculturelles dans le secteur privé.
4. Les municipalités peuvent élaborer une *politique d'établissement des immigrants* qui reconnaît explicitement leur propre rôle dans la gestion de l'immigration par le biais de leurs initiatives de politiques du multiculturalisme.

³ Traduction libre des 9 types de politiques municipales du multiculturalisme de Good, 2009 : 53.

5. Les municipalités peuvent accroître leur *inclusivité politique* en établissant des mécanismes permettant aux préférences des immigrants et des minorités ethnoculturelles d'entrer dans les délibérations du conseil sur les questions politiques. Il peut s'agir de créer des comités consultatifs traitant spécifiquement des préoccupations des immigrants et des minorités ethnoculturelles, d'offrir des services d'interprétariat aux citoyens qui souhaitent faire des députations au conseil, ou de traduire des informations sur les élections municipales.
6. Les municipalités peuvent fournir des efforts pour *accroître l'accès et l'équité dans la prestation des services* grâce à la traduction et à l'interprétariat, à des services adaptés à la culture ou à une stratégie de communication.
7. Les municipalités peuvent développer des *initiatives de lutte contre le racisme*, y compris des efforts pour améliorer les relations interculturelles, combattre le racisme et éliminer les activités haineuses.
8. Les municipalités peuvent créer une *image municipale inclusive* en établissant des symboles inclusifs et en utilisant un langage inclusif dans les principaux documents municipaux.
9. Les municipalités peuvent soutenir des *festivals et des événements multiculturels*.

En suivant la typologie de Good (2009 : 53-55), plus une municipalité canadienne est *responsive* (ou réactive) en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle sur son territoire, plus elle aura tendance à adopter et appliquer l'éventail des 9 politiques-types en la matière; inversement, plus elle est « unresponsive » (ou non-réactive), moins elle aura tendance à diversifier son action en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle, jusqu'à se limiter à permettre le déroulement d'événements ou de festivals multiculturels (car les 9 types de politiques vont de la première (1^e), dont la mise en place nécessite le plus haut degré de *responsiveness* municipal, à l'adoption de la dernière (9^e), nécessitant quant à lui le plus faible degré de *réactivité* municipal). L'auteure précise ainsi qu'une municipalité *responsive* est susceptible de mettre en place des politiques de **type 1-9**; une municipalité « *somewhat responsive* » sera susceptible de mettre en place des politiques de **type 5-9**; et une municipalité « *unresponsive* » de s'arrêter à des politiques de **type 9**.

La typologie élaborée par Kristin Good (2009) est pertinente et utile, illustrant l'étendue de la réponse politique municipale anglo-canadienne en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein de villes préférant le modèle du multiculturalisme à celui de l'interculturalisme ou de l'assimilationnisme. Cette typologie présente toutefois ses limites dans notre étude de cas qui porte sur Laval, une municipalité québécoise qui doit forcément préférer, comme nous le verrons, le modèle de l'interculturalisme. Mais nous verrons également qu'il est

bien rare que les pratiques municipales en matière de gestion de la diversité s'inscrivent parfaitement dans un seul et unique « modèle »; ces derniers peuvent certes inspirer et guider l'action publique municipale, mais le positionnement final demeure à la discrétion des élu·e·s. Quoi qu'il en soit, par le caractère multiculturel des actions politiques citées en exemple dans la typologie de Good (2009), il ne nous semblait ni utile ni pertinent d'y inscrire les politiques lavalloises; l'analyse par la grille de Good étant destinée explicitement aux municipalités préférant le multiculturalisme.

1.2 Les modèles théoriques nationaux de gestion de la diversité ethnoculturelle

Depuis la fin du 19^e siècle, plusieurs « modèles » ou « approches » en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle⁴ se sont déployés successivement dans les pays occidentaux, et ce en suivant trois idéaux-types : la ségrégation ou l'exclusion, l'assimilation et le pluralisme (Turgeon et Lapointe dans White et Frozzini (Dir.), 2022). De ces modèles découle une action publique différenciée, dont les orientations dépendent notamment des réalités sociodémographiques des territoires où elles sont appliquées, des idées politiques véhiculées par les élu·e·s au pouvoir et des besoins que signalent les citoyen·ne·s et les organisations communautaires aux élu·e·s.

Au Canada, les deux principaux modèles théoriques nationaux en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle sont le *multiculturalisme* et l'*interculturalisme*, dont les différences majeures au niveau des fondements normatifs provoquent d'intenses tensions identitaires entre le Québec et le Canada depuis les années 1970. Certaines villes canadiennes, comme Laval, décident aussi d'adopter une approche qualifiée de *républicaine*, inspirée du modèle français (Fourrot, 2013 : 19 ; Wiewiorka dans Ragi & Lagrée, 2000 ; Carpentier, 2022). Dans les paragraphes suivants, nous survolerons les éléments-clés de chacun de ces modèles de gestion de la diversité ethnoculturelle.

⁴ Il est important de noter que les notions de « multiculturalisme », d'« interculturalisme » et de « républicanisme » sont uniquement mobilisées, dans le cadre de cette étude, selon leur définition associée à une approche/un modèle de gestion de la diversité ethnoculturelle. Rocher & White (2014 : 14 à 18) expliquent que pour chacune de ces trois notions, il existe plusieurs registres qui renvoient non seulement à une approche particulière en matière d'intégration, mais aussi à une réalité sociologique (Ibid. : 14) et à une tradition de pensée dans plusieurs domaines comme la sociologie, la psychologie et la théologie (Ibid. : 15). Pour nous, « multiculturalisme », « interculturalisme » et « républicanisme » renvoient uniquement au registre de l'approche en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle, ou comme l'expliquent Rocher et White, le « troisième registre » (Ibid. : 16).

1.2.1 L'assimilationnisme et le républicanisme

Rappelons-nous que dans le passé, les immigrant·e·s qui étaient perçu·e·s comme incapables d'être assimilé·e·s ne pouvaient pas entrer au Canada (Kymlicka, 2008 : 2). C'est pourquoi ce modèle est traité de prime abord. L'assimilation d'une personne issue de l'immigration et/ou des minorités ethnoculturelles requiert notamment que celle-ci s'*acculture* (Gordon, 1964; Labelle et Dionne, 2011), c'est-à-dire qu'elle substitue graduellement et au moins partiellement son patrimoine culturel d'origine par celui de la société qui l'accueille. De ce principe ont germé un grand nombre de controverses, puisqu'il « est intimement lié à des notions aussi polémiques que celles de la race, de l'ethnie, du rapport entre société dominante/société dominée, de la colonisation » (Courbot, 2000).

L'assimilationnisme comme modèle de gestion de la diversité ethnoculturelle diffère considérablement du multiculturalisme et de l'interculturalisme. L'élément qui le distingue le plus est qu'il relègue l'expression des particularismes culturels et religieux à la sphère privée (Fourot, 2013; Scholten, 2012), prétendument au nom du principe d'égalité des chances (Miura, 2004), posture qui a parfois été comparée au modèle du *Melting pot* états-unien (Idem; Lu, 2014). En établissant une séparation nette entre le « public » et le « privé », la différence culturelle est acceptée et respectée tant qu'elle se manifeste dans la sphère privée, c'est-à-dire, chez soi ou du moins, pas dans l'espace public (Miura, 2004). Cette universalité de l'identité dans la sphère publique assurerait en retour le maintien de la cohésion sociale et de la participation civique au sein de la société (Emongo et White, 2018).

1.2.1.1 Le républicanisme

Le républicanisme, d'origine française, est un « cousin » de l'assimilationnisme; il en diffère principalement par l'accent qu'il place sur l'appartenance nationale. Dans l'approche républicaine, l'identité nationale surpasse l'identité individuelle : nous sommes français·es, et tout ce que cela implique culturellement, avant tout. La France étant un État laïc, il est notamment illégal pour les femmes musulmanes de porter un voile intégral (burka ou niqab) dans l'espace public depuis octobre 2010, sous prétexte que le port d'un tel signe religieux contrevient aux valeurs républicaines françaises, telle que l'égalité des sexes (Gaillet, 2012 : 48). Les contrevenant·e·s s'exposent à une amende.

Michel Wieviorka (dans Ragi et Lagrée, 2000 : 19) illustre le caractère patriotique du républicanisme par ce qui suit : « si vous n'êtes pas avec nous, c'est que vous êtes contre nous, si nous n'êtes pas avec la république pure et dure, une et indivisible, c'est que vous êtes communautaristes ». L'assimilationnisme, bien qu'il relègue lui aussi l'expression des particularismes au domaine privé, ne le fait pas au nom des valeurs nationales : il le fait au nom de l'égalité des chances. Wieviorka (Ibid. : 17) affirme que l'expérience de l'école républicaine en France « a été le lieu où s'est faite une intégration, le cas échéant forcée par la persécution des particularismes culturels locaux, des patois, des localismes et même des régionalismes ». L'auteur a affirmé ceci, soulignons-le, une décennie avant que ne soit adoptée la *Loi n° 2010-1192: Loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public* en France.

Les partisans du républicanisme affirment que le multiculturalisme, en laissant tous·tes et chacun·e·s cohabiter ensemble en vivant pleinement les multiples facettes de leurs identités, laisse planer le risque de morceler la société en une panoplie de clusters ethniques qui ne s'intégreront jamais vraiment à la « majorité » (Emongo et White, 2018).

1.2.1.2 Le cas de Laval : l'approche « citoyenne »

Bien que nous entendions relativement peu parler du républicanisme et de l'assimilationnisme comme modèles ou approches en matière de gestion de la diversité au Canada et au Québec de nos jours, la Ville de Laval, sur laquelle porte notre étude de cas, semble s'en être inspiré dans son action publique à destination des personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles au courant de la période allant du début des années 1990 au début des années 2010, alors que Laval était dirigée par l'administration du maire Gilles Vaillancourt. Laval qualifiait alors son approche universaliste d'« approche citoyenne », affirmant qu'elle ne représentait personne en particulier, mais plutôt tous les citoyens lavallois dans leur ensemble (Ville de Laval, 1997 dans Fourot, 2013 : 127). Le refus de la Ville de Laval de reconnaître que sa population immigrante et/ou issue de minorités ethnoculturelles pourrait présenter des besoins ou des intérêts particuliers est à l'origine de la logique du « mécanisme de médiation fermée » qui caractérisait jadis la conception lavalloise de la gestion de la diversité ethnoculturelle (Fourot, 2013 : 128-129). L'autrice nous en offre un aperçu fort illustratif :

[...] dans une société en perpétuelle mutation, de plus en plus diversifiée, où les « lobbies » de groupes particuliers prennent de plus en plus de place, toute orientation et toute action capable de rallier représente un atout majeur. À cet égard, le fait de reconnaître que nous sommes tous des « citoyens », le fait d'intervenir dans « l'espace civique », sont des éléments contributifs à l'adhésion de toute personne et de tout groupe. (Ville de Laval 1996, 4 dans Fourot, 2013 : 127)

Au tournant des années 1990, la montée du phénomène de suburbanisation de l'immigration entraîne une augmentation marquée de la présence de Lavallois·e·s immigrant·e·s et/ou issu·e·s de la diversité ethnoculturelle, et surtout issu·e·s des minorités visibles. La Ville de Laval, prototype « des banlieues nord-américaines blanches de classe moyenne » (Fourot, 2013 : 117), commence à voir son paysage se transformer. Cela inquiète plusieurs Lavallois·e·s, qui « opèrent un lien entre immigration et insécurité » (Pelletier, 1990 dans Fourot, 2013 : 117). C'est dans ce contexte que se déroule le *Sommet de la personne* de Laval, un processus consultatif qui débute en 1990 dans le cadre des festivités entourant le 25^e anniversaire de la Ville de Laval. Cet événement est organisé dans le but de faire l'état de la situation socioéconomique lavalloise et à réfléchir au futur des politiques sociocommunautaires, notamment celles qui concernent la diversité culturelle.

À cette époque, Laval avait déjà créé un comité multiculturel et une bibliothèque multiculturelle; mais elle décide alors, à l'aune des conclusions du Sommet de la personne et du rapport de son Comité consultatif multiculturel (1993) et dans un concours de circonstances, de rompre « complètement avec ces prémisses, préférant des références républicaines » (Fourot, 2013 : 114). C'est à ce moment que Laval prend un « virage citoyen » duquel naîtra, en 1993, le rapport *Ensemble à Laval* qui « pose les bases d'une conception citoyenne de l'intégration que le mécanisme de médiation fermée avec les immigrants et les groupes ethnoculturels traduit » (Ibid. : 125). L'approche citoyenne lavalloise suivra une logique d'universalité des politiques sociocommunautaires, refusant toute initiative visant la représentativité de particularismes ethnoculturels et religieux.

La mise en place de la politique *Ensemble à Laval* fut assurée par Rachida Azdouz, coordonnatrice du projet à la Direction de la vie communautaire à qui Laval demandera notamment de préparer un cadre conceptuel et un modèle d'activités (Fourot, 2013 : 127-128). Rachida Azdouz est une figure de proue dans le domaine des relations interculturelles au Québec. Consultante d'origine marocaine, elle était membre du comité-conseil de la *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différentes cultures*, plus

communément appelée *Commission Bouchard-Taylor*, en 2007-2008 (Idem). Dans le cadre du déploiement de la politique *Ensemble à Laval*, Azdouz travaillait avec Monique Hascoat, assistante directrice du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, elle aussi immigrante, d'origine française (et bien au fait des préceptes de l'approche républicaine). Le passage qui suit, issu d'une publication récente, illustre bien l'approche républicaine de Rachida Azdouz :

« En revanche, l'équilibre entre droits individuels et droits collectifs étant tout aussi fragile, il est nécessaire de veiller à ce que l'exercice ne vire pas au bras de fer entre une vision alarmiste et une vision idéalisée des rapports entre le Québec et ses minorités, bataille rangée dont le citoyen lambda serait le témoin ou l'otage impuissant. On ne le répétera jamais assez : la gestion de la diversité ne se réduit pas aux immigrants et aux minorités religieuses. En ethnicisant et en racisant à outrance une question d'éthique sociale (comment vivre ensemble?), on s'enliserait davantage dans l'obsession identitaire et dans le clivage Eux-Nous que l'on prétend combattre » (Azdouz, 2018 : 136 dans Lefebvre et St-Laurent, 2018).

Au moment où ces lignes sont rédigées vient de paraître l'ouvrage collectif *Villes interculturelles au Québec : pratiques d'inclusion en contexte pluriethnique* (White et Frozzini, 2022) dans lequel Aude-Claire Fourot co-signe, en collaboration avec Nel Ewane et Claudie Mompoin, un chapitre sur Laval. Nel Ewane et Claudie Mompoin sont respectivement régisseur planification et expertise et conseillère à la Division du développement social de la Ville de Laval. Leur chapitre, intitulé *Laval, « accueillante et inclusive » : l'évolution des politiques et des pratiques d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes et réfugiées à l'échelle locale*, nous coupe en quelque sorte l'herbe sous le pied; effectivement, les auteurs viennent indirectement confirmer notre hypothèse voulant que Laval ait suivi une trajectoire passant de politiques de gestion de la diversité de type assimilationnistes à des politiques plus interculturelles, conséquemment à l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité circa 2010.

Nous remarquons toutefois que les auteurs soulignent le désir de Laval de maintenir, jusqu'à un certain point, son approche de « citoyenneté commune », très caractéristique de l'approche républicaine (Fourot, Ewane et Mompoin dans White et Frozzini, 2022 : 236). Assistons-nous donc à la naissance d'une approche alliant l'interculturalisme et le républicanisme? À quoi cela pourrait-il ressembler, quel type de politiques pourraient en découler? Nous tenterons d'éclaircir ce point ultérieurement.

1.2.2 Le multiculturalisme

Bien que le concept de multiculturalisme soit en lui-même polysémique, lorsqu'il est mobilisé sous la forme d'un modèle de gestion de la diversité ethnoculturelle, il repose sur un principe bien simple : « la valorisation et la promotion du pluralisme culturel au sein d'une société donnée » (Bénichou, 2006). Le multiculturalisme, pour le résumer simplement, est le contraire de l'assimilationnisme : il permet et encourage l'expression des particularismes ethnoculturels et ethnoreligieux des individus dans la sphère publique, favorisant en retour la stabilité démocratique - ce que Carpentier (2020 :17) appelle le « droit à l'authenticité », s'inspirant de la politique de la reconnaissance de Charles Taylor (1994) qui préconise la reconnaissance des identités particulières, ou le laisser être et exister, sans conditions (Wievioka dans Ragi et Lagrée, 2000 : 17). D'origine anglo-saxonne, le modèle du multiculturalisme est désormais établi dans plusieurs pays, notamment l'Australie, la Suède, la Nouvelle-Zélande et la Finlande, qui ont toutes élaboré des politiques de gestion de la diversité qui s'en inspirent. En Australie, on le décrit même comme un « véritable pilier de l'identité nationale » (Turgeon et Lapointe dans Fourot et al. (Dir.), 2019 : 203).

L'adoption formelle de politiques publiques découlant de ce modèle implique que « le gouvernement joue un rôle proactif dans la reconnaissance symbolique de la diversité ainsi que dans la lutte aux obstacles structurels et institutionnels à la pleine inclusion des minorités culturelles » (Boucher, 2016 : 58); il démontre également le désir de se doter d'un cadre de référence qui facilitera l'implantation de mesures au niveau notamment du financement d'activités et d'organismes culturels, de l'adaptation du curriculum scolaire et des services publics à de nouveaux usagers issus de l'immigration et/ou de la diversité ethnoculturelle (Castles, 1994), et puis, aussi, d'accommodements raisonnables qui visent à faciliter la pratique d'activités ethnoreligieuses et ethnoculturelles tout en participant activement à la vie en société (Boucher, 2016).

En octobre 1971, le Premier ministre Pierre-Elliott Trudeau déclarait que le Canada dans son ensemble abandonnait le biculturalisme pour adopter le multiculturalisme comme approche en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle (Rocher & White, 2014 : 17-21). Il annonce à la Chambre des communes son intention de faire adopter, au sein même de la Constitution, une politique du *multiculturalisme*, le tout faisant partie d'une stratégie d'unité nationale qui met

l'accent sur les droits et libertés individuelles et réfute la vision d'un Canada binational et biculturel, qui selon lui « ne rendait pas justice à l'apport des immigrants à l'édification du Canada » (Rocher et White, 2014 : 7). Le Canada affirme à ce moment son souhait de reconnaître, soutenir et préserver les cultures d'origine des Canadiens issus de l'immigration et/ou des minorités ethnoculturelles. Ainsi, en refusant de reconnaître l'existence d'une culture officielle ou de souligner l'importance de la culture québécoise minoritaire au sein du Canada, Trudeau affirme :

« Qu'il ne peut y avoir une politique culturelle pour les Canadiens d'origine française et britannique, une autre pour les Autochtones et encore une autre pour tous les autres. Car bien qu'il y ait deux langues officielles, il n'y a pas de culture officielle, et aucun groupe ethnique n'a préséance. Il n'y a pas un citoyen, pas un groupe de citoyens qui soit autre que canadien, et tous doivent être traités équitablement » (Chambre des communes, 1971 : 8545).

Il va sans dire que cette déclaration n'a pas plu à bon nombre de Québécois·e·s (White et Rocher, 2014 : 17) qui, depuis toujours, – plus précisément depuis la conquête de 1760, qui a marqué la naissance de la dualité franco-britannique –, se livrent à une lutte identitaire qui a pour but de faire reconnaître l'existence, la distinctivité et la légitimité de la nation franco-canadienne au sein du Canada. D'autant plus que cette annonce a été faite dans une période déjà monopolisée par les débats sur le caractère binational et biculturel du Canada en raison notamment de la soumission du rapport final de la Commission Laurendeau-Dunton en 1969. C'est dans ce contexte que s'est développé l'*interculturalisme*.

Une liste des lignes directrices du *programme du Multiculturalisme canadien* (Government of Canada, 2003: 1) affiche les 4 objectifs suivants:

- 1) *To increase ethnoracial minority participation in public decision making.*
- 2) *To combat racism.*
- 3) *To eliminate systemic barriers to equitable access to public institutions.*
- 4) *To ensure that federal policies, programs, and services are responsive to ethnoracial diversity.*

1.2.3 L'interculturalisme

Malcolm James (2008 : 2 dans Labelle et Dionne, 2011 : 17) explique que « les préalables centraux de l'interculturalisme sont l'ouverture, le dialogue et l'interaction. L'ouverture n'est cependant pas une garantie en soi, mais elle fournit le cadre qui lui permettra de se développer ». Au Québec, nation francophone, on s'attend généralement à ce que le dialogue et l'interaction se déroulent en français, notamment en vertu de la Loi 101; mais nous verrons que toutes les municipalités québécoises n'ont pas cette même conception de l'interculturalisme.

Comme le multiculturalisme, l'interculturalisme s'inscrit dans le paradigme du pluralisme (Turgeon et Lapointe dans Fourot et al. (Dir.), 2019), c'est-à-dire qu'il prône « le droit à la rétention des identités et des cultures d'origine et défend la préservation de la vie culturelle et communautaire des immigrants dans un contexte de citoyenneté et d'intégration économique et politique à la société d'accueil » (Labelle et Dionne, 2011). Conséquemment, tous deux rejettent l'assimilation des minorités ethnoculturelles (Mathieu, 2017) et ont comme objectif commun le renforcement de la cohésion sociale (Rocher et White, 2014).

Dans le contexte canadien, l'interculturalisme commence à prendre forme au courant des années 1960 et s'inscrit dans « l'évolution et l'affrontement de deux projets nationaux » (Fourot, Ewane et Mompoin dans White et Frozzini (Dir.), 2022); c'est pourquoi, contrairement au multiculturalisme qui considère les Québécois·e·s francophones comme une minorité parmi tant d'autres, l'interculturalisme considère les Québécois·e· francophones comme une nation fondatrice du Canada, ce qui la distingue des autres minorités (Bouchard, 2011). Ainsi, alors que le multiculturalisme invite les personnes issues de minorités ethnoculturelles à s'intégrer à un groupe homogène vaguement défini, l'interculturalisme les invite à s'intégrer à une société d'accueil francophone. Au Québec, plus précisément dans sa métropole, c'est en 1963 qu'a vu le jour l'*Institut interculturel de Montréal*. Montréal entretient donc une longue relation, - bien que conflictuelle, comme nous verrons plus loin -, avec l'*interculturalisme*.

Il existe plusieurs similarités entre les modèles de gestion de la diversité ethnoculturelle que sont le multiculturalisme canadien et l'interculturalisme québécois, mais il faut comprendre que le second s'est développé en réponse au premier. Rocher et White (2014 : 17) expliquent d'ailleurs

que la principale différence entre les deux approches « tient en effet à la représentation de la communauté politique et nationale au sein de laquelle la diversité doit être reconnue et se déployer : d'un côté, un Canada bilingue et multiculturel, et, de l'autre, un Québec qui, d'une part, désigne le français comme seule langue officielle et comme langue publique commune, et, d'autre part, cherche à assurer son avenir dans un contexte où la majorité francophone constitue une minorité nationale ». Ainsi, l'interculturalisme québécois, comme modèle de gestion de la diversité, mise sur l'échange mutuel et la co-construction d'une culture nationale commune enrichie par la diversité et le partage d'une langue commune : le français (Idem), s'opposant au multiculturalisme qui appuie le bilinguisme. En d'autres mots, il « met l'accent sur l'intégration et l'échange entre cultures tout en acceptant l'idée de besoins spécifiques (Germain et al., 2003 : 12).

Contrairement au multiculturalisme, l'interculturalisme n'est pas une politique officielle. Dû à son caractère circonstanciel, il n'existe pas, à ce jour, de consensus sur ce qu'est exactement « l'interculturalisme » comme approche matière de gestion de la diversité ethnoculturelle (Bouchard, 2012). Il n'a pas le pouvoir de structurer les politiques québécoises en matière d'immigration, d'accueil, d'intégration et de gestion de la diversité ethnoculturelle; il n'est pas non plus possible de savoir exactement quelles ressources sont allouées à l'élaboration de projets, programmes ou politiques qui pourraient en découler (Rocher et White, 2014). Toutefois, ses principes directeurs, qui relèvent « d'une série de propositions normatives qui posent non seulement la primauté de la langue française comme langue publique commune, mais qui prônent aussi l'allégeance symbolique aux valeurs de la majorité d'expression française, et ce, tout en préconisant l'échange et la réciprocité comme antidote aux approches assimilationnistes » (Rocher et White, 2014 : 5), transparaissent notamment à travers des projets, des politiques et des programmes mis en place par les gouvernements québécois et/ou de proximité (les municipalités) qui peuvent, pour leur part, décider de leur apposer l'étiquette « interculturel ».

1.2.3.2 Le cas montréalais : un inter-multiculturalisme à saveur interactionniste

Nous avons vu que depuis longtemps, les municipalités anglo-canadiennes affichent une « sensibilité multiculturelle » (Germain dans McAndrew et al. (Dir.), 2014 : 32) dans leurs politiques de gestion de la diversité alors que les municipalités québécoises, minoritaires dans leur francophonie, se tournent généralement vers des politiques découlant des principes de l'interculturalisme, qui préconise l'intégration en *français*. Le cas de Montréal, métropole

québécoise, semble toutefois échapper à cette tendance; c'est d'ailleurs sur cette question que porte le mémoire de maîtrise de David Carpentier (2020; 2022).

Comme l'explique Germain (dans McAndrew et al. (Dir.) 2014 : 31-33), la reconnaissance de la Ville de Montréal comme *Cité interculturelle* par le Conseil de l'Europe est contestable. Pourquoi? Car bien qu'elle s'appuie sur une base intéressante, la définition de l'*interculturel* que prône Montréal ne cadre tout simplement pas dans ce qu'est l'interculturalisme québécois :

« Le terme *interculturel* est utilisé de différentes façons en contexte urbain. Pour sa part, le CIM s'appuie sur la définition utilisée par le Conseil de l'Europe pour identifier les "cités interculturelles". L'interculturel qualifie les rapports entre les groupes de personnes de cultures différentes dans un territoire donné (par exemple, des points communs, des interactions, des échanges, des relations, etc.). L'interculturel se distingue du multiculturel (coexistence ou juxtaposition des cultures minoritaires par rapport à la culture majoritaire) en introduisant une notion de réciprocité et d'interactions.

Pour le CIM, la défense et la promotion du bien commun incluent la défense et la promotion des droits des minorités, de toutes les minorités. Ainsi, une perspective interculturelle encourage les interactions entre les personnes, tout en s'efforçant de réduire les impacts des rapports de pouvoir qui traversent la société. »
(Ville de Montréal, 2019: 7)

Dans la définition de « l'interculturel » à laquelle adhère la Ville de Montréal, on aperçoit certes certains principes de l'interculturalisme québécois (principes d'échange, de réciprocité) mais on ne peut lire aucune mention de la langue française. Montréal peut-elle vraiment se revendiquer comme « interculturelle » si elle n'inscrit pas la langue française dans sa définition de l'*interculturel*? Certains chercheurs se questionnent à cet effet (Carpentier, 2022), mais n'oublions pas qu'il n'existe à ce jour au Québec aucune politique officielle de l'interculturalisme ni même aucun consensus quant à ce qu'il constitue exactement (Bouchard, 2012).

Et si cette inscription de Montréal comme *Cité interculturelle* au Conseil de l'Europe constituait en fait une tentative de redéfinir l'interculturalisme autour de principes plus souples, davantage interactionnistes (Anderson et Snow, 2001) et moins axés sur le français ? Encore une fois, où certains verront un abandon, voire une trahison de la francophonie québécoise, d'autres

pourraient y percevoir un plus grand désir d'inclusion des personnes non-francophones à la vie culturelle québécoise et montréalaise.

CHAPITRE 2 : PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE

Maintenant que nous avons survolé le contexte dans lequel est apparue et a évolué la notion de gestion de la diversité ethnoculturelle au Canada, au Québec et ailleurs, nous en sommes à aborder notre approche méthodologique ainsi que l'opérationnalisation de notre cadre théorique.

Ce chapitre se déclinera en cinq sections. Tout d'abord, nous exposerons la problématique autour de laquelle gravite ce projet, en plus de présenter nos objectifs et nos questions de recherche. En deuxième partie, nous irons plus en profondeur dans l'analyse des concepts-phares de notre cadre théorique. Ensuite, nous aborderons le cas à l'étude en insistant sur sa pertinence ainsi que sur les balises au sein desquelles s'est déployé ce projet. Nous terminerons en présentant notre démarche méthodologique.

2.1 Problématique de recherche

Rappelons-nous que bien que l'immigration soit au Canada une compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en vertu de l'Acte constitutionnel de 1867, les villes doivent faire face quotidiennement à des problématiques liées à l'intégration des personnes issues de l'immigration et des minorités ethnoculturelles, en plus de veiller à l'adaptation de leurs services à ces nouveau·elle·x·s usager·ère·s. Cette nécessité pour les villes d'agir dans le domaine de l'intégration des immigrant·e·s et des minorités ethnoculturelles s'explique par le fait que, comme nous l'avons mentionné précédemment, la diversité ethnoculturelle se manifeste avant tout à l'échelle des villes (Scholten, Crul & Van de Laar, 2019: 1).

Bien que les villes ne détiennent pas de responsabilités formelles en matière d'immigration et d'intégration, c'est à elles que revient le rôle de déterminer si la représentation des intérêts des personnes immigrantes et/ou issues des minorités ethnoculturelles est une priorité dans l'action publique municipale; elles détiennent ainsi la capacité de créer des communautés plus ou moins inclusives (Germain dans McAndrew, Potvin & Borri-Anadon (dir.), 2013 : 27-43 ; Good, 2009). Les villes, en partenariat avec divers acteur·ice·s du milieu, agissent en tant que « prestataires de services » (Fourot, 2013 : 15 ; Germain et al, 2003 : 14-15). Dans le domaine de la gestion de

la diversité ethnoculturelle, les acteur·ice·s impliqué·e·s sont principalement issu·e·s des milieux public, communautaire et associatif (Germain et al, 2003).

Les villes illustrent la priorisation des intérêts des personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles par l'élaboration de politiques publiques locales qui leur sont destinées et dans les domaines où elles ont la capacité d'intervenir, par exemple dans l'accès au logement, aux loisirs, à l'emploi ou dans l'aménagement urbain (Poirier, 2005 : 3-6 ; Germain et al, 2003 ; Qadeer, 1997). De plus, l'éventail et l'amplitude des réponses des municipalités aux défis engendrés par l'immigration et par la diversité ethnoculturelle démontre bien que ces dernières ont une marge de manœuvre non-négligeable dans l'implantation de politiques (Fourot, 2013 : 24), en plus de démontrer la pertinence de l'échelle locale dans l'étude de la gestion de la diversité ethnoculturelle.

Depuis plusieurs décennies, Laval est la deuxième ville qui accueille le plus d'immigrant·e·s au Québec, juste après Montréal (Fourot, 2013 ; Ville de Laval, 2020a). Les premières politiques adoptées par la Ville de Laval destinées explicitement aux personnes immigrantes et/ou issues des minorités ethnoculturelles datent du milieu des années 1980 (Fourot, 2013 : 113-114). Ces premières mesures furent élaborées sous l'administration du maire Gilles Vaillancourt (Parti Pro Lavallois) et se basent sur les principes de l'approche républicaine de l'intégration (Fourot, 2013 : 19 ; Hascoat, 1997). L'approche républicaine de l'intégration relègue l'expression des particularismes ethnoculturels et religieux à la sphère privée, en effectuant une séparation nette entre l'identité individuelle et le statut civique (Fourot, 2013 : 19). Cette approche, qui ne reconnaît comme légitime que la représentation des intérêts de la communauté dans son ensemble (on la surnomme d'ailleurs « approche citoyenne » ((Fourot, 2013 et Germain et al, 2003 : 27-28)), repose donc sur des mécanismes de médiation fermés avec les immigrant·e·s et les minorités ethnoculturelles (Fourot, 2013).

Sous l'administration du maire Gilles Vaillancourt, l'intégration était une responsabilité individuelle qui incombait aux personnes immigrantes et aux minorités ethnoculturelles lavalloises. On leur demandait donc, officieusement, de « dissoudre » leur identité dans celle de la majorité, en vivant ses particularismes ethnoreligieux dans l'intimité de son chez-soi. Cette vision s'est traduite, sans surprise, en une action publique très modeste à destination des immigrant·e·s et des minorités

ethnoculturelles de circa 1990 à circa 2010, dont la pérennité fut assurée notamment par la continuité mayorale (Gilles Vaillancourt a été maire de Laval de 1989 à 2012), mais aussi par le statut spécial que détient la Ville de Laval, qui est à la fois une municipalité, une Municipalité Régionale de Comté (MRC) et une région administrative (RA).

Ce triple statut, dont nous traiterons plus en profondeur aux chapitres 4 et 5, octroie à la Ville de Laval de plus grands pouvoirs décisionnels, une portée étendue de son approche, des sources de financement multiples et variées en plus d'assurer l'uniformité de son approche à l'échelle régionale. Cette régionalisation de l'approche en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle, dans ce cas-ci sous l'administration Vaillancourt, signifie que la représentation des intérêts des personnes immigrantes et/ou issues de groupes minoritaires ethnoculturels n'était considérée comme légitime ni à l'échelle municipale, ni à l'échelle régionale (Fourot, 2013 : 114-115). Plus concrètement, cela s'est traduit en l'absence complète de structures politiques, administratives ou consultatives qui soient dédiées à ces nouveau·elle·x·s usager·ère·s et à leurs enjeux, car la Ville de Laval, sous l'administration Vaillancourt, se disait « aveugle » quant à l'origine ethnoculturelle de ces citoyens (Ibid. : 212).

Par moments, l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle sous l'administration Vaillancourt, centrée sur l'intégration unilatérale des immigrant·e·s à leur société d'accueil et négligeant le pluralisme culturel et structurel, pouvait même être qualifiée d'assimilationniste. Nous pensons, par exemple, à sa *Politique de soutien communautaire* adoptée en 1998 qui contraignait alors les organismes communautaires à retirer toute référence à l'origine ethnoculturelle, ethnique ou religieuse dans leurs services, sous peine de ne plus être reconnus et de perdre leur financement municipal (Fourot, 2013 : 125). Un exemple frappant de cette politique a été le changement de nom du *Centre social des Haïtiens* pour le *Centre de la Rosée* à la fin 1990.

Il n'y a rien de mal à affirmer que la couleur de peau d'un individu n'est pas tout et de vouloir traiter tous·tes les citoyen·ne·s de la même manière au nom d'un idéal antiraciste, mais comme l'explique Paul Eid, cet aveuglement résulte en une action publique « color-blind » dans une société où la race continue toujours à être un axe structurant de différenciation sociale (Eid, 2018 : 126). Ce refus de reconnaître que les minorités ethnoculturelles peuvent avoir des intérêts et des

besoins qui diffèrent de ceux de la majorité au sein d'une société qui fait aujourd'hui encore face régulièrement à des incidents haineux où l'origine ethnique est une composante centrale constituée en soit, selon Eid (2018), une manifestation de la présence de racisme systémique au sein de nos institutions. Ainsi, l'approche républicaine ou « citoyenne », bien qu'elle prétende favoriser l'égalité des chances et de traitement, brime d'autant plus les personnes d'horizons variés de vivre leurs particularismes ethno-religieux, qui on le sait, sont souvent source de confort culturel et font partie intégrante de leur identité (Diop, 1978).

En 2013, Marc Demers est élu à la mairie de la Ville de Laval, ce qui met fin à 23 années de règne de l'administration Vaillancourt. Le 10 avril 2015, l'administration du nouveau maire dévoile sa « Vision stratégique Laval 2035 » (élaborée dans le cadre de la démarche *Repensons Laval*, l'outil de planification phare pour les 20 prochaines années à Laval), laquelle comporte un important volet d'inclusion des personnes immigrantes et/ou issues de groupes ethnoculturels minoritaires. Deux ans plus tard, Laval fait paraître un document intitulé *Immigration, diversité culturelle et inclusion : Plan d'action 2017-2019* au sein duquel on fait mention de l'intention d'élaborer un tout premier outil de référence officiel en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle. En avril 2021, Laval le présente finalement dans le cadre de son Sommet sur la diversité : intitulé *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle*, cet outil guidera l'intervention pour l'offre de services aux citoyens lavallois « dans un contexte interculturel » (Laval, 2020b). Tout porte à croire que la municipalité adoptera désormais une approche de l'intégration plus inclusive, reposant sur des mécanismes de médiation plus ouverts et où les intérêts des immigrant·e·s et des minorités ethnoculturelles seront perçus comme légitimes.

Ainsi vient la question suivante : *de quelle manière l'action publique lavalloise à destination des personnes immigrantes et/ou issues des minorités ethnoculturelles a-t-elle évolué depuis 2010 et quels sont les ressorts de cette évolution?* Car entre la carence et la naissance d'une action publique destinée aux personnes issues de la diversité ethnoculturelle à Laval, une panoplie d'événements et d'éléments ont co-existé et ont mené, sur deux décennies, à un changement majeur dans la trajectoire lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle. Pourquoi ces changements? En quoi consistent-ils exactement? Quels en sont les ressorts? Qu'en disent les acteur·ice·s du milieu? Ce sont à toutes ces questions que nous tenterons de répondre, en utilisant notamment comme tremplin les recherches menées par Aude-Claire Fourot (2013) qui a retracé 50 ans d'action publique locale en matière d'intégration des immigrant·e·s à Laval.

2.1.1 Objectifs de recherche

Notre objectif général de recherche est de comprendre quels facteurs sont à l'origine d'un changement paradigmatique républicaniste-interculturaliste en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle à Laval. Pour ce faire, nous mobiliserons notamment le concept de *policy window* (John Kingdon, 1984) ainsi que les typologies de Alexander (2003) et de Good (2009) en matière de politiques municipales de gestion de la diversité ethnoculturelle. Pour atteindre cet objectif, nous retracerons l'évolution de l'action publique lavalloise à destination des immigrant·e·s et des minorités ethnoculturelles depuis 2010, en mettant l'accent sur les facteurs ayant mené à l'élaboration du premier outil de référence officiel en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle à Laval, soit le *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle*, présenté en avril 2021.

Pour retracer la trajectoire lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle, nous devons comprendre, de prime abord, l'évolution des dynamiques politiques qui ont existé et qui existent actuellement à Laval entre les différents paliers de gouvernements qui interviennent en matière d'intégration des immigrant·e·s et les acteur·ice·s des milieux public, communautaire et associatif lavallois qui sont impliqué·e·s auprès de ces usager·ère·s. Pour ce faire, nous procéderons à des entretiens semi-dirigés. Nous compléterons notre collecte de données en mobilisant les fruits d'une recherche documentaire.

2.2 Cadre théorique

Dans cette section, nous traiterons des concepts et théories qui encadreront notre analyse.

2.2.1 La notion de fenêtre d'opportunité de Kingdon (1984)

Le changement paradigmatique plutôt soudain dans lequel s'est engagée la Ville de Laval en ce qui concerne son approche de gestion de la diversité circa 2010 n'est pas anodin, pas plus qu'il n'est le fruit du hasard. Il a été rendu possible et a émané d'un concours de circonstances ou plutôt, d'une conjoncture favorable, dont les caractéristiques seront discutées ultérieurement.

Comme l'on fait Fourrot, Ewane et Mompont (dans White et Frozzini, 2022)⁵, nous avons décidé d'aborder cette conjoncture sous la loupe de Kingdon (1984) en mobilisant le concept de *policy window*, aussi appelé *fenêtre d'opportunité* ou *modèle des trois courants*. Dans le concept de fenêtre d'opportunité, qui suggère que tout changement politique émane d'une connexion entre les trois courants que sont les problèmes (*Problem stream*), les politiques publiques (*Policy stream*) et le politique (*Political stream*), les éléments qui ponctuent la conjoncture temporelle n'ont pas besoin d'être intimement liés; ils doivent simplement se présenter simultanément pour qu'une fenêtre d'opportunité s'ouvre. L'aspect temporel joue un rôle tout aussi important que la connexion des trois courants.

2.2.2 La typologie des politiques municipales d'intégration d'Alexander (2003)

Nous avons également décidé de mobiliser la typologie de l'évolution des politiques municipales d'intégration d'Alexander (2003) dans le cas de l'étude de la trajectoire lavalloise, car non seulement elle y correspond, mais cela nous a fourni un cadre dans lequel en analyser l'évolution. Selon la typologie d'Alexander, les politiques municipales d'intégration des personnes immigrantes s'inscrivent généralement dans la séquence-type suivante :

- 1) **Transient.** La Ville conçoit d'abord l'immigration comme un phénomène temporaire. Elle n'élabore pas de politiques en la matière, sauf si une crise se présente (action *de facto*).
- 2) **Guestworker.** La Ville conçoit toujours l'immigration comme temporaire mais reconnaît que les nouveaux arrivants doivent être accommodés temporairement. On essaie donc de répondre à leurs besoins de base, mais sans plus.
- 3) **Assimilationist.** La Ville conçoit que les immigrant·e·s sont installés de façon permanente, mais leur altérité (*otherness*) est temporaire car ils seront assimilés par l'adoption de politiques publiques assimilationnistes.

⁵ Ce chapitre, qui traite d'une problématique presque identique à celle du présent projet de recherche, a paru alors que notre terrain de recherche avait déjà été complété et que nous étions déjà à l'étape de la rédaction. Les similarités au niveau de la question de recherche et du cadre conceptuel sont fortuites; notre approche méthodologique étant d'ailleurs différente puisqu'ils ont mobilisé les fruits d'un dialogue chercheur-praticien, ce qui n'est pas notre cas. Merci à Aude-Claire Fourrot de nous avoir aidé à discerner les similitudes et les différences dans nos approches respectives.

- 4) **Pluralist.** La Ville conçoit que les immigrant·e·s sont installés de façon permanente, et on reconnaît que leur altérité (*otherness*) est aussi permanente ou du moins, qu'elle n'est pas temporaire. À ce point-ci, la Ville supporte la diversité et l'intégration à la Ville d'accueil.

Dans le cas de la trajectoire lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle, on peut voir en appliquant la typologie d'Alexander (2003) qu'elle n'a rien de fondamentalement atypique. En effet, Alexander (2003) a élaboré la typologie ci-dessus en comparant les trajectoires respectives de 25 villes européennes en matière de politiques destinées aux personnes immigrantes et/ou issues de la diversité ethnoculturelle. En l'appliquant au cas de Laval, cela permet selon nous de situer, à travers une longue période, l'approche en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle qui a été préconisée par Laval ainsi que le type de politiques qui auraient/ont vu le jour au cours de cette période. Nous avons donc utilisé la typologie ci-dessus en y apposant la période approximative (\approx) correspondant à la période durant laquelle Laval mettait de l'avant des politiques de chacun des quatre types.

2.2.3 Le modèle des « 3D » du LABBRI

Le modèle des « 3D » a été développé par le LABBRI (Krol et al. Dans White et Frozzini, 2022) et sert de cadre d'analyse des politiques d'intégration de type pluralistes. Ce modèle « a été développé dans le cadre d'un projet de recherche partenarial portant sur les pratiques et les politiques interculturelles dans l'espace urbain et propose une grille d'analyse des différentes façons de promouvoir l'inclusion en contexte interculturel ». Pour ce faire, le modèle des 3D identifie, à travers les pratiques et les politiques municipales, les trois grands courants de la pensée pluraliste québécoise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle (Krol et al. Dans White et Frozzini, 2022 : 431) :

1. Diversité : reconnaître la différence comme une valeur en soi/ajoutée
2. Discrimination : lutter contre l'inégalité sous toutes ses formes
3. Dialogue : faciliter le rapprochement entre les individus et les groupes.

L'analyse selon le modèle des 3D permet ensuite de calculer la proportion que représentent les trois courants ci-dessus au niveau de l'action municipale des villes auxquelles elle est appliquée. Dans le cadre de notre projet de recherche, nous n'avons pas eu à appliquer nous-mêmes le modèle des 3D au cas de Laval, car le LABBRI avait déjà procédé à une telle analyse. Toutefois, selon nous, cette analyse constitue un argument de choix pour venir appuyer notre conclusion finale. C'est pourquoi nous ne pouvons faire autrement que de lui faire une place, rétrospectivement, au sein de notre cadre théorique. Les résultats de l'analyse de l'action lavalloise par le LABBRI avec le modèle des 3D sera présentée au chapitre 5.

2.3 Stratégie de recherche

Dans le cadre de ce projet de recherche, nous avons décidé de procéder en effectuant une étude de cas (EC) simple. Cette stratégie est pertinente dans le cadre de notre recherche, car sa visée est avant tout exploratoire ou descriptive (Roy, 2016). Cette décision s'explique également par le fait que nous disposions d'un terrain de recherche, la Ville-région de Laval, qui avait déjà été préalablement étudié (Fourot, 2013) sous un angle qui nous intéressait. Nous disposions donc d'une base solide de connaissances scientifiques sur lesquelles « construire » notre projet. Laval avait été étudiée extensivement par Aude-Claire Fourot (2013), qui avait usé d'une approche politiste pour réaliser une analyse de la différenciation territoriale en comparant l'action publique des municipalités de Montréal et Laval à destination des immigrant·e·s et des minorités ethnoculturelles au Québec sur une période de cinquante ans (1960-2010).

À l'aune des recherches antérieures de Fourot, nous avons donc plutôt opté pour une étude de cas. Rappelons que l'étude de cas, comme stratégie, « s'impose pour (...) tester ou compléter une théorie existante » (Duport, 2020). Notre choix fut confirmé par notre désir d'investiguer de manière plus approfondie le cas spécifique de Laval, dont les particularités institutionnelles, territoriales et sociodémographiques méritaient d'être démystifiées et révélées dans toute leur complexité. Effectivement, comme l'expliquent Eisenhardt (1989) et Yin (1990), l'étude de cas est une stratégie scientifique qualitative communément empruntée en sciences sociales car elle permet d'aborder la complexité de phénomènes en se focalisant « sur la compréhension des dynamiques présentes à l'intérieur d'un ensemble particulier » et ce avec une acuité que les stratégies quantitatives ne peuvent généralement pas atteindre (Duport, 2020).

De plus, comme ce projet s'intéresse aux perceptions et aux expériences vécues d'acteur·ice·s impliqué·e·s auprès d'usager·ère·s lavallois·e·s immigrant·e·s et/ou issue de minorités ethnoculturelles, autrement dit sur des *données empiriques*, l'étude de cas était tout indiquée, car elle permet non seulement de faire l'analyse des faits humains qui ne sont pas quantifiables ou mesurables (Roy, 2016), mais aussi de mettre en lumière les relations entre des acteur·ice·s en structurant leurs comportements, notamment dans des milieux organisationnels (Berg, 1998). Ce qui est tout à fait approprié dans notre projet, car nos données proviennent de perceptions et d'expériences d'acteur·ice·s oeuvrant au sein de trois secteurs distincts (public, communautaire et associatif). En bref, cette stratégie nous permettra d'analyser, empiriquement, l'évolution de l'action publique lavalloise destinée aux personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles depuis 2010 et jusqu'à aujourd'hui; d'en saisir la genèse et le devenir (Duport, 2020).

Malgré son usage massif en sciences sociales, la stratégie de l'étude de cas demeure critiquée et comporte des limites. D'abord, on lui a souvent reproché son caractère contingent et son irréplicabilité, ou encore le fait que les résultats qu'elle permet d'obtenir sont difficilement généralisables (Duport, 2020). On lui reproche également son manque de rigueur, pouvant mener à une perte de validité interne et externe des résultats (Roy, 2016). De plus n'oublions pas que si les données collectées dans le cadre d'une étude de cas sont certes un excellent moyen d'accéder à la compréhension de situations complexes, « elles ne permettent pas d'accéder à la réalité mais bien à une traduction de cette réalité » (Duport, 2020), c'est-à-dire à ce que la chercheuse et les sujets de recherche perçoivent, interprètent et conçoivent comme étant la réalité. C'est ici que les *Règles de la méthode sociologique* d'Émile Durkheim viennent nous rappeler la nécessité, dans le cadre de l'étude des faits sociaux, de faire abstraction le plus possible de toute forme de subjectivité pouvant porter atteinte à la rigueur scientifique d'une étude sociologique (Durkheim, 2021).

Nous étions bien au fait des limites engendrées par la décision de procéder par étude de cas. En connaissance de cause, plusieurs stratégies d'atténuation des biais furent mises en place très tôt dans le processus d'élaboration du projet de recherche. Ceux-ci seront présentés ultérieurement. Il n'est évidemment pas possible d'être totalement objectif·ve tout en usant d'une stratégie qui demande aux sujets de recherche de se référer à leur subjectivité, mais dans un monde où la standardisation règne et est considérée comme une plus-value, il n'est pas difficile de remarquer

que celles et ceux qui ne s'inscrivent pas dans les normes et standards sont relégué·e·s aux marges de la société et perdent leur parole. Cette recherche, sans donner la parole directement à des usager·ère·s trop souvent marginalisées, souhaite reconnaître leur voix et leur parole comme importante, valide et légitime. Finalement, sans avoir de visée généralisatrice, cette recherche peut donner des pistes de solution pour les gouvernements de proximité aux prises avec des enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle. Nous espérons qu'elle donnera également des raisons aux militant·e·s de poursuivre leur combat contre les fléaux que sont la discrimination et le racisme systémique.

2.3.1 Cas à l'étude et cadre temporel

Nous avons fait le choix d'étudier la Ville-région de Laval pour plusieurs raisons. D'abord, Laval venait récemment de passer aux mains d'une toute nouvelle administration, dirigée par le maire Marc Demers, après plus de vingt ans de sous l'administration Vaillancourt (1989-2012). Peu après l'arrivée de la nouvelle administration, en janvier 2014, de grands chantiers furent mis en route en ce qui concerne la gestion de la diversité ethnoculturelle à Laval, annoncés notamment par sa *Vision stratégique - Laval 2035 : urbaine de nature* (Laval, 2014), sa démarche *Repensons Laval* (Laval, 2015) ainsi que dans sa *Planification stratégique 2016-2020* (Laval, 2016). Ensuite, Laval, qui vit en quelque sorte un peu dans l'ombre de la communauté urbaine montréalaise, est depuis plusieurs décennies la 2^e ville québécoise à accueillir le plus d'immigration, tout juste après cette dernière (qui est aussi sa voisine). Ensuite, nous avons déterminé la faisabilité du projet de recherche en matière de temps et de ressources, et nous sommes également assuré qu'il serait possible de mener le projet à terme malgré les restrictions sociales et sanitaires liées à la pandémie de COVID-19.

Pour ce qui est du cadre temporel, notre recherche couvre la période allant de 2010 à 2022 inclusivement. Ceci s'explique très simplement par notre désir de poursuivre dans la lignée de la chercheuse et professeure Aude-Claire Fourot, qui a publié en 2013 un ouvrage qui retrace notamment l'évolution de l'action publique lavalloise à destination des personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles de sur une période de cinquante ans, soit de 1960 à 2010. Nous avons déterminé qu'une décennie (2010 à 2022) serait une période suffisamment longue pour analyser la présence et le dénouement de transformations dans l'action publique locale lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle.

2.4 Outils et méthodes de collecte de données

Tel que mentionné précédemment, dans le cadre de notre projet de recherche, nous avons procédé à une collecte de données en réalisant une série de 10 entretiens semi-dirigés (appelés également semi-directifs) avec un échantillon composé de 9 sujets de recherche. La raison pour laquelle nous comptons 10 entretiens semi-dirigés alors que notre échantillon ne compte que 9 participant·e·s est bien simple : pour l'un·e de nos participant·e·s, un seul entretien n'a pas suffi à survoler toutes les questions de notre grille d'entretien; il a donc fallu prévoir deux entretiens semi-dirigés, qui ont chacun duré 60 et 75 minutes. Le ou la participante en question était le ou la dernière participante que nous avons interrogé·e ; autrement dit, il ou elle était la 9^e participante. Il est important de spécifier qu'entre les deux entretiens semi-dirigés réalisés auprès de ce même sujet de recherche, aucun changement n'a été apporté à notre grille d'entretien.

Les données collectées dans le cadre de nos entretiens semi-directifs nous ont aidé à comprendre d'une façon beaucoup plus complexe ce que la méthode de l'analyse documentaire ne permet pas toujours de dévoiler, surtout elles nous permettent de voir la variété ou non des points de vue selon le secteur d'intervention. De plus, l'analyse documentaire nous a permis d'augmenter nos connaissances en ce qui concerne l'histoire lavalloise en matière d'immigration et d'action en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle. Ainsi, alors que nos entretiens semi-dirigés ont pris place entre août 2021 et octobre 2021, notre recherche documentaire s'est étalée sur une période beaucoup plus longue permettant notamment l'actualisation des données, soit de septembre 2020 à mai 2023. Mentionnons finalement que c'est l'obtention de notre certificat d'éthique à la recherche auprès de l'Institut national de la recherche scientifique le 26 avril 2021 qui nous a permis d'entamer notre collecte de données auprès d'êtres humains de manière éthique et sécuritaire. Notre certificat fut renouvelé le 1^{er} avril 2022 ainsi que le 29 mars 2023.

2.4.1 Analyse documentaire

Les données que nous avons collectées en procédant à l'analyse documentaire proviennent entièrement de sources gouvernementales provinciales et fédérales, ainsi que de sources locales tirées de rapports, d'études et d'archives publiées par la Ville de Laval, ou de documents officiels sous embargo obtenus sous promesse de non-divulgence. Les documents provenant de sources gouvernementales fédérales ont été obtenus via le site web de Statistique Canada et ceux

provinciaux ont été obtenus via les plateformes web du ministère de l'immigration et du gouvernement du Québec. La documentation issue de la Ville de Laval a été obtenue via leur site web, par le biais d'employé·e·s de la municipalité ou encore d'acteur·ice·s issu·e·s du milieu académique. Ces données nous ont été utiles afin de bâtir un portrait sociodémographique de la Ville de Laval couvrant la période allant de 2010 à 2021, année du plus récent recensement canadien. Elles nous ont également permis de retracer l'évolution de l'immigration au Canada, au Québec et à Laval et ce depuis ses balbutiements, ce qui nous a aidé à mieux comprendre le portrait actuel de l'immigration lavalloise, bien connue comme ayant une « ancienne immigration ». Nous couvrirons cette ancienne immigration dans le chapitre des résultats, mais nous verrons aussi l'importance de l'immigration récente.

2.4.2 Entretiens semi-dirigés

La majorité des données qui ont permis d'aboutir à des résultats dans le cadre de cette recherche ont été collectées par le biais d'entretiens semi-dirigés auprès d'acteur·ice·s impliqué·e·s, directement ou indirectement, auprès d'usager·ère·s lavallois·e·s issu·e·s de l'immigration et/ou de minorités ethnoculturelles. Nous avons choisi de procéder à notre collecte de données par entretiens semi-dirigés car ce moyen nous semblait le plus approprié d'aborder, de manière intime, complexe et globale, la manière dont les acteur·ice·s impliqué·e·s perçoivent l'évolution de l'action publique lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle. Malheureusement, la pandémie de COVID-19 a éclaté au Québec en mars 2020 et nous n'avons pas pu conduire nos entretiens semi-dirigés en mode présentiel comme nous le voulions initialement. Nous avons donc procédé à des entretiens semi-dirigés en mode virtuel via les plateformes de visioconférence Zoom ou Teams, selon la préférence de la personne interrogée.

Nous avons élaboré une grille d'entretien unique (**annexe 1**), adaptée au contexte pandémique ainsi qu'aux réalités et aux connaissances de tous·tes les acteur·ice·s interrogé·e·s, peu importe leur secteur d'activité. Cette grille a été construite afin d'aborder certains concepts particuliers, certains événements et tournants politico-historiques marquants ainsi que les personnalités politiques s'y rattachant.

Au départ, notre grille d'entretien comptait un total de 16 questions réparties dans 4 catégories, donc 4 questions par catégorie. Toutefois, après avoir réalisé nos deux premiers entretiens semi-dirigés, nous avons conclu que notre grille d'entretien comptait beaucoup trop de questions et que les réponses que nous obtenions étaient souvent répétitives. De plus, nos entretiens duraient au-delà de 2 heures alors que nous visions au départ 45 à 60 minutes. Nous avons ainsi procédé à une refonte de notre grille d'entretien, en procédant simplement à la fusion de certaines questions afin d'éviter la répétition.

Il est à noter que dans le cadre de la refonte de notre grille d'entretien, les 16 questions d'entretien originales ont simplement été jumelées à certaines déjà existantes afin de ne former que 10 questions. Elles ont ensuite été raccourcies à des fins de concision et de clarté, tout en prenant soin de ne retirer aucun élément de questionnement central, le tout dans l'optique de ne pas dénaturer la nature des questions posées aux 7 derniers répondant·e·s en comparaison avec celles posées lors de nos deux premiers entretiens semi-dirigés, dans le cadre desquels la grille d'entretien originale, composée de 16 questions, avait été utilisée. Il est également à noter que les résultats que nous avons collectés lors des deux premiers entretiens semi-dirigés (grille d'entretien originale de 16 questions) ont été mobilisés dans notre analyse au même titre que les résultats des sept entretiens semi-dirigés subséquents (grille d'entretien de 10 questions) car, tel que mentionné au paragraphe précédent, l'une des raisons pour lesquelles nous avons raccourci notre grille d'entretien était que nous remarquions énormément de répétitions dans les réponses à nos questions.

La majorité de nos entretiens, en excluant les deux premiers qui ont duré deux heures ou plus (grille d'entretien originale de 16 questions), a duré 60 à 75 minutes.

D'ailleurs, vous remarquerez que bien que notre échantillon ne compte que 9 répondant·e·s/participant·e·s, nous mobilisons les résultats d'un total de 10 entretiens semi-dirigés. Cela s'explique par le fait que notre huitième et avant-dernière participant·e a pris plus de 75 minutes à répondre aux cinq premières questions (questions 1 à 5) lors de notre première rencontre. Vu nos horaires respectifs chargés, nous avons convenu de poursuivre notre entretien lors d'une seconde et dernière rencontre, afin que notre participant·e puisse répondre aux cinq dernières questions (questions 5 à 10). Notre deuxième entretien semi-dirigé s'est déroulé

quelques jours plus tard et a duré 60 minutes. La chercheuse a décidé de compter cette deuxième rencontre comme un deuxième entretien, portant ainsi le compte à 10 entretiens semi-dirigés, en raison de la durée de nos rencontres et par le fait que le contenu récolté dans chaque entretien était de charge similaire.

En fonction de notre problématique, de nos hypothèses, de nos questions et sous-questions de recherche et de nos concepts-clés, nous avons divisé notre grille d'entretien en quatre thématiques⁶ :

- A. *Perceptions des participant·e·s de l'évolution de l'attitude du MIFI à l'égard du rôle des municipalités dans la gestion de la diversité ethnoculturelle ;*
- B. *Perceptions des participant·e·s de la situation lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle en comparaison avec celle d'autres municipalités québécoises ;*
- C. *Perceptions des participant·e·s de l'évolution de l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle ;*
- D. *Perceptions et attentes des participant·e·s vis-à-vis du nouveau Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle de la Ville de Laval.*

La thématique A, *Perceptions des participant·e·s de l'évolution de l'attitude du MIFI à l'égard du rôle des municipalités dans la gestion de la diversité ethnoculturelle*, comporte une série de questions qui nous ont permis de comprendre la manière dont nos sujets de recherche perçoivent le rôle, la présence et l'influence que pourrait exercer le ministère de l'immigration du Québec sur les affaires de leur municipalité, en ce qui concerne l'approche politico-philosophique en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle, ainsi que l'action publique à destination des personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles.

La thématique B, *Perceptions des participant·e·s de la situation lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle en comparaison avec celle d'autres municipalités québécoises*, est

⁶ Vous remarquez, au chapitre *Résultats*, que notre analyse est divisée en 3 axes alors que notre grille d'entretien compte 4 thématiques. Ceci est dû au fait qu'en cours d'analyse des données, nous avons réalisé que malgré la refonte de notre grille d'entretien, les réponses des sujets de recherche nous ramenaient souvent aux mêmes éléments. Ainsi, il faisait plus de sens de les jumeler pour ne former, au final, que 3 axes. Ce jumelage n'a eu aucun autre effet que d'alléger la présentation de notre grille d'entretien et de simplifier l'analyse des données pour la chercheuse.

composée d'une série de questions qui visent à aborder l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle en la comparant avec celle d'autres municipalités québécoises (si la personne interrogée est en mesure de le faire). Elle aborde également le « triple statut » que détient la Ville de Laval, en ce qu'elle est à la fois une municipalité/ville, une MRC et une région administrative (RA). Finalement, nous demandons aux personnes interrogées si elles considèrent l'approche politico-philosophique en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle et l'action publique lavalloise à destination des personnes immigrantes et/ou issues de la diversité ethnoculturelle adaptée à la situation sociodémographique contemporaine de la municipalité.

La thématique C, *Perceptions des participant·e·s de l'évolution de l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle*, porte spécifiquement sur l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle et l'action publique lavalloise à destination des personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles. On demande aux personnes interrogées de retracer, dans leurs mots et à leur regard, la manière dont celles-ci ont évolué au fil des années, des changements de partis politiques provinciaux au pouvoir et des changements dans l'administration municipale lavalloise. On leur demande également de se prononcer sur ce qu'ils pensent des actions prises par Laval en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle sous les administrations Vaillancourt et Demers.

La thématique D, *Perceptions et attentes des participant·e·s vis-à-vis du nouveau Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle de la Ville de Laval*, chevauche en quelque sorte la précédente, qui abordait déjà l'arrivée de la nouvelle administration Demers à Laval et les actions que celle-ci a mises en branle depuis son arrivée en 2013. On insiste plus particulièrement sur une action-phare, soit l'élaboration du tout premier outil officiel en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle à Laval, le *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* présenté par la Ville en avril 2021. Les sujets de recherche doivent se prononcer sur le processus d'élaboration du cadre (démarches de consultations, concertation intersectorielle, participation citoyenne) ainsi que leurs attentes vis-à-vis de ce nouvel outil, ses retombées potentielles et sa pertinence globale.

Les personnes que nous avons interrogées dans le cadre de cette recherche l'ont été individuellement et ne sont pas au courant de leur participation mutuelle. Toutefois, elles se connaissent forcément puisqu'elles ont toutes collaboré à l'élaboration du *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* et font partie des mêmes comités et/ou Tables de concertation. Alors que certaines personnes n'étaient pas inquiètes que leur participation soit connue, d'autres étaient craintifs face aux répercussions potentielles que pourrait avoir le fait qu'elles soient identifiées comme participantes. Ainsi, nous avons protégé le mieux possible leur identité en traduisant leurs propos anonymement par l'usage d'un code alphanumérique. Son utilisation sera explicitée ultérieurement dans le chapitre des résultats.

2.4.2.1 Composition de l'échantillon

Notre échantillon est composé de 9 sujets de recherche, que nous appelons également répondant·e·s, acteur·ice·s ou par leur code alphanumérique dans le cadre de la rédaction. Parmi ces 9 répondant·e·s, nous retrouvons 4 personnes qui travaillent dans le secteur public, soit pour la Ville de Laval, le CISSS de Laval et le ministère de l'immigration du Québec (MIDI/MIFI) ; 4 personnes qui travaillent dans le secteur communautaire et 1 personne qui travaille dans le secteur associatif⁷. Au total, 1 personne s'est décrite comme étant un homme, et 8 comme étant une femme. Notre échantillon comptait également 3 personnes s'identifiant comme immigrantes, 1 personne s'identifiant comme faisant partie des minorités visibles et 1 s'identifiant comme faisant partie d'une minorité ethnoculturelle. 6 personnes se décrivaient comme Québécoises de souche. Toutes les personnes que nous avons interrogées occupaient des fonctions auprès d'usager·ère·s issu·e·s de l'immigration et/ou de minorités ethnoculturelles à Laval depuis au moins 5 ans ; 4 étaient en fonction depuis 5 à 10 ans et 5 étaient en fonction depuis 10 à 20 ans. La totalité de notre échantillon occupait une position rémunérée et déclarait avoir participé au processus d'élaboration du *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* de la Ville de Laval. Finalement, la totalité de notre échantillon siégeait à la Table régionale en immigration, diversité culturelle et inclusion à Laval (TRIDIL).

⁷ Nous effectuons une séparation entre les acteur·ice·s interrogé·e·s œuvrant au sein des secteurs communautaire et associatif car, dans le cadre de notre échantillon, ce sont seulement les personnes œuvrant au sein du secteur communautaire qui offraient des services de première ligne aux usager·ère·s lavallois·e·s immigrant·e·s. L'acteur·ice interrogé·e œuvrant au sein du secteur associatif travaillait au sein d'un organisme dont l'objectif principal en était un de sensibilisation de la population en matière de culture.

C'est un·e employé·e de la Ville de Laval qui nous a permis d'entrer en contact avec un vaste bassin de participant·e·s potentiel·le·s en introduisant notre équipe de recherche par le biais d'un courriel électronique. Nous remercions d'ailleurs sincèrement cette personne qui a rendu facile le recrutement de sujets de recherche. Afin de se qualifier comme sujet de recherche, nous avons ensuite demandé aux personnes qui avaient signalé leur intérêt à participer de répondre à un questionnaire d'éligibilité préliminaire prenant la forme d'un sondage virtuel confidentiel via Microsoft Forms (**annexe 3**). Ainsi, avant de procéder aux entretiens, nous avons la certitude que les personnes interrogées étaient impliquées auprès d'usager·ère·s lavallois·e·s issu·e·s de l'immigration et/ou de minorités ethnoculturelle et/ou qu'ils avaient participé à l'élaboration du *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* (Ville de Laval, 2021). La réception envers notre projet de recherche fût très positive.

2.4.2.2 Déroulement des entretiens semi-dirigés

En raison de la pandémie de COVID-19, nos données ont dû être collectées sans contact physique avec nos participant·e·s. Par conséquent, nous avons procédé virtuellement, en utilisant un logiciel de visioconférence au choix de la personne interrogée (Zoom ou Teams). La durée des entretiens a largement varié d'un·e répondant·e à un·e autre, allant de 30 minutes à 2 heures et demie. Une seule personne a refusé que son entretien soit enregistré par crainte de répercussions professionnelles; des notes manuscrites ont donc été rédigées durant l'entretien. Pour les 8 autres participant·e·s qui ont consenti à l'enregistrement, un verbatim de leur entretien fut retranscrit à la suite de notre rencontre et enregistré sous un code alphanumérique afin d'assurer leur anonymat.

2.5 Analyse des données

Les données que nous avons collectées et retranscrites verbatim ont ensuite été analysées dans une perspective qualitative. Afin de pouvoir être analysées, nos données doivent être préalablement préparées (Quivy et Van Campenhoudt, 2017). Nous avons donc débuté la préparation de nos données en relisant avec attention chacune de nos retranscriptions d'entretiens tout en surlignant les éléments qui semblaient ressortir du lot ou répétés de manière récurrente d'un·e participant·e à l'autre. Après avoir ciblé les éléments principaux à travers chacune de nos retranscriptions, nous avons construit un fichier Excel que nous avons divisé en

10 sections, correspondant à nos 10 questions d'entretien, et ainsi procédé à l'inscription des éléments-clés dans la section correspondante.

L'inscription de nos données dans un tableau a été très utile, en facilitant notamment la recherche d'éléments et en permettant de visualiser clairement les éléments-clés saillants de chaque question d'entretien. Chacune de nos sections, qui correspondent chacune à l'une de nos questions d'entretien, était ensuite divisée en 4 catégories mutuellement exclusives :

- 1) Éléments partagés par **tous-tes** les acteur·ice·s ;
- 2) Éléments partagés par au moins 1 acteur·ice de **chaque secteur**⁸ ;
- 3) Éléments partagés par plus d'un·e acteur·ice du **même secteur** ;
- 4) Éléments partagés par plus d'un·e acteur·ice, mais **moins de 3**.

Nous avons finalement procédé à des comparaisons entre les divergences de perceptions de chaque secteur (comparaison intersectorielle) et les divergences de perceptions au sein même de chaque secteur (comparaison intrasectorielle) en ajoutant 2 catégories aux 4 catégories ci-haut :

- Divergences intersectorielles d'opinion
- Divergences intrasectorielles d'opinion.

Ce processus de préparation, de mise en relation et de comparaison des données (Quivy et Van Campenhoudt, 2017) nous a permis de condenser nos éléments afin de discerner ceux qui sont centraux dans notre recherche. Cela a simplifié grandement la rédaction de nos résultats. Enfin, la mobilisation des concepts-phares qui constituent notre cadre théorique nous a permis d'analyser de façon structurée et objective nos résultats et d'en tirer des conclusions générales dont nous discuterons dans le chapitre 5.

2.6 Conclusion

Ce chapitre nous a permis de présenter notre problématique, qui gravite autour des éléments ayant constitué la conjoncture à l'origine du changement paradigmatique lavallois en matière de

⁸ Nos répondant·e·s provenaient de 3 secteurs : public (P), communautaire (C) et associatif (A).

gestion de la diversité ainsi que les ressorts de ce changement de paradigme. Ensuite, nous avons présenté les deux concepts/typologies-phares qui composent notre cadre théorique, la manière dont ils seront appliqués et dans quelle optique. Enfin, nous avons abordé la pertinence de l'approche méthodologique dans laquelle s'inscrit notre projet de recherche : une approche qualitative mobilisant les outils de collecte de données que sont la recherche documentaire et les entretiens semi-dirigés. Ce sont ces éléments qui nous permettront de mener à bien notre projet de recherche, tout en assurant objectivité, reproductibilité et faisabilité dans un contexte de pandémie.

CHAPITRE 3 : PRÉSENTATION DU CAS À L'ÉTUDE

Ce troisième chapitre vise à brosser le portrait géographique et sociodémographique de la Ville de Laval, en insistant plus particulièrement à ce qui touche à l'immigration et à la diversité ethnoculturelle. Nous nous baserons principalement sur des données de recensements, de la Ville de Laval ainsi que celles des ministères de l'immigration (MICC, MIDI et MIFI). Dans l'optique de bien contextualiser notre sujet de recherche, nous débuterons en effectuant un bref survol de l'immigration aux échelles canadienne et québécoise. Puis, nous situerons géographiquement Laval et présenterons un portrait de sa sociodémographie.

Au moment d'écrire ces lignes, il faut savoir que les données du plus récent recensement canadien de 2021 en lien avec l'immigration paraissent au compte-gouttes; en ce qui concerne les municipalités, elles ne sont pas encore aussi étoffées que nous l'espérons. De plus, les municipalités ont généralement besoin de plusieurs mois, voire des années de travail avant d'être prêtes à publier leur propre portrait statistique. Laval n'a donc pas, à ce jour, fait paraître son portrait de l'immigration à l'aune du plus récent recensement. Ce portrait mobilisera donc dans la mesure du possible des données de 2021, mais également des données datées du recensement précédent de 2016.

3.1 L'immigration au Canada

Selon les données du plus récent recensement de la population (2021), 23% de la population canadienne est immigrante; c'est la deuxième fois dans l'histoire du Canada, et la première fois depuis 1921, que le pourcentage de personnes immigrantes dépasse le seuil de 22,5% (Statistique Canada, 2021). Les personnes immigrantes au Canada sont principalement originaires de l'Inde, des Philippines et de la Chine et 15,9% ont immigré récemment, soit entre 2016 et 2021 (Idem). Les personnes immigrantes arrivées au Canada entre 2011 et 2016 provenaient principalement d'Asie (35,5%), d'Afrique (26,7%) et d'Amérique (26,3%) (Ville de Laval, 2019). En 2015, 50,6% des personnes immigrantes avaient été admises au Canada en vertu du volet économique; 24,1% ont rejoint leur famille grâce au regroupement familial; 24,1% l'ont été comme réfugiées et 1,2% comme « autres immigrants » (Statistique Canada, 2017a).

En 2015, 94% de la population immigrante canadienne était répartie dans 4 provinces : l'Ontario (51,5%), la Colombie-Britannique (17,1%), le Québec (14,5%) et l'Alberta (11,2%) (Statistique Canada, 2017a). Les provinces qui comptent la plus forte proportion de personnes immigrantes par rapport à la population totale sont l'Ontario (29,1%), la Colombie-Britannique (28,3%), l'Alberta (21,2%) et le Manitoba (18,3%). Le Québec arrivait en cinquième position avec une proportion de 13,7% (Idem; Ville de Laval, 2019 : 26). Ces données soulignent une hausse importante de l'immigration au sein des provinces des Prairies canadiennes, dont fait partie le Manitoba (Statistique Canada, 2017a).

L'attraction des centres urbains tend à diminuer au Canada depuis quelques années : c'est ce qu'on appelle le phénomène de *suburbanisation de l'immigration* (Statistique Canada, 2017a). Effectivement, alors que 63,4% de la population canadienne vivait dans l'une des 3 plus grandes municipalités (Toronto, Vancouver et Montréal) en 2011, cette proportion s'établit plutôt à 37,5% en 2016 (Statistique Canada, 2017b : 5) et profite notamment aux municipalités périphériques (c'est-à-dire situées en bordure des municipalités centrales) de Mississauga (53,4%), de Brampton (52,3%), de Markham (58,7%), de Vaughan (46,3%) et de Surrey (43%). Malgré tout, c'est toujours dans les grandes villes de Toronto, Vancouver et Montréal que l'on retrouve la plus forte proportion de personnes immigrantes; au Québec, c'est Montréal (34,3%), Laval (28,5%) et Longueuil (17,7%) qui sont les plus attrayantes (Statistique Canada, 2017a). Le phénomène de suburbanisation est moins marqué dans la région métropolitaine de Montréal (34,3% à Montréal contre 28,5% à Laval et 17,7% à Longueuil) qu'il ne l'est dans les banlieues torontoises et vancouveroises (Statistique Canada, 2017b).

3.1.1 L'immigration au Québec

En 2021, le Québec accueillait 14,6% de l'immigration canadienne (Statistique Canada, 2021). Les municipalités québécoises qui accueillait le plus grand nombre de personnes immigrantes au recensement de 2016 étaient Montréal (34,3%), Laval (28,5%), Longueuil (17,7%), Gatineau (12,5%), Terrebonne (9%), Sherbrooke (8,2%), Québec (7,2%) et Trois-Rivières (3,5%) (Idem).

En 2021, les immigrant·e·s récent·e·s représentent 16,7% de la population immigrante québécoise (Statistique Canada, 2021). Les trois principaux lieux de naissance des immigrant·e·s

Québécois·e·s sont la France, Haïti et l'Algérie – une immigration fortement francophone. Les immigrant·e·s récent·e·s, pour leur part, sont principalement originaires de la France, de l'Algérie et de la Syrie (Idem).

La répartition des immigrant·e·s récent·e·s au Québec en 2021 est fort intéressante. Nous connaissons bien l'intention des gouvernements québécois des dernières décennies de régionaliser l'immigration, mais aussi de la « démontréaliser ». Leurs stratégies semblent porter fruit car en 2021, Montréal ne comptait qu'une proportion de 15,9% d'immigrant·e·s récent·e·s, au profit notamment d'Amos (36,2%), de Sept-Îles (35,1%) de Saint-Georges (33,6%), de Dolbeau-Mistassini (33,3%), de Val-d'Or (31,8%), de Rimouski (31,6%) et de Rouyn-Noranda (29,1%) (Statistique Canada, 2021).

3.2 Laval : une supermunicipalité centralisée en banlieue de la métropole

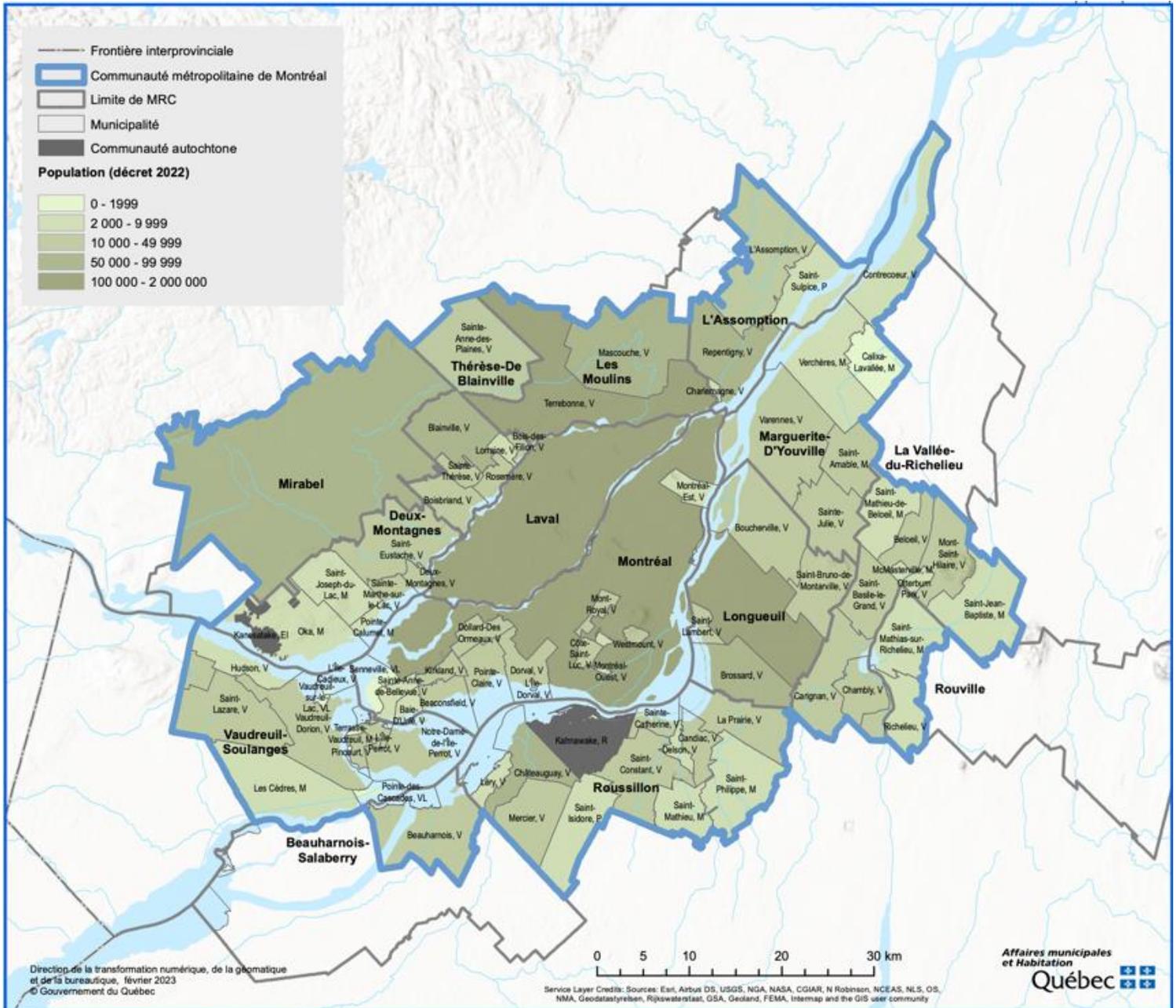
Bien que l'histoire de son territoire remonte à près de 400 ans (Ville de Laval, 2023), la Ville de Laval, aussi appelée *Île Jésus*, a vu le jour en 1965; elle célébrera bientôt son 60^e anniversaire. Laval est une ville qui jouit d'une organisation territoriale particulière : en plus d'être une municipalité, elle est une Municipalité régionale de comté (MRC) et une Région administrative (RA). Elle a notamment son propre CISSS et sa propre DSP. Cela fait d'elle la seule région administrative québécoise à ne compter qu'une seule municipalité. Voisine nordique de Montréal, elle fait aussi partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (**Figure 1**).

3.2.1 Situation géographique et données statistiques générales

Le territoire de la ville-région de Laval s'étend sur une superficie de 246,14 kilomètres et comptait, en 2023, une population de 446 349 habitants (MAMH, 2023).

Figure 1 : Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Source: MAMH (2023)



3.2.1.1 Transport

Laval compte deux stations de métro, *De la Concorde* et *Montmorency*, qui se trouvent sur la ligne orange du métro de la Société de transport de Montréal (STM). Elle est également desservie par un important réseau d'autobus (STL) ainsi que par la ligne verte du train de banlieue (EXO), qui permet de relier la métropole à certaines municipalités de la Couronne-Nord de Montréal, notamment Laval, Rosemère, Blainville, Mirabel, Sainte-Thérèse et Saint-Jérôme. Laval est aussi traversée par plusieurs tronçons autoroutiers importants, notamment les autoroutes 13, 15, 19, 25 ainsi que la 440 (MAMH, 2023). L'organisation du transport ainsi que l'offre diversifiée en matière de transport collectif à Laval fait d'elle une ville bien « connectée » à la métropole montréalaise, permettant à ses citoyen·ne·s de se déplacer aisément de la périphérie lavalloise à la métropole pour aller y travailler ou y faire leurs achats, par exemple.

3.2.1.2 Organisation territoriale

Une particularité de l'organisation du territoire lavallois est qu'il n'est pas sous-divisé en arrondissements comme peuvent l'être Montréal et Québec. Il est plutôt divisé en 6 *secteurs d'aménagement* (**figure 3**) recoupés par 13 quartiers, ou encore en 7 districts électoraux (**figure 2**), qui ne jouissent d'aucune forme d'indépendance politico-administrative. Le pouvoir est donc très centralisé en l'administration municipale.

C'est dans les secteurs de Chomedey (secteur 3) et de Laval-des-rapides/Pont-Viau (secteur 2) que l'on retrouve la plus grande proportion de personnes immigrantes (42,8% et 30,3%) (**figure 4**). Chomedey est le secteur d'établissement privilégié par les immigrant·e·s récent·e·s (37,28%), c'est-à-dire les personnes qui ont immigré au Canada au courant des 5 années précédant le recensement (Statistique Canada, 2022b). Les secteurs qui ont les plus faibles proportions de personnes immigrantes par rapport à l'ensemble de la population sont le secteur 5 (Sainte-Rose, Fabreville) et le secteur 6 (Vimont, Auteuil).

Figure 2 : Districts électoraux à Laval

Source : Laval (2011)

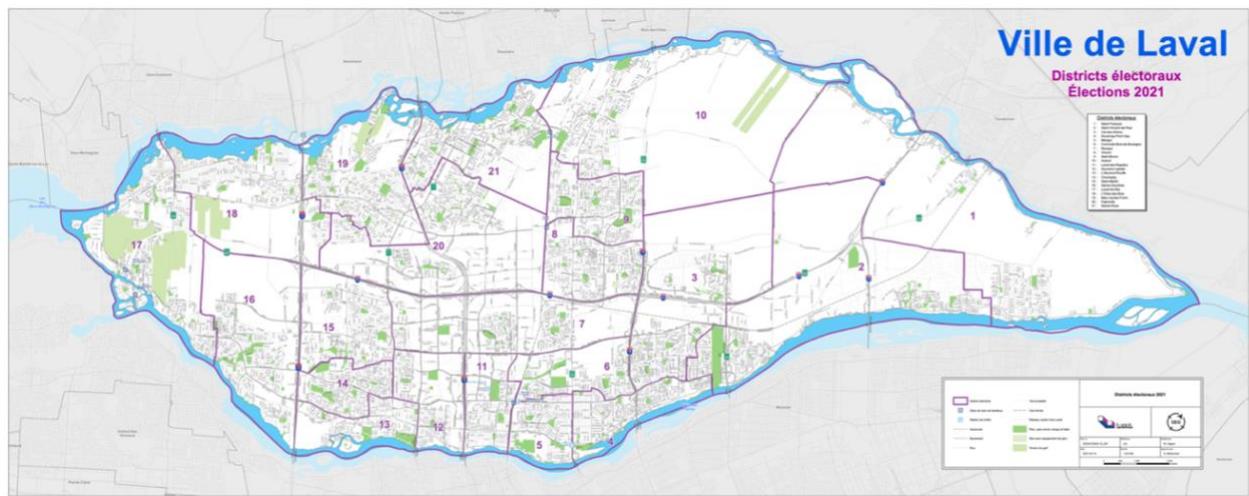
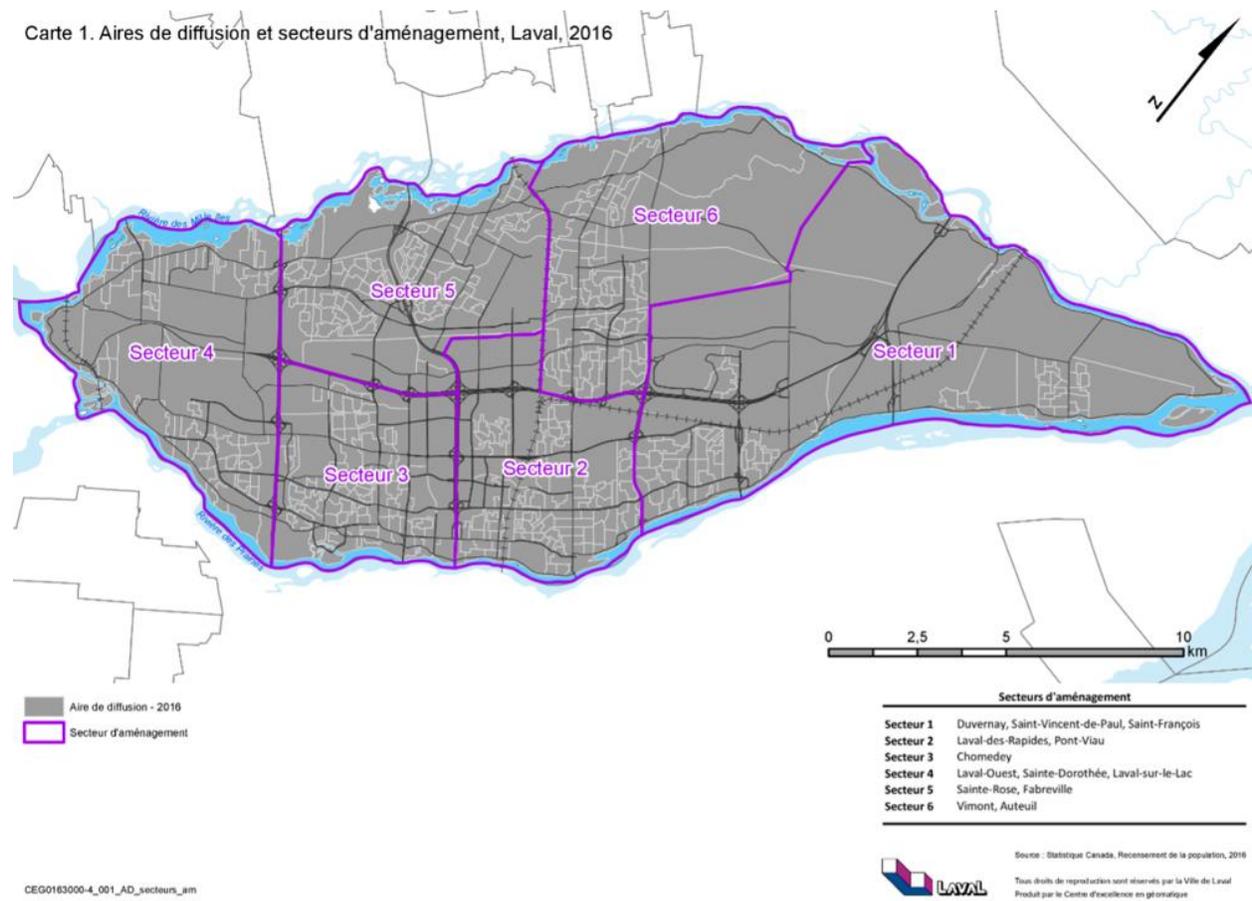


Figure 3 : Secteurs d'aménagement de Laval

Source : Ville de Laval (2019 : 33)



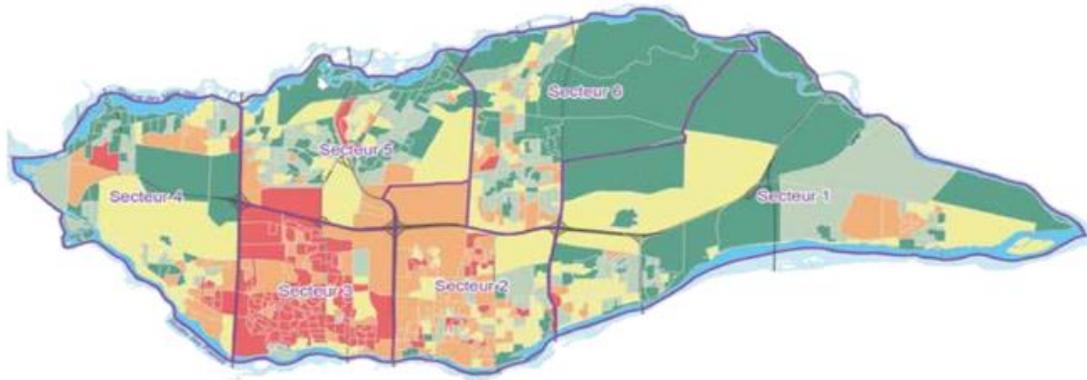
CEG0163000-4_001_AD_secteurs_am

Figure 4 : Proportion de personnes immigrantes par secteurs d'aménagement

Source : Ville de Laval (2019 : 58)

CARTE

Proportions de personnes immigrantes, aires de diffusion et secteurs d'aménagement, Laval, 2016



Aire de diffusion - 2016
Secteur d'aménagement

Proportion de personnes immigrantes

- 0,0% - 16,4%
- 18,5% - 23,7%
- 23,8% - 29,4%
- 29,5% - 38,3%
- 38,4% - 70,0%
- Aucune donnée

Valeurs de référence (%)

Secteur 1	22,8	Secteur 4	25,6
Secteur 2	30,2	Secteur 5	21,6
Secteur 3	42,8	Secteur 6	22,6

Laval	28,5	Québec	13,7
--------------	------	---------------	------

Secteurs d'aménagement

Secteur 1	Duvernay, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-François
Secteur 2	Laval-des-Rapides, Pont-Viau
Secteur 3	Chomedey
Secteur 4	Laval-Ouest, Sainte-Dorothée, Laval-sur-le-Lac
Secteur 5	Sainte-Rose, Fabreville
Secteur 6	Vimont, Auteuil

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016

3.2.1.3 Langue

À Laval, 92,8% de la population connaissait le français en 2015; c'est 5,5 points de pourcentage de plus qu'à Montréal (Statistique Canada, 2017c). Toutefois, le bilinguisme est moins répandu à Laval qu'il l'est à Montréal.

3.2.1.4 Revenu

En 2015, le revenu médian des ménages lavallois s'élevait à 70 216\$; c'est près de 20 000\$ de plus que celui des ménages montréalais, qui était de 50 227\$ (Idem). Les ménages lavallois sont donc nettement plus aisés que les ménages montréalais.

3.2.1.5 Citoyenneté et immigration

À Laval, en 2016, 94,1% de la population détenait la citoyenneté canadienne et 28,5% de la population était immigrante. Cela pointe vers une immigration plus permanente, mais aussi plus ancienne qu'elle ne l'est à Montréal; à Montréal, c'était plutôt 34,3% de la population qui était immigrante alors que 86,3% détenait la citoyenneté (ville de Laval, 2019).

Une autre donnée intéressante datée de 2016 est relative au statut des générations. À Laval, c'est près de la moitié des ménages immigrants qui sont de troisième génération ou plus, alors qu'ils représentent 41% à Montréal. Inversement, c'est 29,3% des immigrant·e·s lavallois·e·s qui sont de première génération, alors qu'ils représentent 38,5% des immigrant·e·s montréalais·e·s. Il y a également plus d'immigrant·e·s de deuxième génération à Laval qu'il n'y en a à Montréal. C'est pour cette raison que l'on réfère à l'immigration lavalloise comme une « ancienne immigration » (Laval, 2019). Nous préciserons plus loin ce qui caractérise cette *ancienne immigration*.

Autre fait pertinent : 20% de la population immigrante lavalloise a été admise à titre de réfugiée; c'est une personne immigrante sur 5 (Laval, 2019 : 22). À Montréal, cette proportion est de 16%, au profit principalement d'immigrant·e·s admis·es sur une base économique. Il y a donc une proportion plus grande de réfugié·e·s à Laval qu'à Montréal. Comme ces données ont été collectées avant que ne prenne fin la vague d'arrivées de réfugié·e·s syrien·ne·s (2015) dans les municipalités québécoises, et à l'aune des stratégies de régionalisation de l'immigration du gouvernement québécois, il sera intéressant de consulter les données du recensement de 2021 quand elles seront disponibles.

3.2.1.6 Logement

À Laval, 69,4% des ménages sont propriétaires, contre 36,7% des ménages montréalais (Statistique Canada, 2021). C'est une différence de plus de 30 points de pourcentage en faveur

des ménages lavallois. Les Lavallois·e·s sont aussi moins souvent aux prises avec un logement de taille insuffisante (5,1% à Laval contre 8,6% à Montréal) pour leur ménage et présentent un taux d'effort moindre; 78,5% des Lavallois·e·s déclaraient vouer moins de 30% de leurs revenus alors que cette proportion était de 69,2% pour les Montréalais·e·s, une différence de près de 10 points de pourcentage (Idem).

3.2.1.7 Scolarité

La population lavalloise est globalement moins scolarisée que la population montréalaise, mais davantage que les Québécois·e·s dans l'ensemble. À Laval, 19% de la population n'avait aucun certificat, diplôme ou grade en 2015; à Montréal, c'était 17,8% (Statistique Canada, 2017c). À Laval, parmi les personnes âgées de 25 à 64 ans, 32,3% détenaient un grade de niveau Baccalauréat ou supérieur, comparativement à 29,5% au Québec (Statistique Canada, 2021). Les Lavallois·e·s non-immigrant·e·s sont également nombreux·ses à détenir un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers.

3.3 Laval : une immigration de longue date, fulgurante et diversifiée

Nous avons vu que plusieurs facteurs distinguent Laval d'autres municipalités québécoises d'accueil de l'immigration : on pense par exemple à son emplacement géographique en banlieue de Montréal, à l'organisation particulière de son territoire et à son « triple statut », à l'ancienneté de son immigration et à son historique de continuité mayorale. Tous ces facteurs ont contribué à la trajectoire qu'a empruntée Laval en ce qui concerne ses politiques de gestion de la diversité ethnoculturelle.

4 mots peuvent à eux-seuls décrire l'immigration à Laval : ancienne, fulgurante, francophone et diversifiée. Selon les données du plus récent recensement (Statistique Canada, 2021), 31,5% de la population lavalloise est issue de l'immigration (135 315 personnes); c'est une augmentation de 3 points de pourcentage depuis 2015. D'ailleurs, si l'on se fie aux données du recensement de 2015 (Statistique Canada, 2017c; Ville de Laval, 2019), la proportion de la population immigrante à Laval (28,5%) est plus de deux fois plus élevée que dans tout le reste du Québec (13,7%). L'immigration est le principal moteur démographique de la région de Laval.

Parmi la population immigrante lavalloise, 11,9% est arrivée entre 2016 et 2021. La proportion de la population qui est issue de l'immigration a grandi plus rapidement à Laval que dans le reste du Québec, et cette tendance se maintient depuis plus de 10 ans (Idem). En 2016, alors que la population lavalloise représentait 5,1% de la population Québécoise, la population immigrante lavalloise elle correspondait à 10,7% de l'ensemble de la population immigrante du Québec (Ville de Laval, 2019). Cela fait d'elle la deuxième ville québécoise d'accueil des immigrant·e·s, tout juste après Montréal.

À Laval, en 2015, 44% des familles sont immigrantes (Ville de Laval, 2019). C'est à Chomedey que l'on retrouve la proportion la plus élevée de personnes immigrantes : en 2015, elles représentaient 42,8% de l'ensemble de la population du secteur (Idem). Chomedey est aussi le secteur d'établissement privilégié des nouveau·elle·s arrivant·e·s puisque 37,28% y résidaient à ce moment. Toutefois, le portrait de l'immigration se diversifie de plus en plus à Laval : entre 2006 et 2016, les secteurs d'aménagement qui ont affiché les plus fortes croissances de leur population immigrante sont le secteur 5 (Sainte-Rose, Fabreville) avec une croissance de 89,8% et le secteur 4 (Laval-Ouest, Sainte-Dorothée, Laval-sur-le-Lac, les Îles-Laval) avec une croissance de 72,4% (Statistique Canada, 2017c). Inversement, le secteur de Chomedey, qui comprenait en 2015 la plus forte proportion de personnes immigrantes, est le secteur qui a connu la plus faible augmentation de sa population immigrante (41,4%) pendant la même période (Idem).

3.3.1 *Pays d'origine*

Les principaux lieux de naissance des immigrant·e·s lavallois·e·s en 2021 sont le Liban (10,3%), Haïti (9,4%), le Maroc (7,1%), la Syrie (7%) et l'Algérie (6,4%). En 2016, la Syrie se trouvait au 7^e rang; elle est depuis passée au 4^e rang (Statistique Canada, 2021), conséquemment à la crise des réfugiés syriens de 2015. La Grèce, l'Italie, la Roumanie et la France figurent également au palmarès, mais sont surtout les vestiges d'une immigration plus ancienne (Ville de Laval, 2019; Statistique Canada, 2021). En 2019, l'immigration en provenance du Maghreb représentait 12,3% du total de l'immigration à Laval; (Ville de Laval, 2019). Le portrait lavallois de l'immigration récente a beaucoup changé depuis 2015 : on retrouvait alors au premier rang Haïti (13,5%) qui a depuis passé au 4^e rang (Statistique Canada, 2021). L'Inde est aussi passée du 20^e rang (1,4%)

au 9^e rang (3%); il en va de même pour l'immigration afghane qui est passée du 11^e rang (2,4%) au 7^e rang (3,3%). L'immigration française a aussi grandi, passant du 14^e rang au 8^e rang (Idem).

Figure 5 : Population totale et population immigrante selon l'origine ethnique – Laval et Québec, 2016

Source : Ville de Laval (2019)

TABLEAU 14
POPULATION TOTALE ET POPULATION IMMIGRANTE SELON L'ORIGINE ETHNIQUE –
LAVAL ET QUÉBEC, 2016

	Population totale			Immigrants			
	Nb	Laval %	Québec %		Laval Nb	Laval %	Québec %
Canadien	148 985	36,3	58,3	Libanais	11 595	9,9	3,7
Français	68 905	16,8	23,5	Haïtien	10 920	9,3	6,8
Italien	40 580	9,9	4,1	Italien	7 410	6,3	6,8
Haïtien	21 610	5,3	1,8	Marocain	6 655	5,7	4,6
Grec	20 380	5,0	0,9	Grec	6 585	5,6	2,1
Libanais	19 675	4,8	1,0	Arménien	6 125	5,2	1,4
Irlandais	15 005	3,7	5,6	Roumain	5 450	4,7	2,9
Marocain	11 175	2,7	1,1	Français	4 390	3,8	8,7
Arménien	10 375	2,5	0,3	Syrien	4 185	3,6	1,5
Portugais	9 810	2,4	0,9	Algérien	4 175	3,6	3,5
Québécois	8 180	2,0	2,3	Portugais	3 635	3,1	2,4
Roumain	7 575	1,8	0,7	Chinois	3 585	3,1	6,9
Premières Nations	7 150	1,7	3,6	Arabe, n.d.a.	3 550	3,0	2,6
Algérien	6 535	1,6	0,8	Espagnol	3 300	2,8	3,9
Espagnol	6 485	1,6	1,1	Berbère	2 545	2,2	2,2
Anglais	6 395	1,6	2,9	Indien de l'Inde	2 405	2,1	2,7
Chinois	6 365	1,5	1,5	Afghan	2 160	1,8	0,8
Syrien	6 335	1,5	0,3	Égyptien	2 090	1,8	1,4
Écossais	5 985	1,5	2,7	Vietnamien	2 025	1,7	2,2
Arabe, n.d.a.	5 850	1,4	0,6	Colombien	1 890	1,6	2,3

Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

Note : La somme des groupes ethniques dans ce tableau est supérieure à la population totale, car une personne peut déclarer plus d'une origine ethnique dans le recensement.

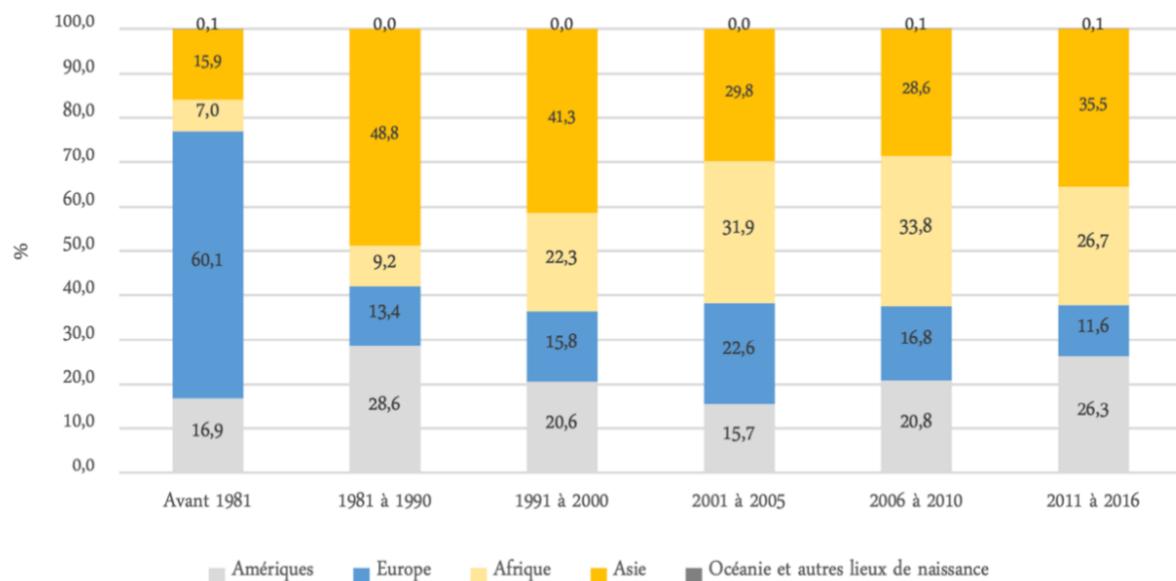
Selon les données du recensement de 2021, les origines ethnoculturelles les plus souvent déclarées à Laval sont canadienne (16%), française (14,2%), italienne (8,9%), québécoise (6,9%) et libanaise (5,2%) (Statistique Canada, 2021). La part des personnes immigrantes d'origine européenne a significativement diminué à Laval depuis les années 1980, passant de 60,1% pour la période d'avant 1981 à 11,6% pour la période de 2011 à 2016 (Ville de Laval, 2019). L'immigration d'Afrique a, pour sa part, pris de l'ampleur depuis la fin des années 1990 pour atteindre son niveau le plus élevé (33,8%) durant la période de 2006 à 2010 (Idem).

Les données sont aussi intéressantes en ce qui concerne plus spécifiquement l'origine ethnique. À Laval, en 2016, 9,9% de la population totale était d'origine italienne; une proportion plus importante que dans le reste du Québec (4,1%) (Ville de Laval, 2019). L'origine ethnique grecque à Laval suit la même tendance : alors que les Grec-que-s d'origine représentent moins de 1% (0,9%) de la population Québécoise, ils représentaient en 2016 5% de la population lavalloise (Idem). En 2016, Laval brossait un portrait (**figure 6**) qui illustre bien les transformations des flux migratoires au fil de son histoire.

Figure 6 : Population immigrante selon le lieu de naissance et la période d'immigration – Laval, 2016

Source : Ville de Laval (2019)

GRAPHIQUE 11
POPULATION IMMIGRANTE SELON LE LIEU DE NAISSANCE ET LA PÉRIODE D'IMMIGRATION — LAVAL, 2016



Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

3.3.2 Statut des générations et période d'immigration

La première génération « désigne les personnes qui sont nées à l'extérieur du Canada (...) Ce groupe inclut aussi les membres de leur famille nés à l'extérieur du Canada et vivant avec eux au Canada » (Statistique Canada, 2018). La première génération comprend également les

citoyen·ne·s canadien·ne·s de naissance qui sont né·e·s à l'extérieur du Canada de parents citoyens canadiens. La deuxième génération « désigne les personnes qui sont nées au Canada et dont au moins l'un des parents est né à l'extérieur du Canada » (Idem). Finalement, la troisième génération ou plus « désigne les personnes nées au Canada et dont les deux parents sont nés au Canada (...) Ces personnes peuvent être issues de plusieurs générations d'ancêtres nés au Canada ou leurs grands-parents peuvent être nés à l'étranger » (Idem).

À Laval, les immigrant·e·s de première génération représentent en 2021 33,5% de la population et leur âge médian est de 47,6 ans (Statistique Canada, 2021). Les immigrant·e·s de deuxième génération représentent quant à eux 23,7% de la population et leur âge médian est de 21 ans. Enfin, les immigrant·e·s de troisième génération représentent 42,8% de la population lavalloise et leur âge médian est de 48 ans (Idem). Cela nous confirme que l'immigration à Laval est ancienne, car plus de 4 personnes sur 10 déclarent être nées au Canada de parents eux-mêmes nés au Canada, mais qui sont issus de parents qui sont nés à l'étranger.

En 2019, Laval faisait paraître un portrait sociodémographique qui présentait la population immigrante selon la période d'immigration (**figure 7**) (Ville de Laval, 2019). Ces données n'ont pas encore été mises à jour à la suite du recensement de 2021.

Figure 7 : Population immigrante selon la période d'immigration – Laval et Québec, 2016
Source : Ville de Laval (2019)

TABLEAU 16
POPULATION IMMIGRANTE SELON LA PÉRIODE D'IMMIGRATION – LAVAL ET QUÉBEC, 2016

	Laval		Québec
	Nb	%	%
Avant 1981	27 285	23,3	21,9
1981 à 1990	17 685	15,1	11,7
1991 à 2000	23 015	19,7	17,2
2001 à 2005	16 890	14,4	12,8
2006 à 2010	16 925	14,5	16,7
2011 à 2016	15 140	12,9	19,7
Total	116 935	100,0	100,0

Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

En 2016, Laval déclarait avoir accueilli 23,3% de sa population immigrante avant 1981 et près de 60% avant 2000 (vs 50,8% au Québec). Cette immigration était principalement en provenance d'Europe (60,1%), d'Amérique (16,9%), d'Asie (15,9%) et d'Afrique (7%) (Ville de Laval, 2019 : 51).

Entre 2011 et 2016, la population immigrante à Laval a augmenté de 21%, comparativement à 11,9% au Québec; entre 2006 et 2016, elle a augmenté de 59%, comparativement à 28,2% au Québec; entre 2001 et 2016, elle a augmenté de 122,8% (Ville de Laval, 2019 : 34-36). Vous avez bien lu, le nombre d'immigrants a augmenté de près de 123% en 15 ans à Laval. L'immigration récente a elle aussi augmenté de 69,5% entre 2006 et 2016 (Idem).

3.3.3 Statut d'immigration

Pendant la période allant de 1980 à 2016, à Laval, 51,2% des immigrant·e·s ont été admis·e·s sur une base *économique* (vs 54,1% au Québec); 27,7% ont été *parrainé·e·s* par leur famille; 20% sont des *réfugié·e·s admis·e·s* (vs 16,9% au Québec) et 1,1% font partie de la catégorie *autre immigrant* (Ville de Laval, 2019).

3.3.4 Profil linguistique

À Laval, entre 2016 et 2021, la proportion de personnes maîtrisant l'anglais seulement a augmenté de 19,4% (Statistique Canada, 2021). Il est encore trop tôt pour l'affirmer, mais l'arrivée massive de réfugié·e·s syrien·ne·s pourrait expliquer en partie cette hausse. La proportion de personnes ne parlant ni français ni anglais n'a augmenté que de 0,1 point de pourcentage durant la même période. Globalement, c'est 34,6% de la population qui déclare parler français seulement et 58,3% qui déclare connaître les deux langues officielles. Le français est la langue maternelle de 56,8% de la population et l'anglais, de 7,2% (Idem). Le français est aussi la langue la plus souvent parlée à la maison (69,2%). Les 5 langues maternelles non officielles les plus parlées à Laval en 2021 sont l'arabe, l'espagnol, le grec, l'arménien et l'italien (Statistique Canada, 2021). L'arabe, la langue maternelle non officielle la plus parlée à Laval, était déjà en 2016 la principale langue non officielle parlée dans tous les secteurs d'aménagement, à l'exception du secteur 6 (Vimont, Auteuil) (Ville de Laval, 2019). Le Créole, qui occupait la troisième place au recensement de 2016, ne fait plus partie de ce palmarès.

En 2019, la Ville de Laval nous apprenait que seulement 14,1% des personnes immigrantes avaient le français comme langue maternelle; pour les immigrants récents, cette proportion est de 16,7% (Ville de Laval, 2019). C'est dans le secteur de Chomedey que l'on retrouvait la plus grande proportion de personnes allophones (82%) et aussi la plus faible proportion de personnes qui déclaraient le français comme langue maternelle (9,1%).

À Laval, en 2016, peu importe le statut d'immigration, le pourcentage de personnes dont la langue maternelle est le français est inférieur à l'ensemble du Québec (Idem). Rappelons-nous cependant qu'en 2016, 92,8% de la population lavalloise dans son ensemble déclarait maîtriser le français, soit 5,5 points de pourcentage de plus que dans la métropole (Statistique Canada, 2017c); de plus, 83,1% des personnes immigrantes lavalloises déclaraient avoir la capacité de soutenir une conversation en français (Ville de Laval, 2019).

3.3.5 Minorités visibles

Le nombre de personnes issues des groupes de minorités visibles parmi la population lavalloise a connu une augmentation marquée depuis le recensement de 2016, passant de 26,1% à 32,7% en 2021 (Statistique Canada, 2021).

Ce sont principalement les groupes *Arabe* (11,4%), *Noir* (8,9%) et *Latino-américain* (3,5%) qui ont préséance; cela n'a pas changé depuis 2016. En 2016, c'était 56,4% de la population immigrante qui déclarait faire partie des groupes de minorités visibles, une augmentation de 4,1 points de pourcentage comparativement à 2011 (Ville de Laval, 2019).

3.3.6 Religion

En 2021, le premier groupe religieux représenté à Laval était catholique : il représentait 44,9% de la population totale. Le deuxième groupe était musulman (12,9%). La proportion de personnes qui a déclaré ne pas avoir de religion était plus grande que la proportion de personnes musulmanes, représentant 18% de la population totale (Statistique Canada, 2021).

3.3.7 Scolarité

La proportion de personnes immigrantes qui détenaient un certificat, diplôme ou grade universitaire en 2016 était de 29,1% à Laval, comparativement à 23,9% des Lavallois·e·s non-immigrant·e·s. Les Lavallois·e·s immigrant·e·s sont donc plus scolarisé·e·s que les non-immigrant·e·s (**figure 8**), mais ils le sont tout de même globalement moins que la population immigrante québécoise dans son ensemble (37,1%) (Ville de Laval, 2019). Par ailleurs, la proportion de personnes détenant un certificat, diplôme ou grade universitaire est encore plus élevée chez les immigrants lavallois récents (35,2%). À Laval, les personnes immigrantes sont aussi proportionnellement moins nombreuses que les personnes non-immigrantes à détenir un diplôme d'études secondaires, un diplôme d'une école de métiers ou un diplôme d'études collégiales (Ville de Laval, 2019) (**figure 9**).

Figure 8 : Évolution de la population âgée de 15 ans et plus ayant un certificat, diplôme ou grade universitaire et selon le statut d'immigrant – Laval 2006, 2011, 2016
Source : Ville de Laval (2019)

GRAPHIQUE 22
ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 15 ANS ET PLUS AYANT UN CERTIFICAT, DIPLÔME OU GRADE UNIVERSITAIRE ET SELON LE STATUT D'IMMIGRANT – LAVAL 2006, 2011, 2016

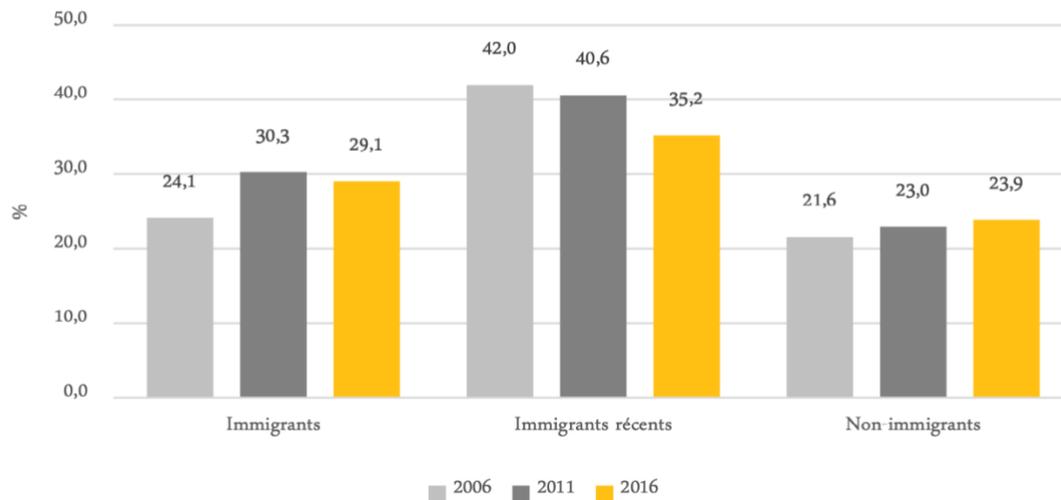


Figure 9 : Population âgée de 15 ans et plus selon le plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu et selon le statut d'immigrant – Laval et Québec, 2016

Source : Ville de Laval (2019)

TABLEAU 43
POPULATION ÂGÉE DE 15 ANS ET PLUS SELON LE PLUS HAUT CERTIFICAT, DIPLÔME OU GRADE OBTENU ET SELON LE STATUT D'IMMIGRANT – LAVAL ET QUÉBEC, 2016

	Immigrants			Immigrants récents			Non-immigrants		
	Laval		Québec	Laval		Québec	Laval		Québec
	Nb	%	%	Nb	%	%	Nb	%	%
Aucun certificat, diplôme ou grade	26 200	23,7	18,9	2 730	23,0	14,3	37 365	16,6	20,3
Diplôme d'études secondaires	21 800	19,8	18,3	2 415	20,3	15,8	54 280	24,1	22,1
Diplôme d'une école de métiers	14 025	12,7	11,2	1 125	9,5	8,6	33 995	15,1	18,1
Diplôme d'études collégiales	16 250	14,7	14,5	1 420	12,0	12,2	45 875	20,4	18,2
Certificat, diplôme ou grade universitaire	32 060	29,1	37,1	4 180	35,2	49,0	53 745	23,9	21,3
Total	110 335	100,0	100,0	11 875	100,0	100,0	225 270	100,0	100,0

Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

3.3.8 Activité et emploi

En 2016, le taux d'activité des personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus était de 65,7%, et donc inférieur de 1,1 point de pourcentage à celui des Lavallois·e·s non-immigrant·e·s (66,8%). Il était toutefois supérieur à celui de l'ensemble des immigrant·e·s québécois·e·s (64%). Le taux d'activité des immigrant·e·s récent·e·s lavallois·e·s, pour sa part, est de 61,2% - moins que celui de l'ensemble des immigrant·e·s récent·e·s québécois·e·s (66,4%) (Ville de Laval, 2019).

Pour ce qui était du taux d'emploi des immigrant·e·s lavallois·e·s en 2016, il était de 60,2% et de 50,4% pour les immigrant·e·s récent·e·s, des taux plus faibles que ceux des personnes non-immigrantes (62,6%) (Ville de Laval, 2019). Le taux d'emploi des immigrant·e·s récent·e·s à Laval est également plus faible que celui de l'ensemble des immigrant·e·s du Québec (55,7%).

En ce qui concerne le chômage, 8,3% des personnes immigrantes lavalloises sont au chômage comparativement à 6,3% des Lavallois·e·s non-immigrant·e·s (Idem). Ce taux est stable depuis plus d'une dizaine d'années.

3.3.9 Revenu

En 2016, le revenu médian des personnes immigrantes lavalloises était de 42 056\$ et celui des immigrant·e·s récent·e·s était de 34 095\$, alors que celui des Lavallois·e·s non-immigrant·e·s s'élevait à 52 500\$ (Ville de Laval, 2019). Il y a donc un écart majeur entre le revenu médian des immigrant·e·s et des non-immigrant·e·s lavallois·e·s; le revenu médian après impôt des personnes immigrantes étant 23,1 points de pourcentage moins élevé que celui des non-immigrant·e·s, alors que celui des immigrant·e·s récents est 89,4 points de pourcentage moins élevé (Idem). De manière générale, plus l'immigration est ancienne, plus les revenus sont élevés et ce quel que soit le niveau de scolarisation.

En septembre 2018, la région lavalloise comptait 10 900 adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours, tels que l'aide sociale et la solidarité sociale (Ville de Laval, 2019). Parmi les prestataires, 36% étaient nés hors Canada et 64% étaient nés au Canada.

Selon les seuils de faible revenu après impôt (SFR-Apl), 10,8% des personnes immigrantes lavalloises vivent dans un ménage à faible revenu (Ville de Laval, 2019).

3.4 Conclusion

En 2016, Québec accueillait 14,5% de l'immigration canadienne. Laval, deuxième ville d'accueil de l'immigration au Québec, comptait en 2021 une proportion de personnes immigrantes de 31,5% de sa population totale, une augmentation de 3 points de pourcentage depuis 2016. Les immigrant·e·s récent·e·s composent pour leur part 16,7% de la population immigrante lavalloise. En 15 ans (2001 à 2016), Laval a connu une augmentation de 123% de son immigration. Remarquons aussi l'augmentation significative de la proportion de réfugiés, qui composait en 2016 20% de la population immigrante totale, et celle des minorités visibles.

Laval est une municipalité particulière : son triple statut de Ville-MRC-RA, son appartenance à la CMM, son emplacement géographique en périphérie de la métropole montréalaise et son organisation territoriale centralisée font en sorte que les décisions prises par son administration municipale ont une portée à la fois étendue et considérable. L'abolition des CRÉ en 2015 lui a permis de centraliser encore davantage son action, notamment en ce qui concerne la gestion de la diversité ethnoculturelle, qui a été internalisée en sa Direction du développement social.

Les ménages lavallois, nettement plus aisés que les ménages montréalais, sont aussi majoritairement propriétaires et peu locataires, tout au contraire de la réalité métropolitaine. Toutefois, il existe un écart important entre le revenu médian des personnes immigrantes, immigrantes récentes et non-immigrantes à Laval qui est plutôt difficile à expliquer étant donné que les immigrant·e·s lavallois·e·s sont généralement plus scolarisé·e·s que les non-immigrant·e·s.

Les immigrant·e·s lavallois·e·s se distinguent de leurs homonymes montréalais·e·s sur plusieurs points. D'abord, ils et elles détiennent presque toutes la citoyenneté canadienne et parlent presque tous·tes français; la majorité est issue d'une immigration ancienne, il est donc courant de rencontrer des Lavallois·e·s immigrant·e·s de deuxième et de troisième génération, surtout d'origine grecque et italienne.

Certains facteurs font en sorte que Laval est un emplacement de choix pour les nouveau·elle·s arrivant·e·s : elle se trouve en périphérie de Montréal; elle est traversée par deux stations de métro et desservie par un important réseau d'autobus et de trains de banlieue; le taux d'effort y est moindre, la taille des logements est généralement plus suffisante qu'à Montréal et l'accès à la propriété y est aussi plus facile qu'à Montréal.

CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Nous avons vu précédemment que l'immigration au Canada est une compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Il n'y a toutefois aucun doute à ce stade-ci que les Villes jouent un rôle de premier plan en matière d'intégration et de gestion de la diversité ethnoculturelle et que ce rôle est formalisé par le biais d'ententes entre les provinces et les municipalités, qui agissent finalement en tant que « prestataires de services » (Germain et al, 2003 : 14-15). Mais derrière toutes ces formalités se trouvent des acteur·ice·s des secteurs communautaire, public et associatif à qui revient le mandat de faciliter l'arrivée et l'intégration des personnes nouvellement arrivées à leur espace d'accueil. Tous les jours, ces acteur·ice·s se dédient, sur le terrain, à une cause commune : le vivre-ensemble.

Dans ce projet de recherche, nous cherchons à comprendre, à travers les yeux des acteur·ice·s impliqués, de quelle manière l'action publique lavalloise à destination des personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles a évolué depuis 2010 et plus largement, quels sont les ressorts de cette évolution. Comme l'explique Fourot (2013 : 20), un modèle d'intégration est construit par une municipalité dans la façon dont celle-ci la problématise. Au regard des acteur·ice·s impliqués, comment Laval problématise-t-elle l'intégration de nos jours et comment cette problématisation s'est-elle transformée au courant de la dernière décennie?

Nous avons tenté de répondre à ces questions en conduisant, d'août à octobre 2021, 10 entretiens semi-dirigés avec 9 acteur·ice·s⁹ des milieux communautaire, public et associatif lavallois¹⁰ qui avaient soit (1) été impliqué·e·s dans le processus d'élaboration du *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* (Ville de Laval, 2021) de la Ville de Laval et/ou (2) qui vivront des impacts de l'adoption de ce même Cadre de référence dans le cadre de leur travail auprès de personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles. Plus précisément, notre échantillon était composé de 4 employé·e·s du secteur public (Ville de Laval, CISSS de Laval, ministère de l'immigration MIDI-MIFI) ; 4 employé·e·s du secteur communautaire (offrant

⁹ Voir le chapitre 2, point 2.4 pour accéder aux détails quant à la composition de notre échantillon.

¹⁰ Nous avons séparé les secteurs communautaire et associatif car dans le cas de notre étude, l'acteur·ice du secteur associatif que nous avons interrogé·e n'étant pas mandatée d'offrir des services de première ligne aux citoyen·ne·s lavallois·e·s immigrant·e·s, alors que tous les acteur·ice·s du milieu communautaire interrogé·e·s participaient, directement ou indirectement, à l'offre de services destinés aux citoyen·ne·s lavallois·e·s issu·e·s de l'immigration et/ou des minorités ethnoculturelles. Pour nous, cela rendait nécessaire la séparation entre ces 2 secteurs d'activité.

des services de première ligne à des usager·ère·s issu·e·s de l'immigration) et 1 employé·e du secteur associatif.

Dans une optique de cohérence, nous avons décidé de présenter les résultats de notre collecte de données en les articulant autour de trois axes. Le premier axe, *Perceptions des participant·e·s du ministère québécois de l'immigration et de son influence sur l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle*, regroupe les résultats des questions 1 à 3 de notre grille d'entretien. L'axe 2, *Triple statut de Laval et approche lavalloise au regard d'acteur·ice·s impliqué·e·s*, couvre les résultats des questions 4 à 6. Finalement, l'axe 3, *Laval : vers un renouveau en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle?* présente les résultats des questions 7 à 10 de notre grille d'entretien.

Enfin, pour minimiser les risques d'identification de nos participant·e·s, leurs propos seront cités en utilisant une codification alphanumérique. Les participant·e·s sont d'abord identifié·e·s par la lettre « **R** » (pour répondant·e·s), suivie de la lettre « **C** » pour les répondant·e·s du secteur communautaire, de la lettre « **P** » pour les répondant·e·s du secteur public ou encore de la lettre « **A** » pour les répondant·e·s du secteur associatif. Finalement, un **chiffre** identifie l'ordre de la personne interrogée par rapport à l'échantillon. Par exemple, **RP3** identifie un ou une répondant·e (R) œuvrant dans le secteur public (P) et ayant été la troisième personne interrogée par la chercheuse. Ce chiffre a comme utilité première de faciliter la comparaison des points de vue des répondant·e·s d'un même secteur (comparaison intrasectorielle).

4.1 Axe 1 : perceptions des participant·e·s du ministère québécois de l'immigration et de son influence sur l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle

Dans cet axe, il sera question des perceptions qu'ont les acteur·ice·s impliqué·e·s du rôle et de l'influence que pourrait exercer le ministère provincial de l'immigration sur la façon dont Laval problématise l'intégration ainsi que sur la façon dont Laval approche et gère la diversité ethnoculturelle sur son territoire.

Rappelons d'abord que depuis 2010, quatre gouvernements se sont succédés au pouvoir au Québec, et 4 ministères de l'immigration : le Parti libéral du Québec (PLQ) et son *Ministère de l'immigration et des Communautés culturelles* de février 2005 à septembre 2012 ; Le Parti Québécois (PQ) et son *Ministère de l'immigration et des Communautés culturelles* (MCC) de septembre 2012 à avril 2014 ; Le Parti libéral du Québec (PLQ) et son *Ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion* (MIDI) d'avril 2014 à octobre 2018 et finalement, la Coalition Avenir Québec (CAQ) et son *Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration* (MIFI) depuis octobre 2018 à ce jour. Dans le cas de ce projet de recherche et à la lumière des résultats, ce sont surtout le MIDI et le MIFI qui sont mobilisés par les acteur·ice·s interrogé·e·s.

Nous verrons que bien que les gouvernements et les orientations qui sous-tendent leurs actions en matière d'immigration et d'intégration se succèdent et ne se ressemblent pas, l'un des éléments qui ressort rapidement de nos résultats est la clarté et l'immuabilité du rôle qu'occupe le ministère de l'Immigration en tant qu'institution politique, peu importe son affiliation politique. Qu'il soit question du MCC, du MIDI ou du MIFI, l'ensemble des acteur·ice·s interrogé·e·s, tous secteurs confondus, décrivent le rôle du ministère comme en étant un de bailleur de fonds, de « guide expert » qui dicte les lignes directrices en matière d'immigration et d'intégration, qui met sur pieds des programmes, des ententes et des partenariats, et dont la présence se manifeste surtout à l'occasion des tables de concertation ou encore à travers les services de première ligne qu'il finance et qui sont offerts aux personnes immigrantes. Qui plus est, on ne sent que très peu de discontinuité dans le discours de toutes les personnes interrogées lorsqu'on les questionne sur les fonctions occupées par le ministère de l'immigration (MCC, MIDI, MIFI) au fil du temps. On entend d'ailleurs, dans plus du tiers des entretiens des acteur·ice·s du secteur public, que « *MIDI, MIFI... Il n'y a pas grand-chose qui change à part le nom !* ».

Ce n'est cependant pas le cas pour tout le monde, surtout pas pour les acteur·ice·s des secteurs communautaire et associatif, qui voient pour leur part des différences importantes au niveau non du rôle lui-même, mais dans la façon dont celui-ci se décline concrètement, sur le terrain. Pour RC02 et RA08, avec l'arrivée du MIFI, l'accent est désormais mis sur l'intégration, plus spécifiquement professionnelle et à l'emploi, plutôt que sur l'inclusion et l'insertion plus large, une réalité que les deux répondant·e·s décrivent comme « déplorable ». Les autres répondant·e·s ont toutes et tous aussi laissé entendre en cours d'entretien, mais de façon plus modérée, que le MIFI avait laissé de côté les concepts de diversité et d'inclusion, préférant ceux d'intégration et de

francisation. Plus de la moitié des répondant·e·s nous ont d'ailleurs confié être « plus de l'école de la diversité » que de celle de l'intégration.

4.1.1 Vers un retour de la proximité au « terrain »

On mentionne également, chez la quasi-totalité des acteur·ice·s interrogé·e·s, un retour remarqué de la présence du ministère de l'immigration sur le terrain depuis l'arrivée au pouvoir de la CAQ/MIFI. Ce retour sur le terrain prend plusieurs formes : retour des Directions régionales (qui avaient été retirées sous le PLQ/MIDI), arrivée des Conseiller·ère·s en immigration régionale (CIR), arrivée des Agent·e·s d'aide à l'intégration (AAI). Cette présence du MIFI sur le terrain est décrite par la quasi-totalité (8/9) des acteur·ice·s interrogé·e·s comme non-envahissante, d'expertise-conseil, davantage axée sur l'écoute des besoins locaux et reposant sur une participation plus passive qu'active. On souligne toutefois, sans surprise, que ce rapprochement au terrain est accompagné d'un suivi plus serré, c'est-à-dire davantage de rencontres entre le MIFI et les acteur·ice·s du terrain et des redditions de comptes plus fréquentes et approfondies.

Cette présence sur le terrain plus soutenue du MIFI est presque aussi remarquée qu'elle est appréciée, car la moitié des acteur·ice·s interrogé·e·s affirment qu'elle permet au ministère de l'immigration d'avoir une meilleure connaissance des enjeux locaux propres aux municipalités en matière d'immigration et d'intégration, ce qui en retour assurerait une action plus efficace et plus adaptée, notamment par la révision du programme principal de financement du MIFI, le Programme d'appui aux collectivités (PAC), dont la pertinence a été soulignée par la même proportion de répondant·e·s.

Pour la moitié de nos répondant·e·s, depuis l'arrivée de la CAQ au pouvoir, le gouvernement québécois valorise et fait davantage confiance aux acteur·ice·s du secteur communautaire, à qui l'on reconnaît désormais une véritable expertise en matière d'accueil et d'intégration des personnes nouvellement arrivées. Cette valorisation concorde avec une hausse des responsabilités – qui elle n'est pas toujours accompagnée d'une hausse adéquate du financement. D'ailleurs, en ce qui concerne le financement, le tiers des répondant·e·s a mentionné explicitement qu'il déplorait le manque de pérennité du financement octroyé par le MIFI, qui permettrait certes de mettre en place de nouvelles initiatives innovantes, mais difficiles voire

impossibles à maintenir en place à long terme. L'une des conséquences de ce manque de pérennité qui a été évoquée par RP01 est la suivante :

« Évidemment tu sais à la fin c'est le MIFI qui a payé, mais là on a formé, on a fait des formations interculturelles pour les employés (...) Tant mieux mais... Est-ce que je vais pouvoir former mes nouveaux employés ? Est-ce que cette formation-là va s'appliquer à l'ensemble des employés de la ville ? »

4.1.2 Un programme de francisation « renforcé »

Un autre élément saillant de cet axe, énoncé par la moitié des répondant·e·s, est le renforcement, depuis l'arrivée de la CAQ/MIFI au pouvoir, du programme québécois de francisation. Selon les répondant·e·s, suivant l'arrivée du MIFI, le cursus du programme de francisation aurait été retravaillé et permettrait désormais aux élèves d'atteindre un niveau de français fonctionnel plus élevé à terme et par le fait même, de favoriser leur insertion socioprofessionnelle. De plus, l'accessibilité au programme a été élargie, de sorte que de nouveau·elle·x·s usager·ère·s qui étaient auparavant exclu·e·s du programme, notamment les travailleurs temporaires et les étudiant·e·s étranger·ère·s, peuvent désormais s'y inscrire. On mentionne aussi une amélioration au niveau de l'attribution du matériel technopédagogique, selon les besoins des apprenants – un besoin que l'on reconnaît désormais comme essentiel en contexte de pandémie –, ainsi qu'une bonification de l'allocation de francisation à temps partiel.

Cet élément est d'autant plus saillant car ce « renforcement » du programme de francisation n'est pas nécessairement synonyme d'amélioration – en tout cas, par pour tout le monde. Selon RC02 et RC08, mieux vaudrait troquer le terme « renforcement » et le remplacer plutôt par celui d'« obsession ». Attention : Il n'est pas question pour ces répondant·e·s de réfuter l'importance de la maîtrise du français comme outil facilitant l'intégration d'un·e nouveau·elle arrivant·e, mais plutôt de souligner leur malaise face au désir envahissant du MIFI de franciser à tout prix, et le plus rapidement possible, tous·tes les immigrant·e·s. À la lumière de leurs propos, on peut effectivement se questionner sur la perception que pourrait avoir la CAQ des immigrant·e·s qui ne répondent pas à leurs idéaux en matière de francisation et supposer, même, à l'apparition d'une stigmatisation à l'égard des non-francisés, ou des *pas-assez-bien-francisés*. RC02 ajoute d'ailleurs que de nos jours, il ne suffit plus, de toute façon, de parler français lorsqu'on habite à

Montréal ou en périphérie montréalaise, ce qui, on le sait, n'est malheureusement pas tout à fait faux.

4.1.3 L'importance des « valeurs québécoises »

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le MIFI a instauré une nouvelle mesure voulant que toute personne candidate à l'immigration permanente au Québec doive obligatoirement obtenir une *Attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises* telles que décrites dans la Charte des droits et libertés de la personne. Cette attestation peut être obtenue soit par la réussite du *Test des valeurs* ou en assistant à une session d'information intitulée *Objectif intégration*. À Laval, c'est l'organisme communautaire *Perspective Carrière* qui est mandaté par le MIFI pour offrir les sessions d'information d'Objectif intégration.

Cette nouvelle mesure fait sourciller la moitié des acteur·ice·s interrogé·e·s, dont la quasi-totalité de nos répondant·e·s œuvrant dans le milieu communautaire. RP01, se décrivant comme « Québécois·e de souche », mentionne que les « valeurs québécoises » prônées par le MIFI ne seraient pas partagées par la majorité des Québécois·e·s de souche. RP01 ajoute que la façon dont le MIFI demande de présenter les « valeurs québécoises » aux usager·ère·s immigrant·e·s est « caricaturale » et que l'approche du MIFI est « moralisatrice » envers les personnes nouvellement arrivées, laissant sous-entendre un certain malaise quand il est question, dans le cadre de ses fonctions au sein de la Ville de Laval, de faire valoir l'importance de celles-ci par le biais de projets culturels. Ce malaise a été énoncé de façon très similaire par un·e autre répondant·e, RC02, œuvrant pour sa part au sein du milieu communautaire.

« Finalement on a parlé vraiment du côté de faire connaître la culture québécoise aux nouveaux arrivants pis les valeurs québécoises. Pis là nous (la Ville de Laval) on a regardé ça pis bon... Elles sont nommées les valeurs mais on était comme... On va pas faire une activité super moralisatrice sur les valeurs québécoises (...) Mais tu sais, on a vu l'importance des valeurs québécoises, mais en même temps on s'est dit on va l'emmener dans une approche critique, dans une approche médiation interculturelle, donc oui on va parler des valeurs, c'est important l'égalité homme-femme, mais... Est-ce que des fois on tombe pas un peu dans la caricature ? Ça veut dire quoi une égalité homme-femme? Tu sais exemple la laïcité, ça veut dire quoi? » (RP01)

Depuis l'arrivée du MIFI, RP01 et RC02 ressentent qu'il y a beaucoup de pression exercée sur les personnes immigrantes de « cadrer » dans la culture québécoise, dans l'universalité des valeurs dites « québécoises ». Les deux répondant·e·s expriment leur désarroi face à une approche de l'intégration qu'ils décrivent comme unilatérale; autrement dit, un fardeau qui repose sur les épaules de la personne immigrante. Selon RP01 et RC02, cette unilatéralité est renforcée par un grave manque d'initiatives de sensibilisation à la diversité ethnoculturelle de la part du MIFI auprès de la population québécoise « de souche » ainsi que par le refus de la CAQ de reconnaître l'existence du racisme systémique. La mention de ce dernier point lors des entretiens n'a d'ailleurs pas manqué de contrarier la quasi-totalité des répondant·e·s; plusieurs ont affirmé explicitement que ce refus de reconnaissance était irritant, qu'il nuisait activement à la cohésion sociale lavalloise et qu'il favorisait la pérennisation de la tension existante entre le corps policiers et les Lavallois·e·s issu·e·s de la diversité ethnoculturelle.

4.1.4 Une « influence québécoise », dites-vous?

La question portant sur l'influence potentielle que pourrait avoir le MIFI sur l'évolution de l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle nous a mené à un constat fort intéressant : elle est très sous-estimée, voire insidieuse. Alors que pour nous, il allait de soi que l'entité compétente en matière d'immigration et d'intégration québécoise exerçait forcément une influence sur une Ville qui lui est assujettie en la matière, cette évidence n'en était pourtant pas une pour nos répondant·e·s. Était-ce parce qu'ils et elles n'y avaient jamais vraiment prêté attention, par loyauté à leur Ville-région ou encore par soucis d'imputabilité? Cependant, après quelques minutes à tenter de creuser la question, la majorité de nos répondant·e·s ont affirmé que forcément, en dictant les « bonnes pratiques », la « bonne approche » et les priorités en matière d'immigration et d'intégration, et en demandant aux organismes subventionnés de s'y plier, le MIFI exerçait certainement une influence sur l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle.

Par exemple, 7 répondant·e·s sur 9 ont affirmé que si les priorités du MIFI sont l'employabilité et l'intégration professionnelle, il financera des projets et des organismes qui visent explicitement ces priorités, au détriment des organismes qui ne les ciblent pas. Ce point est d'autant plus important qu'il a été appuyé par RC04, qui travaille au sein d'un organisme communautaire lavallois dont la mission est l'employabilité et l'insertion en emploi et qui est la seule personne

interrogée œuvrant au sein d'un organisme communautaire qui a affirmé ne jamais manquer de fonds subventionnés, contrairement aux 3 autres répondant·e·s dont l'organisme n'intervient pas sur les questions d'employabilité et qui ont affirmé avoir un budget limité, voire très limité.

Finalement, 5 répondant·e·s ont concédé qu'en étant davantage présent sur le terrain, le MIFI exerce probablement une influence sur les municipalités. On souligne que les Conseiller·ère·s en immigration régionale (CIR) sont présent·e·s partout : dans les réunions de HLM, dans les écoles, sur les tables de concertation, dans les comités... Mais, comme l'indique RC07, cette présence accrue sur le terrain pourrait aussi avoir un effet d'influence inversée (municipalités vers le MIFI), car ce dernier entend et voit davantage les réalités propres aux localités.

4.1.5 Éléments-clés du premier axe

L'axe 1, *Perceptions des participant·e·s du ministère québécois de l'immigration et de son influence sur l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle*, qui comprenait les résultats des questions 1 à 3 de notre grille d'entretien, nous a permis de comprendre un peu mieux comment nos répondant·e·s perçoivent le ministère québécois de l'immigration, son rôle et ses responsabilités en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle, et ce à travers le temps et les changements de partis. Rappelons, de prime abord, que la majorité de nos répondant·e·s ont affirmé « être plus de l'école de la diversité (MIDI) que de celle de l'intégration (MIFI) ».

Au regard de nos répondant·e·s, nous avons appris qu'en théorie, le rôle et les responsabilités du ministère de l'immigration demeurent sensiblement les mêmes au fil du temps et à travers les changements de partis au pouvoir. Toutefois, dans la pratique, c'est-à-dire dans la réalité du terrain, nous avons vu qu'il y a de grandes différences au niveau de l'exécution du rôle entre le ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) et le ministère de l'immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI). Cette différence dans l'exécution du rôle du ministère émane certainement, du moins en partie, des idéologies propres à chaque parti; mais aussi dans la décision du MIFI d'assurer une présence concrète et continue sur le terrain. Tel qu'expliqué, l'arrivée du MIFI a sonné le retour de la présence du ministère de l'immigration au sein des municipalités et des régions, un retour qui s'incarne en la mise en place de Directions régionales et en la création des postes de Conseiller·ère en immigration régionale (CIR) et d'Agents d'aide à l'intégration (AAI). Ces nouveaux acteur·ice·s sont présents pour soutenir les personnes

nouvellement arrivées dans leur installation au sein de leur région d'accueil, mais aussi de guider et supporter les organismes communautaires qui offrent des services de première ligne à ces usager·ère·s. Ce retour de la présence sur le terrain du MIFI concorde également avec une plus grande reconnaissance de l'apport du milieu communautaire en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes et/ou issues de la diversité ethnoculturelle, elle-même accompagnée de nouvelles responsabilités, notamment en matière de francisation et de sensibilisation aux valeurs et à la culture québécoise.

L'arrivée de la CAQ au pouvoir et de son MIFI remet aussi en priorité la francisation des personnes immigrantes. Le programme de francisation, désormais accessible à toutes les personnes domiciliées au Québec qui y travaillent et/ou qui envisagent de s'y installer de façon permanente, a aussi vu son cursus retravaillé. En conséquence, à terme, il permettrait l'atteinte d'un niveau général de français fonctionnel supérieur à son prédécesseur. Les allocations de francisation destinée aux élèves et l'allocation permettant l'octroi de matériel technopédagogique auraient aussi été bonifiées.

Avec le MIFI, l'accent est aussi mis sur les valeurs québécoises. L'implantation du *test des valeurs* en janvier 2020 force les personnes qui désirent s'établir au Québec de façon permanente à « prouver » qu'ils connaissent les « valeurs québécoises » et qu'ils ont l'intention de s'y soumettre, du moins dans la sphère publique. L'adoption de cette mesure ne fait pas l'unanimité parmi nos répondant·e·s, qui ressentent un malaise à les promouvoir dans le cadre d'activités socioculturelles subventionnées par le MIFI, ne s'y « retrouvant même pas en tant que Québécois de souche » (RP01). On blâme le MIFI de présenter les « valeurs québécoises » de façon caricaturale, voire assimilationniste; un peu comme une liste d'épicerie standardisée où il n'y a que très peu de place pour l'échange interculturel.

Finalement, nous avons demandé à nos répondant·e·s de décrire l'influence que pourrait exercer le MIFI sur la façon dont Laval gère la diversité ethnoculturelle en son territoire. Nous avons été surprises de constater que nos répondant·e·s sous-estimaient grandement l'influence potentielle du MIFI¹¹; nous pourrions donc dire que celle-ci s'incarne de façon subtile. Rappelons-nous que bien que le MIFI soit beaucoup plus présent sur toutes les instances municipales, nos

¹¹ Par « sous-estimaient », nous voulions dire qu'ils n'avaient aucune idée de l'ampleur de l'influence exercée par le MIFI en matière de gestion municipale de la diversité ethnoculturelle. Cela peut être explicable par le fait que cette « influence » du Ministère de l'immigration est effectuée de manière plutôt insidieuse, par le biais principalement de ses « orientations » en matière d'intégration et de gestion de la diversité, auxquelles les organismes doivent se « soumettre » le plus possible s'ils désirent que leurs projets obtiennent un financement auprès du MIFI.

répondant·e·s ont majoritairement affirmé que leur présence sur le terrain est plutôt effacée, non-envahissante et sous forme d'expertise-conseil. Globalement, nos répondant·e·s n'ont pas l'impression d'être poussés d'un côté ou d'un autre par le MIFI dans leur *approche* en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle ; mais au niveau de la *pratique*, c'est autre chose.

4.2 Axe 2 : Triple statut de Laval et approche lavalloise au regard d'acteur·ice·s impliqué·e·s

Dans le deuxième axe, on se penche sur l'impact potentiel du « triple statut » détenu par la Ville de Laval sur la portée de son approche en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle. Il sera également question, plus largement, des perceptions qu'ont les acteur·ice·s interrogé·e·s de l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle et de l'évolution de cette dernière. Tel qu'expliqué précédemment, Laval détient un triple statut du fait qu'elle est à la fois une Ville, une municipalité régionale de comté (MRC) et une région administrative (RA). Mais ce n'est pas tout. Nous verrons qu'en plus de son triple statut qui lui confère certains pouvoirs et opportunités, elle a une caractéristique bien spéciale qui la différencie notamment de Montréal et qui lui octroie, conséquemment, un contrôle beaucoup plus serré, ou centralisé, de tout ce qui se passe sur son territoire.

4.2.1 Une organisation territoriale particulière

L'argument de l'organisation territoriale a été unanimement partagé par tous nos acteur·ice·s : le fait que le territoire lavallois ne soit pas divisé en dizaines d'arrondissements, mais plutôt en 6 secteurs, permet une approche, une prise de décision et une action beaucoup plus uniformes. De plus, comme le rappelle la quasi-totalité de nos répondant·e·s, Laval a l'avantage d'être la seule municipalité de sa MRC et de sa région administrative. Ceci facilite grandement l'élaboration et l'adoption de nouvelles politiques en limitant le nombre d'acteur·ice·s impliqué·e·s dans les processus décisionnels. Ce triple statut favoriserait une fluidité des communications, en plus de faciliter la collaboration intersectorielle.

Pensons par exemple à la région administrative de Lanaudière. Lanaudière comprend 6 MRC : D'Autray, L'Assomption, Joliette, Matawinie, Montcalm et des Moulins. Ces 6 MRC regroupent

elles-mêmes 69 municipalités, villes et villages qui ont aussi chacun leur maire ou mairesse. Pour déposer un projet à l'échelle régionale auprès d'un ministère comme celui des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH), il faut qu'une région soit appuyée par au moins la majorité de ses municipalités. À Laval, cette complexité n'existe pas.

Rappelons-nous toutefois que les notions de *centralisation du pouvoir* et celles de *consultation, concertation, participation citoyenne & co-construction* ne sont pas mutuellement exclusives en pratique; elles peuvent se déployer conjointement au sein d'une municipalité. Laval, sous l'administration Demers (et maintenant sous l'administration Boyer, qui semble suivre une trajectoire similaire à celle de l'administration Demers en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle), nous le prouve bien¹².

RP05, qui travaille au CISSS de Laval, a illustré cet argument en expliquant que depuis le début et tout au long de la pandémie de COVID-19, le statut et l'organisation particulière du territoire lavallois ont énormément facilité la mise en place et l'ajustement des mesures de santé publique. Effectivement, comme Laval est une région administrative avec une seule municipalité, elle a un seul CISSS et une seule Direction de la santé publique. RP05 ajoute, sur la même lancée, que les organisateur·ice·s communautaires lavallois affiliés au CISSS de Laval connaissent très bien le milieu communautaire de la région de Laval, car c'est la seule MRC qu'ils soutiennent. Ceci ferait en sorte que le milieu communautaire pourrait répondre adéquatement et avec beaucoup plus de facilité aux besoins et aux enjeux de la population issue de la diversité ethnoculturelle que les organisateur·ice·s communautaires d'une région comme celle de Lanaudière, qui soutiennent simultanément 60 municipalités de 6 MRC.

4.2.2 Le triple statut : les avantages d'une approche unifiée

Le triple statut que détient Laval lui concède de facto, tel qu'illustré précédemment, un grand avantage technique mais aussi financier, car en tant que région, elle a accès à davantage de budget et de subventions. La Ville-région lavalloise peut donner l'impression d'être, à première vue, toute puissante; et son administration pourrait effectivement décider d'agir de façon très

¹² Je remercie madame la Professeure Sylvie Paré, Présidente du jury de ce projet de recherche, de m'avoir fait rappeler que ces deux notions peuvent co-exister au sein de l'organisation politique d'une municipalité.

sillonnée. D'ailleurs, RA08 affirme que cela a été le cas durant le règne du maire Gilles Vaillancourt. À son grand bonheur et à celui de la totalité de nos répondant·e·s, depuis l'élection du maire Marc Demers en 2013, Laval agirait de façon concertée, en assurant une collaboration intersectorielle continue, et serait réellement à l'écoute des acteur·ice·s et des organismes qui interviennent dans le domaine de l'accueil et l'intégration des personnes nouvellement arrivées. Toutes et tous les acteur·ice·s ont aussi affirmé que l'administration Demers a développé une approche qualifiée de « terrain », autrement dit, près des réalités et de ce qui se vit sur le terrain.

La majorité des répondant·e·s a affirmé que l'arrivée de l'administration Demers a marqué un tournant dans l'approche globale, qui pourrait être décrite comme « Bottom-up », basée sur des procédés valorisant la « co-construction », mettant de l'avant l'importance de la transparence et reposant sur les piliers socio développementaux que sont la consultation et la participation citoyenne. Bien que les opinions de nos acteur·ice·s puissent être opposées sur certains points, l'arrivée de l'administration Demers en 2013 marque un tournant positif pour chacun·e.

Seuls deux points négatifs quant à l'approche « uniforme » lavalloise ont été soulevés : d'abord, elle entraînerait une certaine négligence des enjeux localisés, puisque l'échelle du quartier ne serait pas suffisamment considérée. Ensuite, le triple statut ferait en sorte que Laval et le CISSS feraient « la pluie et le beau temps » et qu'il ne serait pas rare de voir du « copinage » de part de Laval envers certains organismes communautaires.

La dissolution des Conférences régionales des élus (CRÉ) par le gouvernement libéral du Québec (PLQ) en 2016 a d'autant plus renforcé la centralisation du pouvoir à Laval, notamment en ce qui concerne la gestion de la diversité ethnoculturelle. Avec la dissolution des CRÉ, l'action en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle a été confiée à la *Division du développement social*, créée à cet effet à la suite de l'annonce de la dissolution. Alors que 7 acteur·ice·s perçoivent positivement la dissolution et affirment que les décisions et les redditions de comptes se font plus facilement, 2 y étaient formellement opposé·e·s, dont RC02 :

« Bin oui parce que là après c'était qui, qui gère les fonds qui étaient gérés par les CRÉs ? Tout ça est tombé, dans le comment je dirais, dans le pot de la Ville, donc.... C'est ça, après y'a le développement social, etc. Et humm.... Et ça s'est mis en œuvre, mais c'est ça, c'est la fermeture des CRÉs pour moi qui

est significative, parce que.... C'est à partir de là où ils se sont mis à gérer les fonds PMD¹³ et tout le reste. Et là on a plus une entité neutre comme la CRÉ pouvait l'être. Là, c'est la Ville. »

Dans la citation rapportée ci-dessus, l'acteur·ice interrogé·e RC02 tenait à souligner qu'à ses yeux, la Conférence régionale des élus (CRÉ) représentait une instance « médiatrice » ou encore de « contrôle » qui forçait en quelque sorte la Ville de Laval à consulter et à se concerter avec ses partenaires, notamment du milieu communautaire, afin d'assurer une gestion intégrée (c'est-à-dire arrimée aux besoins réels du terrain) des fonds subventionnés par le Ministère de l'immigration du Québec en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle. Quand les CRÉ ont été dissoutes, cet·te acteur·ice a eu l'impression que les subventions, qui sont alors tombées directement dans le trésor de la Ville de Laval (Direction du développement social), étaient désormais dépensées à la guise de la Ville, sans s'assurer qu'ils étaient dépensés de façon optimale (ce qui aurait été rendu possible si la Ville avait consulté ses partenaires du milieu communautaire dans la construction de son budget en matière de gestion de la diversité).

4.2.3 Une approche adéquate en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle?

Lorsqu'interrogé·e·s sur leurs perceptions de l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle et plus précisément de son adéquation à la situation et aux enjeux sociodémographiques auxquels fait face la municipalité, certains éléments ressortent des témoignages de nos répondant·e·s. D'abord, ce sont 8 répondant·e·s sur 9 qui ont commencé par répondre que « non », l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle n'est pas adéquate. Même si RP03 et RP05 soulignent que Laval fait beaucoup d'efforts pour favoriser le vivre-ensemble et les rapprochements citoyens, notamment en matière d'aménagement des lieux de culte et de cohabitation interculturelle et interreligieuse, cela ne suffit pas à la prise en compte des intérêts des personnes immigrantes et/ou issues de la diversité ethnoculturelle.

C'est toutefois au niveau de son corps policier que Laval déçoit le plus : tous·tes les acteur·ice·s du secteur communautaire qui sont en contact avec des usager·ère·s immigrant·e·s ainsi que RP01 et RA08 ont affirmé que l'intervention policière à Laval était inadéquate, que le profilage

¹³ Les fonds PMD sont les fonds octroyés par le ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) dans le cadre du défunt programme mobilisation diversité (PMD).

racial¹⁴ était monnaie courante (témoignages de leurs usager·ère·s à l'appui) et que le corps policier devait absolument être mieux formé à l'intervention en contexte interculturel. Ils reconnaissent toutefois tous et toutes que la Ville de Laval a démontré qu'elle désirait améliorer l'intervention policière en contexte interculturel; le Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval (CCRIL) a été mandaté par la Ville de Laval de réaliser une grande consultation et une réflexion portant sur le profilage racial à Laval (CCRIL, 2021). Mais un rapport réflexif de 42 pages n'est pas suffisant pour régler les problèmes de profilage racial à Laval; il reste beaucoup de travail à faire. RC04, qui travaille en employabilité auprès d'usager·ère·s immigrant·e·s à Laval, a même été témoin·te d'une altercation policière digne d'une situation de profilage racial :

« C'est encore arrivé où j'ai des gens qui ont la peau très foncée, qui ont traversé la rue en partant de notre bureau ou en arrivant, un groupe de personne traverse la rue mais le policier a intercepté les deux personnes qui avaient la peau très foncée et pas les autres. Pourtant ils étaient en groupe. Parce qu'ils n'avaient pas le droit de traverser à cet endroit-là, devant mon bureau. Mais pourquoi il a arrêté juste les 2 personnes à la peau foncée ? Est-ce que c'est un adon parce qu'ils étaient les premiers, je le sais pas, j'étais pas là.... Mais ça m'interpelle beaucoup et ça arrivait depuis qu'on est dans ces bureaux en 2009, et ça arrive encore. »

Parmi les lacunes soulevées par nos répondant·e·s, on parle aussi de l'absence d'une banque d'interprètes à Laval, bien que Laval soit la deuxième Ville qui accueille le plus de personnes immigrantes au Québec. On mentionne aussi des lacunes au niveau des connaissances en matière d'immigration et de diversité ethnoculturelle des acteur·ice·s lavallois·e·s qui sont portés à intervenir auprès de ces usager·ère·s, notamment au niveau de l'usage d'un vocabulaire adapté. Les services municipaux sont aussi pointés du doigt : selon nos répondant·e·s, ceux-ci devraient être mieux adaptés à une prestation en contexte interculturel. La représentativité devrait également être abordée davantage au sein de l'administration publique lavalloise. Finalement, les acteur·ice·s réclament une stratégie plus « localisée » qui prendrait en compte les spécificités et enjeux à l'échelle des quartiers. RC04 et RP03 mobilisent l'exemple du quartier Saint-François où plusieurs familles immigrantes haïtiennes élisent domicile à leur arrivée au Québec et où le

¹⁴ Dans le cadre de la présente recherche, la chercheure n'élabore pas sur les concepts et les statistiques portant sur les concepts de profilage racial et d'interprétariat. Le choix de ne pas aborder ces concepts ne concerne en rien leur pertinence ni leur importance; il repose sur un désir de concision, d'objectivité ainsi que par la nature de cette recherche VS le sujet sur lequel celle-ci porte.

transport en commun n'est pas suffisamment développé pour répondre aux besoins des personnes nouvellement arrivées en matière de mobilité.

Fait intéressant : seul·e un·e répondant·e a affirmé sans équivoque que l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle était adéquate. C'est RP09, seul·e employé·e du MIFI à qui nous avons réussi à parler (les autres employé·e·s du MIFI que nous avons contacté·e·s ont refusé de s'entretenir avec nous par peur d'être indirectement identifié·e·s). Selon RP09, il n'y aurait rien à améliorer à Laval en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle, mais il y aurait une lacune importante qui ne découlerait pas du niveau municipal : l'absence d'une banque d'interprètes. RP09 affirme que l'implantation d'une banque publique d'interprétariat auprès du CISSS est une responsabilité qui incomberait à son employeur, le MIFI. RP09 déplore que cela n'ait pas encore été fait.

4.2.4 Laval : de l'*A priori* à la durabilité

Nous avons cherché à connaître, au regard des acteur·ice·s impliqué·e·s, sur quel type de contrôle (*A priori* ou *A posteriori*) se basait l'action politique lavalloise au fil du temps. Par « contrôle », nous faisons allusion à la façon dont les autorités au pouvoir préviennent et gèrent une crise qui pourrait survenir sur leur territoire. Alors qu'un contrôle *A priori* est caractérisé par une réponse politique qui se fonde sur des données antérieures à l'expérience, un contrôle *A posteriori* demande aux institutions de se prêter à un exercice de rétrospection, dans une optique d'aborder plus adéquatement et efficacement une quelconque problématique dans le futur. Ainsi, une approche *A priori* est souvent accolée d'une connotation péjorative alors qu'une approche *A posteriori* est plus souvent synonyme de prévention et de durabilité.

Pour 7 répondant·e·s sur 9, Laval avait une approche de type « réactionnaire » (autrement dit, une approche conservatrice basée sur un contrôle a priori, une gestion de crise de type « limiter les dégâts » plutôt qu'une action visant à les prévenir) jusqu'à circa 2015, alors que la Ville-région fait face à une crise sans précédent. Caractérisée par l'arrivée massive de réfugiés syriens¹⁵ en

¹⁵ À titre illustratif, par « arrivée massive de réfugiés syriens à Laval à partir de 2015 », on veut dire qu'en 2021, les réfugiés d'origine syrienne représentaient 7% de la population immigrante totale à Laval, ce qui les a fait passer du 7^e rang en 2016 au 4^e rang en 2021 en matière de proportion totale d'immigrants selon leur origine ethnoculturelle (Statistique Canada, 2021).

son territoire, cette crise secoue brusquement Laval qui ne détenait pas les infrastructures nécessaires pour accueillir adéquatement autant de nouveau·elles·x arrivant·e·s en si peu de temps. Chaque personne que nous avons interrogée a affirmé que Laval n'était pas du tout préparée à une crise migratoire d'une telle envergure et que cet événement a profondément impacté son approche en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle. Les acteur·ice·s des secteurs communautaire et public que nous avons interrogé·e·s expliquent que durant les mois qui succédaient à chaque vague d'arrivée de réfugiés syriens, ils et elles arrivaient au travail très tôt le matin et des files allant jusqu'à plusieurs dizaines de personnes réfugiées attendaient à l'extérieur, dans le froid, pour recevoir des services; les organismes communautaires se démenaient pour répondre à la demande. Ce fût donc un défi de taille pour l'administration Demers, élue à peine 2 ans plus tôt. Selon ces 7 répondant·e·s, ce serait une combinaison entre l'arrivée de la nouvelle administration Demers à Laval et les effets de la crise des réfugiés qui aurait fait basculer Laval d'une action basée sur un contrôle *A priori* à une action davantage basée sur un contrôle *A posteriori*.

Quoi qu'il en soit, chaque acteur·ice s'entend sur un point : le règne de Gilles Vaillancourt est perçu de façon globalement négative. En matière de gestion de la diversité ethnoculturelle, il n'était pas difficile pour l'administration Demers de faire mieux, puisque selon nos répondant·e·s, c'était pratiquement l'inaction voire le laisser-aller sous l'administration Vaillancourt. D'ailleurs, lorsque questionnée sur la trajectoire lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle, RA08 explique que :

« On part de loin à Laval, c'est pour ça qu'il y a beaucoup de travail et tous ces outils de référence, la PRDS, le Cadre de référence, le Plan d'action... Ça prend beaucoup de temps parce qu'il a fallu faire des diagnostics, de voir d'où on partait... Donc c'est là qu'on construit pour le futur, puis ce sont des choses très de base, mais ce sont des fondations solides ».

4.2.5 Éléments-clés du deuxième axe

Alors que le premier axe portait sur l'échelle provinciale et son influence potentielle sur les municipalités, le deuxième axe traite spécifiquement de la Ville-région de Laval. Nous avons vu que Laval est particulière du fait de son « triple statut » : en plus d'être une Ville (municipalité), elle est une Municipalité régionale de comté (MRC) et une Région administrative (RA). Ces trois statuts octroient à Laval un éventail de possibilités en matière de projets, de politiques et de

programmes structurants et lui permettent d'accéder à des sources de financement réservées aux paliers territoriaux que sont la MRC et la RA. Qui plus est, l'organisation territoriale de Laval est elle aussi particulière, car Laval est la seule municipalité de sa MRC et de sa RA, ce qui facilite la prise de décision en limitant le nombre d'acteur·ice·s impliqués dans les processus décisionnels, fluidifiant par le fait même la concertation intersectorielle, sans oublier que depuis la dissolution des Conférences régionales des élus en 2016, elle assume à elle-même le rôle de gestion de la diversité ethnoculturelle en son administration. Avec une organisation territoriale simplifiée, Laval adopte donc une approche qualifiée de centralisée, « d'uniforme » à l'ensemble de son territoire. Mais il y a un autre côté à la médaille : comme le soulignent certains répondant·e·s, cette approche uniforme tend à négliger les enjeux plus localisés, par exemple à l'échelle des quartiers.

Depuis 2010, Laval a vu deux maires se succéder. Gilles Vaillancourt, rendu tristement célèbre par ses démêlés judiciaires, a été le maire de Laval de 1989 à 2012. Il est reconnu coupable de fraude et emprisonné en 2016. Nos répondant·e·s décrivent l'approche lavalloise sous son règne comme sillonnée (RA08), ajoutant que l'administration était bâillonnée (RP01, RC02, RP09). Les répondant·e·s se joignent à l'unanimité en affirmant avoir une perception négative du règne politique de Gilles Vaillancourt à Laval. Depuis 2013, le rôle de maire est assuré par Marc Demers, ancien policier, qui a complètement rénové l'administration lavalloise en embauchant, notamment, d'anciens fonctionnaires montréalais qui joueront éventuellement un rôle de premier plan dans les transformations de l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité. Nos répondant·e·s décrivent l'approche de l'administration Demers comme « près du terrain », concertée, de co-construction, « bottom-up » et valorisant la participation citoyenne. Son action serait aussi basée sur une approche plus préventive et durable que celle de l'administration Vaillancourt.

Nous avons demandé à nos répondant·e·s de se prononcer sur l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle, et plus spécifiquement de son adéquation à la situation sociodémographique lavalloise actuelle. 8 répondant·e·s sur 9 ont affirmé que l'approche lavalloise ne répond pas adéquatement aux enjeux qui découlent de sa situation sociodémographique. Les enjeux qui furent principalement mentionnés sont ceux de profilage racial par le corps policier, qui ne serait pas suffisamment bien formé en matière d'intervention en contexte interculturel. Ensuite, Laval, deuxième Ville d'accueil des immigrants au Québec, ne

possède pas de banque publique d'interprètes en son territoire. Cette lacune est grandement problématique sur deux niveaux : d'abord, elle complique l'accessibilité aux services municipaux pour les populations allophones à Laval; ensuite, elle nuit à l'intégration sociale des immigrants allophones, qui n'ont pas de ressource vers qui se tourner pour pouvoir participer à une activité sociale ou culturelle dans leur langue, par exemple.

4.3 Axe 3 : Vers un renouveau en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle à Laval ?

Dans le troisième axe, notre regard se pose plus spécifiquement sur l'évolution récente et le futur en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle de Laval. Il a déjà été question de quelques changements au travers desquels Laval est passée depuis les 10 dernières années : la fin du règne de Gilles Vaillancourt, l'élection du nouveau maire Marc Demers et la formation d'une nouvelle administration municipale; la dissolution des Conférences régionales des élus (CRÉ), qui a entraîné la création de la Division du développement social à Laval, qui chapeaute désormais les actions lavalloises en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle; la crise des réfugiés syriens de 2015; l'annonce de plusieurs chantiers qui ont au moins une composante de gestion de la diversité ethnoculturelle (la Vision Laval 2035, la planification stratégique 2016-2020, la PRDS et son Plan d'action, le Cadre de référence en matière d'immigration et de diversité ethnoculturelle et son Plan d'action (à venir prochainement)), sans oublier l'augmentation de l'immigration de 122,8% entre 2001 et 2016. Ces changements ont-ils entraîné ou annoncent-ils de grandes transformations à Laval ?

Toutes et tous déclarent avoir une perception positive du « tournant Demers », dont la nouvelle administration assurerait la prise en compte des besoins et des intérêts des personnes immigrantes. 8 acteur·ice·s sur 9 ont aussi affirmé explicitement que l'approche sous l'administration Demers était plus durable, axée sur ce qui se vit sur le terrain, sur l'implication des citoyens, la concertation et la consultation des acteur·ice·s du milieu. On note aussi la parution, depuis l'arrivée de l'administration Demers, de « portraits de l'immigration à Laval » après chaque recensement. Selon nos répondant·e·s, ces portraits aident énormément les acteur·ice·s du milieu à cerner les besoins de leurs usager·ère·s issu·e·s de l'immigration. Toutefois, RP01 et RP03 soulignent le manque de personnel et de ressources à la Ville de Laval,

surtout au niveau des quartiers, pour pouvoir assurer une réponse adéquate aux besoins d'une population immigrante grandissante, qui se diversifie et se disperse.

4.3.1 Le Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle

En avril 2021, le tant attendu *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* (Ville de Laval, 2021) voit le jour. Fruit de plusieurs mois de travail et d'une démarche participative, ce nouveau Cadre de référence a été conçu dans le but de « faire de Laval une ville solidaire, accueillante, inclusive, dynamique et innovante » (Laval, 2021 : 4) et « s'inscrit dans la vision québécoise du vivre-ensemble et de la cohésion sociale, et il préconise une approche interculturelle, d'inclusion sociale et de participation citoyenne pour favoriser l'implication de toutes les Lavalloises et de tous les Lavallois à la prospérité de leur ville, de leur île et de leur région » (Idem). Il se veut un outil d'orientation, de planification et de gestion harmonieuse de l'intégration des personnes immigrantes et de la pluralité culturelle à Laval (Ibid. : 8). Autrement dit, il constitue le premier outil de référence officiel en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle à Laval. Il doit être accompagné d'un Plan d'action dont la parution est prévue en 2023.

Pourquoi élaborer un tel Cadre de référence ? 7 de nos répondant·e·s répondent que c'est principalement une conséquence des enjeux vécus par Laval dans l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens arrivés massivement en 2015 et 2016. RP05 partage cet avis mais ajoute que c'est aussi lié à la présence d'enjeux d'aménagement des lieux de culte et d'un important développement d'associations religieuses à Laval. RP01 et RP03 appuient également le premier argument, mais ajoutent que c'est également par un besoin de clarifications des acteur·ice·s du secteur public en ce qui concerne l'encadrement d'activités religieuses telles que la prière dans les lieux publics et les processions. 5 répondant·e·s sur 9 ont également affirmé explicitement que c'était en partie dû à tout ce qui découle du profilage racial et du racisme, qui ont fait régulièrement les manchettes à Laval dans les dernières années. RP09 mentionne aussi le retour du MIFI sur le terrain – effectivement, un·e conseiller·ère en immigration régionale (CIR) participait au processus d'élaboration du Cadre de référence. On mentionne finalement la création de 4 comités au sein de la Ville : la TRIDIL, le Comité terrain, la CCRIL et le Comité rendez-vous interculturels, qui auraient favorisé l'élaboration d'un tel cadre.

Le Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle est perçu positivement par la totalité de nos répondant·e·s. La majorité le considère comme un outil pertinent, prometteur et utile; une minorité, surtout œuvrant dans le secteur communautaire, est sceptique quant à l'impact qu'il aura. Il faut se rappeler que le Plan d'action n'a pas encore vu le jour, mais au moment d'interroger les répondant·e·s, il était en préparation. La totalité de nos répondant·e·s a aussi affirmé que le Cadre de référence était plus que dû, nécessaire depuis longtemps déjà et que les changements sociodémographiques à Laval criaient à son élaboration. Une majorité de répondant·e·s espère que le Cadre de référence participera à rendre les institutions publiques lavalloises plus représentatives de la population et favoriser l'adaptabilité des services publics. Sur ce point, RP01 ajoute qu'en tant que fonctionnaire lavallois, avant la parution du Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle (Ville de Laval, 2021), il utilisait son « bon jugement » pour gérer des événements liés par exemple à des pratiques religieuses dans son milieu de travail et que cela le mettait souvent mal à l'aise car il craignait que les usager·ère·s immigrant·e·s soient traité·e·s de manière inéquitable.

4.3.2 Quelles attentes pour le futur?

Le Plan d'action du Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle (Ville de Laval, 2021) n'a pas encore vu le jour, mais les acteur·ice·s que nous avons interrogé·e·s, qui participent toutes et tous à son élaboration, s'attendent à ce qu'il apporte des changements concrets dans l'encadrement de la gestion de la diversité ethnoculturelle à Laval. Au niveau des services aux citoyens, on s'attend notamment à une amélioration de la diffusion de l'information aux citoyens issus de la diversité ethnoculturelle, à une baisse de la barrière de la langue dans les services municipaux et à l'embauche davantage de fonctionnaires issus de la diversité ethnoculturelle. On s'attend évidemment à ce que les nouvelles orientations et actions soient accompagnées d'un financement adéquat afin d'assurer leur implantation dans les milieux. Selon RP05,

« Le Cadre de référence sera important car il forcera tous les travailleurs des secteurs public, communautaire et parapublic à Laval de considérer le Cadre de référence dans leurs pratiques, leurs interventions, leurs priorités. Ils n'auront pas le choix de se l'approprier ».

La principale lacune du Cadre de référence, mobilisée notamment par la moitié des répondant·e·s du secteur communautaire, serait dû au fait qu'il n'est pas accessible à « Monsieur-Madame tout

le monde ». On lui reproche de s'adresser uniquement aux acteur·ice·s qui travaillent auprès d'usager·ère·s immigrant·e·s. Autrement dit, il aurait été rédigé dans un langage très technique et mobiliserait des concepts peu accessibles aux personnes qui n'oeuvrent pas dans le milieu ou qui ne sont pas issues du milieu académique. Sur ce point, RP09, employé·e du MIFI, souligne que cet outil n'a pas été pensé à la base pour le grand public mais plutôt pour les personnes qui interviennent dans le milieu. Toutefois, après vérification, il n'est pas mentionné explicitement à qui s'adresse le Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle (Ville de Laval, 2021).

4.3.3 Le processus d'élaboration du Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle au regard d'acteur·ice·s y ayant participé

Nous avons demandé aux répondant·e·s de se prononcer sur le processus d'élaboration du Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle (Ville de Laval, 2021) et plus précisément de quelle(s) manière(s) il aurait pu être amélioré. De prime abord, mentionnons que 4 répondant·e·s sur 9, dont 50% des acteur·ice·s du secteur public, se déclarent très satisfait·e·s par le processus d'élaboration; 5 répondant·e·s sur 9 se déclarent généralement satisfait·e·s par le processus d'élaboration; aucun·e ne s'est déclaré peu ou pas satisfait·e.

L'élément qui ressort le plus du lot porte sur les ateliers préparatoires aux consultations/concertations. En effet, 5 répondant·e·s ont confié qu'elles et qu'ils auraient aimé que les ateliers préparatoires aux consultations/concertations soient peaufinés de façon à ce que les participant·e·s soient mieux « éduqué·e·s » sur les concepts abordés. On déplore que les participant·e·s avaient des connaissances conceptuelles très inégales entre eux et elles et conséquemment, certaines personnes ont pris trop de place dans les échanges alors que d'autres, possiblement intimidées, se seraient tues. Ainsi, ce sont toujours les mêmes visages qui s'exprimaient. De plus, 3 acteur·ice·s ont confié que l'animation des consultations et dans le cadre de certaines activités de concertation était déficiente, qu'il y avait des lacunes importantes dans la gestion du droit de parole et que les groupes de consultation étaient à la fois trop gros et mal constitués, de sorte que certaines personnes, moins « expertes », se sentaient inconfortables et peu enclin à se prononcer.

À égalité à l'élément précédent, nous retrouvons les modalités de consultation. 5 répondant-e-s auraient aimé voir une plus grande diversité dans les modalités de consultation et une approche plus terrain, ce qui aurait permis d'aller à la rencontre des citoyens dans des endroits-clés comme les bibliothèques, les centres communautaires ou auprès des organismes. Évidemment, ces répondant-e-s reconnaissent que nous étions en période de pandémie et que les modes de consultation virtuels devaient être priorités, tout comme la distanciation sociale, ce qui a grandement limité les options en matière de consultation pour la Ville de Laval. Malheureusement, cet enjeu en a entraîné un autre : les personnes qui ont participé aux consultations n'étaient pas nécessairement celles dont l'opinion était la plus pertinente dans le contexte. Les personnes consultées devaient souvent avoir accès à des modes d'échange virtuels, c'est-à-dire accès à un ordinateur, une tablette ou un téléphone connecté à internet, ce qui n'est pas toujours le cas pour les personnes immigrantes et/ou nouvellement arrivées, comme l'explique RC02 :

« Alors en ligne, consultation en ligne pour une personne immigrante, oubliez ça, ça marche pas... Mais c'est vrai que bon ils consultent énormément et ils utilisent les plateformes numériques, donc d'entrée de jeu on exclut beaucoup. Puis parce que présentement là y'a des directives au niveau de la Ville, c'est tout est à distance, pas de rassemblements initiés par la Ville, etc. Donc quand ils ont fait la consultation sur la perception du travail de la police, c'était assez.... Je veux pas dire comique, mais j'avais quelqu'un qui était analphabète qui tenait à être là, et elle confondait le micro et la caméra. Donc quand on en arrivait à elle, un coup sur deux ça marchait pas. »

Quelques autres recommandations ont été soulevées par un petit nombre d'acteur-ice-s : reconnaître l'existence du racisme systémique dans le Plan d'action du Cadre de référence afin de pouvoir travailler activement à le combattre; que la Ville se dote d'un Commissariat aux relations interculturelles afin qu'une entité puisse assumer le leadership dans le cadre du Plan d'action du Cadre de référence; de favoriser l'appropriation citoyenne du Cadre de référence; d'ajouter un aspect de médiation interculturelle de manière à créer des lieux d'échange interculturels et de partage des réalités; de se doter d'une « lunette locale » dans le Plan d'action.

4.3.4 Éléments-clés du troisième axe

Dans notre troisième et dernier axe, il était question de l'évolution récente et du futur de la Ville-région de Laval en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle. Nous avons vu que l'élection du maire Marc Demers en 2013 a marqué un « tournant » en ce qui concerne la façon dont Laval conçoit et approche la diversité ethnoculturelle et le vivre-ensemble, et que le Cadre de référence

en immigration et diversité ethnoculturelle (Ville de Laval, 2021), qui a vu le jour en avril 2021, en est certainement la figure de proue. Fruit d'une longue démarche participative constellée de concertations et de consultations et qualifiée elle-même de « très novatrice » (RA08), ce cadre de référence constitue le premier outil de référence officiel en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle pour la région lavalloise. Jugé comme pertinent et utile par la totalité de nos répondant·e·s, le Plan d'action qui doit y être assorti est très attendu, puisque certain·e·s de nos répondant·e·s sont encore dubitatif·ve·s quant à la portée qu'il aura dans leur milieu. Nos répondant·e·s en avaient très peu à redire sur le processus d'élaboration du Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle (Ville de Laval, 2021), si ce n'est que des aléas dus aux restrictions sanitaires engendrées par la pandémie de COVID-19 : contraintes au niveau des modalités de consultation, manque de présence sur le terrain, difficultés de rejoindre certaines populations dont l'accès aux technologies informatiques est limité. L'animation dans le cadre de consultations a aussi été pointée du doigt.

CHAPITRE 5 : DISCUSSION

Ce chapitre de discussion nous permettra de réaliser un retour plus en profondeur sur les résultats que nous venons de présenter au chapitre précédent. Ce mémoire s'articule globalement autour de la question de recherche suivante : *de quelle manière l'action publique lavalloise à destination des personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles a-t-elle évolué depuis 2010 et quels sont les ressorts de cette évolution ?*

D'abord, on cherche à savoir de quelle manière l'action publique lavalloise destinée aux personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles a évolué depuis 2010. Y'a-t-il eu, ou non, des changements dans les politiques en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle depuis 2010 et si oui, pourquoi et où en est-on? La Ville a-t-elle véritablement pris action, ou en sommes-nous toujours au stade des intentions? Qu'en disent les acteur·ice·s interrogé·e·s; leurs opinions vont-elles dans la même direction, ou divergent-elles?

Commençons par notre question de recherche principale. Les résultats issus de notre collecte de données nous permettent de tirer quelques généralités. D'abord, il apparaît clair que nos répondant·e·s ont une perception « en deux actes » de l'évolution de l'action publique lavalloise à destination des personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles. En se basant sur les propos de nos répondant·e·s et en tenant compte **1)** de l'existence d'une continuité mayorale à Laval caractérisée par le maintien au pouvoir du maire Gilles Vaillancourt sur une période de 23 ans (1989-2012) et **2)** du fait que les premières politiques destinées explicitement aux Lavallois·e·s issu·e·s de l'immigration et/ou des minorités ethnoculturelles datent du milieu des années 1980 (Fourot, 2013), nous pourrions dire que le premier acte constitue, globalement, ce que nous appellerons « l'ère Vaillancourt » alors que le deuxième acte constitue pour sa part ce que nous appellerons « l'ère post-Vaillancourt » (2012 à aujourd'hui). Cette trajectoire, entrecoupée de multiples événements prévus et imprévus et combinée aux configurations institutionnelles distinctes des deux périodes (Fourot, 2013), aurait favorisé la formation d'une *conjoncture* ou encore, de l'ouverture d'une *fenêtre d'opportunité* (Kingdon, 1984) remettant de l'avant les enjeux découlant de l'immigration à Laval. Cette conjoncture aurait finalement servi de « tremplin » vers un changement paradigmatique en matière de gestion de la diversité

ethnoculturelle à Laval au milieu des années 2010. Parmi ces événements fortuits et prévus, les suivants auraient prévalu selon nos répondant·e·s :

- Changements dans l'administration publique lavalloise à la suite de l'élection du maire Marc Demers en 2013;
- Crise des réfugiés syriens en 2015-2016;
- Dissolution des *Conférences régionales des élus* (CRÉ) en 2016, suivie de la création et l'internalisation des activités en la *Division du développement social* à Laval;
- Augmentation de 122,8% de l'immigration de 2001 à 2016;
- Élection de la Coalition Avenir Québec (CAQ) en 2018 et du passage du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) en 2019.

Cette perception en deux actes de l'évolution de l'action publique lavalloise destinée aux personnes immigrantes et/ou issues de la diversité ethnoculturelle chez nos répondant·e·s n'existe pas qu'en paroles; elle s'accompagne, chez la totalité des personnes que nous avons interrogées, par des sentiments plus ou moins forts en ce qui à trait à ces deux « ères » que nous appelons *Vaillancourt* et *post-Vaillancourt*. Effectivement, chacun·e des 9 acteur·ice·s interrogé·e·s a affirmé avoir une perception généralement négative du règne de Gilles Vaillancourt, plus spécifiquement en ce qui concerne l'action en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle, que la majorité caractérise « d'inertie ». À l'inverse, l'arrivée du maire Marc Demers est perçue très positivement par tous·tes les répondant·e·s, qui affirment que les intérêts et les besoins des personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles sont désormais véritablement considérés dans l'agenda politique municipal. Selon nos répondant·e·s, dont les opinions coexistent d'ailleurs sans divergences inter ou intrasectorielles majeures, des changements au niveau des politiques lavalloises de gestion de la diversité ethnoculturelle se sont bel et bien avérés, et il semblerait qu'un changement de paradigme se soit produit peu de temps après le passage à l'ère *post-Vaillancourt*.

5.1 La gestion de la diversité ethnoculturelle à Laval : une trajectoire en deux ères

5.1.1 L'ère Vaillancourt : la naissance de l'approche « citoyenne »

L'ère Vaillancourt, qui s'étale sur une période allant de 1989 à 2012, est certes fort intéressante à analyser puisqu'elle englobe les toutes premières politiques lavalloises destinées explicitement aux personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles. Comme cette recherche se focalise sur la période allant de 2010 à 2022, nous n'aborderons pas en profondeur le contexte entourant l'adoption des premières politiques lavalloises en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle (pour ceci, se référer à Germain et al., 2003; Fourot, 2013 ; Fourot, Ewane et Mompoin dans White et Frozzini, 2022). Toutefois, retracer l'évolution récente signifie que nous ne pouvons omettre de traiter des éléments principaux qui composaient, jadis, le modèle d'intégration lavallois pour mieux faire ressortir les contrastes.

Lorsqu'il est question des politiques de gestion de la diversité ethnoculturelle sous l'administration Vaillancourt, on la qualifie d' « approche citoyenne ». Qu'est-ce que l'approche citoyenne ? Comme le dit son nom, l'approche citoyenne conçoit toutes les personnes lavalloises - peu importe leur origine ethnique, leur culture d'appartenance, leur couleur de peau ou encore leur langue maternelle - comme des citoyen·ne·s lavallois·e·s *avant tout*. Cela signifie que « seuls les intérêts de la communauté lavalloise, sans distinction, exclusion ou préférence sont considérés comme légitimes » (Ville de Laval, 1997; Germain et al., 2003), parce que le fait d'insister sur la *différence* plutôt que sur la *ressemblance* « exclut, marginalise et crée des occasions de confrontation » (Ville de Laval, 1996). Autrement dit, cette approche ne reconnaît pas - et donc, ne défend pas - les besoins et les intérêts particuliers que pourraient avoir les Lavallois·e·s immigrant·e·s et/ou faisant partie des minorités ethnoculturelles. Découlant d'un mécanisme de médiation fermée avec les personnes issues de l'immigration et/ou de minorités ethnoculturelles, elle s'oppose aussi à l'implantation de mesures de discrimination positive (Fourot, 2013 : 142). Rappelons-nous également que l'approche citoyenne était celle préconisée à la fois par les gouvernements fédéral (PLC) et provincial (PQ) qui étaient au pouvoir à la même période (Fourot, 2013 : 115). Ceux-ci avaient donc peu de réticences à appuyer Laval dans sa propre lancée *citoyenne*, qui transparaîtra notamment à travers son programme *Ensemble à Laval*, qui voit le jour en 1996.

Un exemple de politique pouvant illustrer l'approche citoyenne de l'administration Vaillancourt est celui de la *Politique de soutien communautaire et de reconnaissance des organismes*, finalisée en 1998. Cette politique « universaliste, qui découle du mécanisme de médiation fermée conformément au concept d'*Ensemble à Laval* » veut que tout organisme communautaire lavallois souhaitant être reconnu comme tel par la municipalité « ne doit pas offrir des services sur la base de l'origine culturelle, ethnique ou religieuse ». Ainsi, certains organismes communautaires ont été contraints de changer leur nom, dont le *Centre social des Haïtiens de Laval* qui devient, en 1997, le *Centre communautaire de la Rosée* (Fourot, 2013 : 133). Ce n'est donc pas pour rien qu'on accole l'étiquette *assimilationniste* à l'approche citoyenne (Fourot, 2013; Fourot, Ewane et Mompont dans White et Frozzini, 2022). Finalement, l'approche citoyenne lavalloise est régulièrement comparée, dans la littérature, au modèle d'intégration républicain à la française (Fourot, 2013; Rocher et White, 2014) qui, comme nous l'avons vu précédemment, relègue l'expression des particularismes ethnoreligieux à la sphère privée, en effectuant une séparation nette entre l'identité individuelle et le statut civique (Fourot, 2013; Hascoat, 1997).

Maintenant, nous nous demandons : qu'est-ce que cela signifie pour les acteur·ice·s que nous avons interrogé·e·s? Sans que celles et ceux-ci mobilisent explicitement des concepts tels que *approche citoyenne*, *mécanismes de médiation fermés*, *républicanisme* ou *assimilationnisme*, et en se rappelant que la majorité n'était pas en poste durant cette période et donc en parlent davantage en se basant sur **1)** ce qu'ils ont entendu ou **2)** ce qu'ils ont constaté depuis leur arrivée en poste, elles et ils reconnaissent et déplorent unanimement une inaction sévère des politiques en ce qui concerne les personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles, inaction qui transparaît encore aujourd'hui :

« On part de loin à Laval, c'est pour ça qu'il y a beaucoup de travail et tous ces outils de référence, la PRDS, le Cadre de référence, le plan d'action... Ça prend beaucoup de temps parce qu'il a fallu faire des diagnostics, de voir d'où on partait... Donc c'est là qu'on construit pour le futur puis ce sont des choses très de base (les actions), mais ce sont des fondations solides ». (RA8)

N'oublions pas que 7 acteur·ice·s sur 9 ont explicitement affirmé qu'avant l'arrivée massive de réfugié·e·s syrien·ne·s à Laval en 2015, l'action publique lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle était davantage de type « en réaction à », c'est-à-dire qu'elle visait surtout

à répondre ponctuellement à des situations de crise. Les répondant·e·s ont ajouté que la crise des réfugié·e·s a frappé Laval de plein fouet en 2015 car la municipalité n'y était pas du tout préparée; les décennies d'inertie sous l'administration Vaillancourt l'ont donc immédiatement rattrapée; un souvenir empreint d'angoisse et d'impuissance pour plusieurs intervenant·e·s du milieu communautaire que nous avons interrogé·e·s. Ce serait notamment depuis ce temps que Laval aurait pris un virage préventif, axé sur une vision durable de l'immigration. Encore une fois, à travers le discours des acteur·ice·s mais sans la nommer explicitement toutefois, nous pouvons à nouveau entrevoir, à travers le discours des répondant·e·s, l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité circa mi-2010, qui aurait ouvert la voie à un changement de paradigme en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle.

5.1.2 L'ère Post-Vaillancourt : de l'inaction à la révolution?

En 2012, l'administration municipale lavalloise s'écroule sous les multiples accusations de corruption et de collusion à l'encontre du maire Gilles Vaillancourt. Laval, en tant que Ville-région, voit sa réputation ternie à l'échelle nationale. La municipalité a grandement besoin de renouveau... Et elle sera servie. En novembre 2013, Marc Demers, policier de profession, est élu maire de Laval. Immédiatement, de grands changements se mettent en branle au sein de l'administration lavalloise; peu après son élection, deux personnes-clés – d'ailleurs issues de la diversité ethnoculturelle - sont recrutées et appointées à des fonctions ciblant explicitement les enjeux lavallois découlant de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle.

En janvier 2014, moins de 2 mois après son élection, l'administration Demers lance une grande démarche participative intitulée *Repensons Laval*, avec comme objectif l'élaboration d'une vision stratégique à long terme pour la Ville de Laval. La démarche s'accompagne d'un portrait sociodémographique étoffé. Ainsi, le 15 avril 2015, Laval fait paraître sa *Vision stratégique Laval 2035 : Urbaine de nature* (Ville de Laval, 2015), qui définit notamment les 5 grandes orientations de la Ville pour la période allant de 2015 à 2035. Parmi celles-ci, on retrouve l'orientation *Humaine de nature*, laquelle aborde explicitement le développement socioculturel, affirmant l'intention de « favoriser la vie de quartier et la nature comme leviers d'intégration des familles dans la communauté » (Ibid. : 21) ainsi que de « coordonner harmonieusement l'action des partenaires pour favoriser l'inclusion sociale et culturelle » (Idem). Sans mentionner explicitement les concepts de *diversité ethnoculturelle*, de *relations interculturelles* ou même d'*immigration*, la municipalité

affirme sans équivoque qu'il y a beaucoup à faire à Laval sur le plan socioculturel. De plus, l'importance des outils de consultation et de participation citoyenne dans le cadre du processus d'élaboration de la vision stratégique démontre clairement l'intention de la nouvelle administration de se rapprocher des réalités vécues par tous·tes ses citoyen·ne·s, et ce peu importe leur appartenance socioculturelle.

Rappelons que la dissolution des Conférences régionales des élus (CRÉ) en 2015 a entraîné un transfert des responsabilités en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle à Laval vers la Division du développement social, créée à l'occasion. Avec à sa tête deux acteur·ice·s-clés (tel que vu précédemment), jouissant d'une autonomie et d'une portée importante en raison de son triple-statut de Ville, de Municipalité régionale de comté (MRC) et de Région administrative et dans une toute nouvelle approche concertée, Laval s'est lancée dans une immense réforme en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle.

La vision stratégique Laval 2035 ouvre la voie à l'élaboration de plusieurs autres outils structurants à Laval, tous basés sur une approche participative. Parait donc en 2017 la *Politique régionale de développement social* (PRDS) (Ville de Laval, 2017), qui aborde explicitement, de manière quantitative, les concepts de diversité et d'immigration, sans toutefois affirmer qu'il peut en découler des enjeux. Pour cela, il faudra attendre; mais voilà qu'en avril 2021 parait le très attendu *Cadre de référence en matière d'immigration et de diversité ethnoculturelle* (Ville de Laval, 2021), le tout premier outil officiel en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle de Laval. Ce cadre de référence, qui doit être assorti d'un Plan d'action (à paraître), est le fruit d'un grand chantier comportant des centaines d'heures de consultation, de concertation et de participation citoyenne. D'ailleurs, chacun·e des personnes que nous avons interrogé·e·s a été invité·e à participer, soit en représentant un service de la Ville de Laval, un organisme communautaire lavallois ou une association lavalloise à but non-lucratif. Selon leurs dires, cela a permis de faire valoir, de manière intime et complexe, les particularités et les réalités des personnes issues de l'immigration et/ou des minorités ethnoculturelles et ce de façon localisée, car les acteur·ice·s interrogé·e·s œuvrent au sein de quartiers lavallois différents : Chomedey, Pont-Viau, Saint-François, Fabreville, Vimont et Laval-des-Rapides. Cet élément est d'autant plus intéressant quand on sait que l'immigration est de plus en plus dispersée et diversifiée au Québec (Rocher et White, 2014); à Laval, elle n'est plus concentrée uniquement dans Chomedey (Ville de Laval, 2019). Trois de nos répondant·e·s

ont d'ailleurs soulevé l'apparition d'une dispersion et d'une diversification de l'immigration au sein des quartiers où elles et ils travaillent.

L'approche de l'administration Demers est fondamentalement différente de *l'approche citoyenne* de sa prédécesseuse. On parle désormais d'*ouverture* à l'autre, d'*inclusion* et d'*exclusion sociale*, de *quartiers inclusifs*, d'*équité*, de *justice sociale*, de lutte à la *discrimination systémique*, de *cohabitation*, de *mixité sociale*, de *cohésion sociale*, de *diversité ethnoculturelle et religieuse*, de *vivre-ensemble*, de *rapprochement*, *relations* et de *dialogue interculturel* (Ville de Laval, 2015; Ville de Laval, 2017; Ville de Laval, 2021) mais surtout, on les inclut dans un contexte interculturel (Ville de Laval, 2021). Désormais, les particularismes ethnoculturels et ethnoreligieux peuvent être vécus dans la sphère publique; toutefois, on souhaite qu'ils s'insèrent dans une culture québécoise co-construite et dans une langue commune : le français. C'est d'ailleurs un objectif de la toute première orientation du *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* : « faciliter l'intégration linguistique des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes et leur offrir des occasions de mettre en pratique leur apprentissage du français » (Ville de Laval, 2021 : 25). Nous tombons ainsi dans les registres de l'interculturel comme *politique de gestion de la diversité* (Rocher et White, 2014; Fourot, Ewane et Mompoin dans White et Frozzini, 2022 : 238), qui « relève d'une série de propositions normatives qui posent non seulement la primauté de la langue française comme langue publique commune, mais qui prônent aussi l'allégeance symbolique aux valeurs de la majorité d'expression française, et ce, tout en préconisant l'échange et la réciprocité comme antidote aux approches assimilationnistes » (Rocher et White, 2014 : 5).

5.1.2.1 Une trajectoire typique ?

Nous avons décidé d'appliquer les principes généraux des 4 phases d'évolution des politiques municipales de gestion de la diversité d'Alexander (2003) dans le but d'illustrer, de façon très simplifiée, la trajectoire de la Ville de Laval. Suivant la *typologie des Host-stranger relations and types/phases of local migrant policy* élaborée par Michael Alexander (2003 : 418), il semblerait que l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle aie suivi la séquence-type de l'auteur :

1. **Transient.** La Ville conçoit d'abord l'immigration comme un phénomène temporaire. Elle n'élabore pas de politiques en la matière, sauf si une crise se présente (action *de facto*).
Laval : ≈ avant 1985.

Jusqu'au milieu des années 1980, Laval n'avait mis en place ou adopté aucune action ou politique destinée explicitement aux personnes immigrantes et/ou issues des minorités ethnoculturelles (Fourot, 2013 : 113). Ce n'est pas parce qu'il n'y avait pas d'immigration, mais elle n'était pas, disons, menaçante pour « le citoyen lambda », comme le dit si bien Rachida Azdouz (dans Lefebvre et Saint-Laurent, 2018 : 136).

2. **Guestworker.** La Ville conçoit toujours l'immigration comme temporaire mais reconnaît que les nouveaux arrivants doivent être accommodés temporairement. On essaie donc de répondre à leurs besoins de base, mais sans plus. **Laval : ≈ 1985 à ≈ 1990.**

Un exemple de politiques de ce type à Laval pourrait être la création, dans les années 1980 et avant la tenue du Sommet de la personne (1990), d'un comité multiculturel, d'une bibliothèque multiculturelle ainsi que l'organisation de rencontres multiculturelles; des initiatives avec lesquelles Laval a tôt fait de couper les ponts, préférant celles s'inscrivant dans une approche républicaine (Fourot, 2013 : 115). L'immigration à Laval était alors en forte hausse, comme l'explique Fourot (2013 : 114) : « le nombre de personnes nées à l'étranger a ainsi grimpé de 40% entre le milieu des années 1980 et le début des années 1990, pour former 13,5% de la population ». Ces initiatives multiculturelles pourraient illustrer un désir de la part de la Ville de Laval d'accommoder les personnes nouvellement arrivées; désir qui s'est amenuisé rapidement, pour éventuellement disparaître, lorsque la Ville a compris que ces nouveaux et nouvelles arrivantes avaient l'intention de s'y établir de façon permanente.

3. **Assimilationist.** La Ville conçoit que les immigrant-e-s sont installés de façon permanente, mais leur altérité (*otherness*) est temporaire car ils seront assimilés par l'adoption de politiques publiques assimilationnistes. **Laval : ≈ 1990 à ≈ 2013.**

Ce type de politiques peut être très simplement illustré par l'adoption de la politique assimilationniste d'inspiration républicaine *Ensemble à Laval* par la Ville de Laval en 1997, suite à la tenue du Sommet de la personne (1990), et par la célèbre « approche citoyenne » véhiculée par l'administration Vaillancourt. Nous verrons ultérieurement que cette approche fait toujours

partie aujourd'hui, moindrement, de la conception lavalloise de gestion de la diversité ethnoculturelle selon les auteurs Fourot, Ewane et Mompoin (dans White et Frozzini, 2022). L'approche de type assimilationniste a perduré à Laval jusqu'au tournant des années 2010 lorsqu'une fenêtre d'opportunité s'est ouverte à Laval.

- 4. *Pluralist.*** La Ville conçoit que les immigrant·e·s sont installés de façon permanente, et on reconnaît que leur altérité (*otherness*) est aussi permanente ou du moins, qu'elle n'est pas temporaire. À ce point-ci, la Ville supporte la diversité et l'intégration à la Ville d'accueil.
Laval : ≈ 2013 à aujourd'hui.

Certains diront que la Ville de Laval était plus que mûre pour l'adoption de politiques de type pluralistes lorsqu'elle s'est finalement engagée dans cette voie circa 2013. Bien qu'il n'ait pas été formellement déterminé, dans la littérature scientifique, que c'est en 2013 que ce virage s'est enclenché, il nous semble que ce soit l'élection du maire Gilles Demers qui marque véritablement un tournant vers l'interculturalisme dans l'action publique lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle. Fourot, Ewane et Mompoin (dans White et Frozzini, 2022 : 219) semblent être en accord avec cette hypothèse.

5.1.2.2 Un « virage » qui a porté fruit ?

Nous avons demandé à nos répondant·e·s si elles et ils avaient remarqué des changements concrets à la suite du « virage » interculturel entamé par Laval circa 2013. Sans surprise, nous avons obtenu de chacun·e un « Oui! » retentissant. L'élément qui revient le plus souvent dans le discours des répondant·e·s est celui de la *concertation*. Effectivement, depuis le changement d'administration en 2013, le rôle et la vision des acteur·ice·s oeuvrant au sein des milieux communautaire et associatif sont davantage valorisés par Laval, qui reconnaît désormais leur expérience et leur connaissance des réalités du terrain comme une véritable expertise. Ainsi, lorsqu'est venu le moment de repenser son approche en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle, Laval a mobilisé tous les organismes communautaires et les associations qui intervenaient auprès d'usager·ère·s immigrant·e·s et/ou issu·e·s de la diversité ethnoculturelle autour de nouvelles instances de concertation, notamment la Table régionale en immigration, diversité culturelle et inclusion de Laval (TRIDIL) et le Comité terrain pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées à Laval, mis en place en 2016.

C'est à la suite de la création de ces deux instances qu'une majorité de répondant·e·s affirme qu'est survenue la fin du « travail en silo », l'avènement d'une nouvelle organisation du travail axée sur la concertation, la participation citoyenne, la réalité du terrain et basée sur une volonté de « co-construction » des politiques destinées aux Lavallois·e·s immigrantes et/ou issues de la diversité ethnoculturelle. Ainsi, en remettant les réalités vécues par les personnes issues de la diversité ethnoculturelle au centre de ses processus décisionnels, Laval arrive à un constat sans équivoque : La Ville doit se doter d'un outil structurant en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle. Et c'est en se fondant sur les mêmes principes de concertation et de participation citoyenne que le *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* (Ville de Laval, 2021) voit le jour en avril 2021. Cet outil, qui vient spécifier la nouvelle approche interculturelle lavalloise, est destiné principalement aux fonctionnaires ainsi qu'aux acteur·ice·s qui sont appelés à intervenir auprès d'usager·ère·s lavallois·e·s issu·e·s de la diversité ethnoculturelle. Il encadrera formellement la prestation de services municipaux à des usager·ère·s aux horizons variés, aidera les organisations à but non lucratif à déterminer de nouvelles orientations, à mettre sur pied de nouveaux projets, notamment.

Bien que certain·e·s répondant·e·s, surtout issu·e·s du milieu communautaire, demeurent sceptiques face à la portée concrète qu'aura le Cadre de référence (qui n'est d'ailleurs toujours pas doté d'un Plan d'action plus de deux ans après sa parution) à Laval, tous·tes nos répondant·e·s confirment sa nécessité, sa pertinence, son utilité éventuelle et conçoivent très positivement son arrivée, qui démontre la volonté de Laval de prendre action pour favoriser l'inclusion des personnes issues de l'immigration et/ou de la diversité ethnoculturelle. Surtout, comme elles et ils ont tous·tes participé à son élaboration (qui a d'ailleurs pris énormément de leur temps), leurs attentes envers le Plan d'action et ses retombées potentielles à Laval sont élevées.

5.1.2.3 le virage lavallois vers l'interculturalisme au regard de l'analyse à travers le modèle des « 3D »

Au chapitre 2, nous avons parlé du modèle des 3D développé par le LABBRI (Krol et al. Dans White et Frozzini, 2022 : 431), qui consiste en une grille d'analyse des pratiques et des politiques

municipales pluralistes dans l'espace urbain en les inscrivant dans les 3 grands courants suivants :

1. *Diversité* : reconnaître la différence comme une valeur en soi/ajoutée
2. *Discrimination* : lutter contre l'inégalité sous toutes ses formes
3. *Dialogue* : faciliter le rapprochement entre les individus et les groupes.

L'approche citoyenne, que nous connaissons déjà bien car c'est notamment celle qui se trouve au centre de l'action municipale lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle (Fourrot, Ewane et Mompoin dans White et Frozzini, 2022) a aussi été ajoutée aux trois grands courants. Le LABBRI (Krol et al. Dans White et Frozzini, 2022 : 431) a appliqué sa grille d'analyse des 3D aux pratiques et aux politiques lavalloises de gestion de la diversité ethnoculturelle (ainsi qu'à celles de Drummondville, de Gatineau, de Longueuil, de Montréal, de Québec, de Repentigny, de Sherbrooke et de Trois-Rivières).

Le constat est plutôt frappant : alors que les tendances pour l'ensemble des villes analysées affiche une moyenne de 28% en matière de lutte à la discrimination, Laval a pour sa part obtenu la note de 8%, soit l'avant dernière place (la 9^e revenant à Trois-Rivières avec 7%) (Krol et al. Dans White et Frozzini, 2022 : 439). En ce qui concerne la *Diversité*, elle a obtenu la note de 41%, soit la 3^e place; pour le *Dialogue*, elle a obtenu 24%, soit la 7^e place; finalement, pour l'approche citoyenne, elle arrive en 2^e place (sur 6 villes) avec 27%.

Nous pourrions interpréter les résultats obtenus par la Ville de Laval comme suit : Laval reconnaît généralement la différence comme une valeur en soi/ajoutée, pour autant qu'elle soit vécue principalement dans la sphère privée, comme le veut l'approche républicaine. Elle n'est pas prête à s'engager officiellement dans une lutte aux inégalités en matière de diversité ethnoculturelle, car pour elle, les inégalités germent du fait que les citoyens ne se définissent pas avant tout comme citoyen·ne·s lavallois·e·s. C'est donc leur problème s'ils vivent des inégalités : il suffit de se conformer. Même chose pour le dialogue : elle ne peut faciliter le rapprochement entre individus et groupes issus de minorités ethnoculturelles, puisqu'elle ne reconnaît comme légitime que les relations entre les citoyen·ne·s lavallois·e·s dans leur ensemble. En bref, ce n'est pas que la Ville de Laval refuse catégoriquement de reconnaître la diversité, de lutter contre les inégalités ethnoculturelles ou de faciliter le rapprochement; c'est qu'elle a pris la décision dans les années

1990 d'être aveugle aux particularismes ethnoreligieux. Une décision qui a visiblement un impact encore aujourd'hui, malgré sa tentative de virage vers l'interculturalisme.

L'analyse ci-dessus, propre à la chercheuse, se base notamment sur le fait qu'à ce jour, bien que Laval tende davantage vers l'interculturalisme dans ses politiques en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle, elle revendique toujours la centralité du « citoyen » lambda dans son approche (Fourot, Ewane et Mompoin dans White et Frazzini, 2022), ce qui pour nous semble à première vue conflictuel. Toutefois, nous convenons que l'approche citoyenne lavalloise, à l'aune des transformations qui se sont produites au courant des années 2010, n'a probablement aujourd'hui plus la même définition qu'à sa naissance sous l'administration Vaillancourt dans les années 1990. Malheureusement, la définition de ce en quoi consiste spécifiquement l'approche « citoyenne » n'a pas été mise à jour officiellement par Laval à ce jour, ce qui rend la comparaison difficile avec celle propre à l'administration Vaillancourt, renforçant du même coup la conflictualité de l'approche « citoyenne » revendiquée aujourd'hui par Laval, présentée comme interculturelle-citoyenne. L'aspect « citoyen » de l'approche, d'autant plus qu'il est revendiqué par Laval comme toujours central (Idem), mériterait à être redéfini.

Mentionnons aussi que cette analyse ne repose pas sur ce que l'on peut constater en termes d'évolution concrète des politiques lavalloises en matière de gestion de la diversité, qui elles nous portent à croire que Laval s'est engagée, circa 2013, à redéfinir son approche autour de principes axés sur la représentativité des intérêts des personnes issues des minorités ethnoculturelles. D'ailleurs, les entretiens semi-dirigés que nous avons réalisés auprès d'acteur-ice-s oeuvrant dans différents milieux impliqués directement ou indirectement dans l'évolution de l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle nous démontrent que Laval a définitivement pris un « virage » vers une approche axée davantage sur l'inclusion, l'ouverture et la représentativité, ce qui marque une déchirure nette avec l'approche citoyenne-républicaine prônée par l'administration Vaillancourt. Cette analyse se porte plutôt sur le discours lavallois contemporain en la matière. Ce « tournant » concret vers l'ouverture à l'autre et à la représentativité des intérêts des minorités ethnoculturelles transparait certainement dans le *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* (2021) dont s'est doté la Ville de Laval; mais cela ne change rien au fait que Laval se revendique toujours comme préconisant une approche « citoyenne », approche qui, dans les années 1990-2000, ne priorisait pas du tout la représentativité des intérêts des personnes issues des minorités ethnoculturelles (Fourot, 2013).

5.2 Conclusion

Ce chapitre de discussion nous a permis de faire ressortir les éléments les plus saillants de notre collecte de données, c'est-à-dire des 10 entretiens semi-dirigés que nous avons réalisés auprès de 9 acteur·ice·s oeuvrant au sein des milieux public, communautaire et associatif ainsi que de notre recherche documentaire. Il apparaît sans équivoque pour les acteur·ice·s que nous avons interrogés, mais également pour nous-même comme chercheure, que l'évolution de l'action publique lavalloise à destination des personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles s'est produite en deux temps : d'abord, il y a eu l'ère Vaillancourt (1989-2012), où l'action publique en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle était d'une part peu élaborée, universaliste, d'approche assimilationniste inspirée de préceptes républicains et caractérisée par une fermeture de ses canaux de médiation (Fourot, 2013). Puis, circa 2013, des éléments prévus et imprévus s'entrechoquent et favorisent l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité (Kingdon, 2004) qui servira en quelque sorte à Laval de tremplin vers une approche davantage pluraliste en ce qui concerne sa gestion de la diversité ethnoculturelle.

Parmi les éléments qui ont constitué cette conjoncture menant à l'ouverture d'une *fenêtre d'opportunité* à Laval, on pense notamment à l'élection, en 2013, du maire Marc Demers, qui a engendré une « refonte » non seulement de l'administration municipale mais aussi de la structure organisationnelle de celle-ci ; à la hausse marquée de l'immigration à Laval (Statistique Canada, 2016) dont l'ampleur fut confirmée quelques années plus tard à la parution du *Portrait statistique – population immigrante de la région de Laval (2019)* (on constate alors une augmentation de 122,8% de l'immigration lavalloise entre 2001 et 2016 (Ibid. : 21)) ; à l'abolition des Conférences régionales des élus (CRÉ) en 2015, qui a mené à l'internalisation des activités en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle en l'administration lavalloise et à l'arrivée massive de réfugiés syriens à Laval à compter de la fin de l'année 2015, à laquelle Laval n'était pas préparée, comme nous le verrons plus tard, notamment dans le quatrième chapitre.

Nous remarquons toutefois qu'à travers ce surprenant changement paradigmatique du républicanisme vers l'interculturalisme, la Ville de Laval semble toujours attachée à son approche « citoyenne ». Certains auteurs affirment effectivement que Laval place toujours cette approche au cœur de son action (Fourot, Ewane et Mompoin dans White et Frozzini, 2022). Cette

affirmation nous pousse à nous questionner : peut-on se réclamer d'un modèle qui encourage l'expression des particularismes ethnoreligieux à travers le dialogue et la réciprocité, tout en limitant la reconnaissance des particularismes ethnoreligieux dans la sphère publique en la noyant dans une représentativité universelle (Rocher et White, 2014), et ce parce que notre identité lavalloise commune transcende notre identité individuelle ? Selon nous, il faudra un peu de travail introspectif de la part de Laval pour que ces deux approches puissent se conjuguer.

Nous avons cependant eu la preuve, dans les dernières années, qu'une municipalité québécoise peut, si elle le désire, redéfinir et se réapproprier une approche déjà bien connue en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle : c'est ce que Montréal a fait en se réclamant *Cité interculturelle* alors qu'elle ne fait aucune place à la langue française dans sa définition de l'interculturalisme, comme le voudrait le modèle québécois. Good (2009) affirmait que le seul moyen pour les municipalités de développer une action publique efficace en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle était de l'adapter à leurs besoins et à leur réalité. Il semble que ce soit ce que Montréal ait fait avec l'interculturalisme; serait-ce ce que Laval est en train de faire ? Dans l'attente du Plan d'action qui doit accompagner le Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle (Ville de Laval, 2021), nous ne pouvons répondre à cette question.

CONCLUSION

L'objectif de ce projet de mémoire était d'expliquer comment la trajectoire lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle, qui à ses balbutiements s'inspirait de postulats multiculturalistes pour emprunter au début des années 1990 un virage soudain vers une approche assimilationniste-républicaine, a pu finalement au tournant des années 2010 emprunter à nouveau un virage pour le moins surprenant vers l'interculturalisme. La question générale à laquelle nous cherchions à répondre était donc la suivante : *de quelle manière l'action publique à destination des personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles a-t-elle évolué depuis 2010 et quels sont les ressorts de cette évolution ?* Dans une approche méthodologique de type qualitative mobilisant les outils de collecte de données que sont la recherche documentaire et les entretiens semi-dirigés (10), nous sommes parvenus à articuler les concepts-phares de notre cadre théorique avec de nouvelles connaissances scientifiques, qui maintenant nous permettent de tirer certaines généralités.

D'abord, rappelons-nous que Laval est une ville bien particulière : périphérique à la métropole montréalaise, Laval jouit d'un « triple-statut », étant à la fois une ville/municipalité, une MRC et une région administrative à elle seule. Ce triple statut lui confère un grand pouvoir centralisateur et facilite, aux dires des acteur·ice·s que nous avons interrogé·e·s, l'adoption de projets, de programmes et de règlements municipaux qui sont eux-mêmes déployés sur le terrain relativement rapidement et facilement, le pouvoir étant centralisé en une seule et même entité municipale : Laval. L'abolition des Conférences régionales des élus en 2015, qu'elle soit conçue positivement ou négativement par les acteur·ice·s que nous avons interrogé·e·s, a elle aussi renforcée la consolidation du pouvoir à l'échelle municipale lavalloise, notamment en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle.

Laval est la 2^e ville qui accueille le plus de personnes immigrantes au Québec, juste après Montréal : 31,5% de sa population est issue de l'immigration (Statistique Canada, 2021). L'immigration est le principal moteur démographique à Laval; entre 2001 et 2016, Laval a connu une hausse fulgurante de 123% de son immigration (Ville de Laval, 2019). Dans certains quartiers, comme Chomedey, la proportion de la population issue de l'immigration est de près de 50% (Ville

de Laval, 2019). Le portrait sociodémographique que nous avons dressé démontre que les citoyen·ne·s lavalloises sont d'origines diversifiées, mais surtout que l'immigration s'y diversifie de plus en plus; c'est probablement l'une des raisons qui a poussé, voire forcé Laval à revoir son approche en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle dès le début des années 2010. Quoi qu'il en soit, ce constat sociodémographique a certainement constitué la conjoncture lavalloise circa 2013 ayant mené à l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité, qui elle-même a engendré une refonte de l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle.

En avril 2021, la Ville-région de Laval présentait son tout premier outil officiel en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle : le *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* (Laval, 2021). Pour nous, comme chercheure, cet outil consiste en l'un des principaux « ressorts » observés au terme de l'étude de l'évolution de l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle depuis 2010, car il est voué à recadrer et à adapter, notamment, la prestation de services municipaux aux usager·ère·s issu·e·s de la diversité ethnoculturelle à Laval. L'élaboration de ce cadre a pris deux ans et a mobilisé, dans une démarche consultative et participative, des dizaines d'acteur·ice·s oeuvrant auprès d'usager·ère·s issu·e·s de l'immigration et/ou des minorités ethnoculturelles au sein des secteurs public, communautaire et associatif. Nous avons eu la chance d'aller à la rencontre de 9 de ces acteur·ice·s et de leur demander quelles étaient leurs attentes, leurs espoirs et leurs craintes en lien avec le futur lavallois en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle.

Nos résultats nous ont mené à quelques constatations. D'abord, l'évolution de l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle s'est produite en deux temps; elle a aussi suivi une trajectoire plutôt typique, si on la compare à la typologie d'Alexander (2003). Il y a eu l'ère Vaillancourt (1989-2012), caractérisée par une approche républicaine que la Ville de Laval a nommée « approche citoyenne », qui préconisait la représentation des intérêts des lavallois dans leur ensemble; c'est-à-dire une approche au sein de laquelle il n'y avait aucune place ou presque à la représentation des particularismes ethnoculturels et ethnoreligieux. Puis, circa 2013, la conjoncture lavalloise a favorisé l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité (Kingdon, 1984) qui a agi comme un « tremplin », poussant Laval à ouvrir ses mécanismes de médiation (Fourot, 2013) et la propulsant vers une refonte importante de son approche en matière

de gestion de la diversité ethnoculturelle, caractéristique d'une période que nous avons nommée l'« ère post-Vaillancourt » (2013 à aujourd'hui).

Cette nouvelle approche qui caractérise « l'ère post-Vaillancourt » tend aujourd'hui vers l'interculturalisme, tout en conservant certains principes propres au républicanisme à travers son « approche citoyenne » à laquelle la Ville semble toujours vouloir s'agripper. Malheureusement, impossible de dire de quelle manière l'approche citoyenne elle-même a évolué depuis sa naissance sous l'administration Vaillancourt dans les années 1990. Il serait fort intéressant que la Ville de Laval redéfinisse ce en quoi consiste son « approche citoyenne » en matière de gestion de la diversité en 2023. Pourquoi ne pas consulter la population lavalloise afin de redéfinir, collectivement et à la lumière du portrait sociodémographique actuel, cette fameuse approche? Elle mériterait, au niveau de la recherche scientifique en la matière, à être actualisée. Nous croyons également qu'une redéfinition/réactualisation de « l'approche citoyenne » pourrait participer à rebâtir la confiance et à restaurer le dialogue avec la population lavalloise, plus spécifiquement celle issue de l'immigration et des minorités ethnoculturelles, ce qui était l'objectif principal du mandat confié au Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval au sujet du profilage racial (CCRIL, 2021).

Car en effet, la lecture du *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* semble marquer une déchirure complète avec la fameuse « approche citoyenne » revendiquée par l'administration Vaillancourt. Une révolution, même. Pourquoi ? Car le *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* (Ville de Laval, 2021) est un outil-phare comme l'on en a fait peu dans le milieu municipal au Québec jusqu'à aujourd'hui. Parce qu'il aborde des notions aussi sensibles que les relations interculturelles, la cohabitation, la discrimination, les préjugés et le racisme (Ville de Laval, 2021 : 44). Mais il y a un élément sur lequel la Ville de Laval semble refuser de lâcher prise : l'approche « citoyenne » (Fourot, Ewane et Mompont dans White et Frozzini, 2022), peu importe ce qu'elle signifie pour la Ville de Laval de nos jours. Serait-ce dû, directement ou indirectement, à l'influence « québécoise » dont nous avons discuté au 4^e chapitre? Alors que cette approche citoyenne rimait avec une fermeture des mécanismes de médiation aux personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelle durant l'ère Vaillancourt (Fourot, 2013), elle semble être nettement plus ouverte à la représentation des

particularismes ethnoculturels et rimer davantage aujourd'hui, pour la Ville de Laval, avec un désir louable d'unité et de cohésion.

L'étude de l'évolution de l'action publique lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle depuis 2010 nous a également permis de constater que malgré les avancées importantes réalisées par Laval notamment en ce qui concerne la représentativité des besoins et des intérêts des personnes issues de la diversité ethnoculturelle, certains défis d'envergure demeurent. Nous pensons par exemple aux enjeux liés au profilage racial, qui devraient être abordés de manière concrète et soutenue, ainsi qu'à ceux découlant de l'absence d'une banque d'interprètes auprès du CIUSS de Laval; enjeu qui toutefois, comme nous l'avons mentionné, demande une mise à l'agenda politique au niveau provincial pour pouvoir avoir une chance de se concrétiser un jour. Notre étude nous a aussi permis de constater que la Ville de Laval, depuis l'arrivée de l'administration Demers en 2013, est un exemple à suivre en matière de consultation, de concertation et de participation citoyenne, et ce même en contexte de pandémie.

À l'aune de ce travail de recherche, nous saluons et applaudissons l'initiative lavalloise de renouveler son approche en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle et de se doter d'outils qui faciliteront la cohabitation interculturelle, l'adaptation des services publics et la représentativité de ses citoyen·ne·s issu·e·s de la diversité ethnoculturelle. Nous espérons que le Plan d'action qui doit accompagner le cadre de référence, qui est d'ailleurs très attendu par les acteur·ice·s ayant participé à notre recherche, permettra de redéfinir l'approche citoyenne autour de concepts tels que l'inclusivité, la réciprocité et la reconnaissance. La Ville de Laval est, selon nous, la preuve que les municipalités québécoises et canadiennes ont le pouvoir de façonner des communautés accueillantes, ouvertes, inclusives et tournées vers l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE

Abu-Laban, Yasmineen (2008). « Pluralism as a Process: The role of Liberal-Democratic Institutions ». Unpublished paper presented at the inaugural round table of the Global Centre for Pluralism, Ottawa, 13 mai.

Alexander, Michael (2003). « Local Policies Toward Migrants as an Expression of Host-Stranger Relations: a Proposed Typology ». *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 29(3): 411-430.

Anderson, Leon et David A. Snow (2001). « L'exclusion sociale et le soi : une perspective d'interactionnisme symbolique ». *Sociologie et sociétés*, 33(2) : 13-27.

Andrew, Caroline, Katherine A. Graham et Susan D. Philips (Dir.) (2002). *Urban affairs: Back on the Policy Agenda*. Montréal et Kingston: McGill et Queen's University Press.

Banque de développement du Canada (2023). *Comment s'adapter à la pénurie de main-d'œuvre*. <https://www.bdc.ca/fr/a-propos/analyses-recherche/penurie-main-doeuvre>

Bénichou, Meidad (2006). *Le multiculturalisme*. Paris: Boréal. 127p.

Bertossi, Christophe et Jan Willem Duyvendak (2009). « Introduction : penser le modèle, changer de question ». *Migrations et Société*, 2(122) : p.27-37.

Bouchard, Gérard (2011). « Qu'est-ce que l'interculturalisme? ». *Revue de droit de l'Université McGill*, 56(2) : p.397-433.

Bouchard, Gérard (2012). *L'interculturalisme : un point de vue québécois*. Montréal : Boréal.

Boucher, François (2016). « Le multiculturalisme dans la ville : aménagement de l'espace urbain et intégration sociale ». *Les ateliers de l'éthique / The Ethics Forum*, 11(1), 55-79.

Carpentier, David (2020). *La métropole contre la nation? La politique montréalaise d'intégration des personnes immigrantes et le modèle québécois d'interculturalisme*. Mémoire de maîtrise. 176p.

Carpentier, David (2022). *La métropole contre la nation? La politique montréalaise d'intégration des personnes immigrantes*. Québec : Presses de l'Université du Québec. 209p.

CCRIL - Comité consultatif sur les relations interculturelles à Laval (2021). *Avis sur le profilage racial : bâtir la confiance, restaurer le dialogue*. <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/A-propos/comite-consultatif-relations-interculturelles/ccril-avis-profilage-racial-juillet-2021.pdf>

Chambre des communes (1971). « Débats de la chambre des communes : compte-rendu officiel ». 28^e législature, 3^e session, vol.8, 8 octobre.

Chambre des communes du Canada (2018). « Racisme systémique au sein des services policiers au Canada : rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale ». 43^e législature, 2^e session, juin 2021.

Courbot, Cécilia (2000). « De l'acculturation aux processus d'acculturation, de l'anthropologie à l'histoire : Petite histoire d'un terme connoté ». *Hypothèses*, 1(3) : 121-129.

Dirks, Gerald E. (2006). « Politique d'immigration au Canada ». *L'encyclopédie canadienne*, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/politique-dimmigration-1>.

Durkheim, Émile (2021). *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : L'Harmattan. 144 pages.

Eid, Paul (2018). « Les majorités nationales ont-elles une couleur ? Réflexions sur l'utilité de la catégorie de 'blanchité' pour la sociologie du racisme ». *Sociologie et sociétés*, 50(2) : 125-149.

Élections Québec (2021). Taux de participation aux élections municipales : une baisse décevante qui soulève bien des questions. <https://www.electionsequbec.qc.ca/communiqués/taux-de-participation-aux-elections-municipales-une-baisse-decevante-qui-souleve-bien-des-questions/>

Emongo, Lomomba et Bob W. White (2018). *L'interculturel au Québec : rencontres historiques et enjeux politiques*. Nouvelle édition (en ligne). Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Flamant, Anouk et Thomas Lacroix (2021). « La construction négociée de l'accueil des migrants par les municipalités ». *Revue Migration Sociétés*, 3(185) : 15 à 29.

Fourot, Aude-Claire (2013). *L'intégration des immigrants : cinquante ans d'action publique locale*. Montréal. Les Presses de l'Université de Montréal. 241 p.

Fourot, Aude-Claire, Rémi Léger, Jérémie Cornut et Nicolas Kenny (Dir.) (2019). *Le Canada dans le monde : acteurs, idées, gouvernance*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal. 480 p.

Friskén, Frances & Marcia Wallace (dir.) (2002). *The Response of the Municipal Public Service Sector to the Challenge of Immigrant Settlement*. Research report presented to Citizenship and Immigration Canada.

Gaillet, Aurore (2012). « La loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public et les limites du contrôle pratiqué par le Conseil constitutionnel ». *Société, Droit et Religion*, 1(2): 47-71.

Garbaye, Romain (2000). « Ethnic Minorities, Cities, and Institutions: A Comparison of the Modes of Management of Ethnic Diversity in a French and a British City » dans Koopmans, R. & Statham, P. (dir.), *Challenging Immigration and Ethnic Relations Politics: Comparative European Perspectives*. New-York: Oxford University Press, 283-311.

Germain, Annick, Francine Dansereau, Francine Bernèche, Cécile Poirier, Martin Alain, Julie-Élizabeth Gagnon (dir.) (2003). *Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal*. Institut National de la Recherche Scientifique, Centre Urbanisation, Culture & Société. 182 p.

Germain, Annick « Une ville inclusive est-elle une ville sans exclusion? Lorsque la diversité vivifie ou fatigue » dans McAndrew, Marie, Maryse Potvin & Corina Borri-Anadon (dir.) (2013). *Le développement d'institutions inclusives en contexte de diversité : recherche, formation, partenariat*. Québec : Presses de l'Université du Québec. 256 p.

Germain, Annick, Xavier Leloup et Martha Radice (2014). « La cohabitation interethnique dans quatre quartiers de classes moyennes à Montréal : deux petites leçons tirées des discours sur la diversité ». *Diversité urbaine* 14(1): 5-24.

Good, Kristin R. (2009). *Municipalities and Multiculturalism: The Politics of Immigration in Toronto and Vancouver*. Toronto: University of Toronto Press. 385 p.

Gouvernement du Québec (2008). *La diversité : une valeur ajoutée. Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013*, ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI).

Government of Canada (2003). *Multiculturalism: Respect, Equality, Diversity: Program Guidelines*. July. Ottawa: Canadian Heritage.

Hascoat, Monique (1997). « Consultation Générale sur le document intitulé "L'immigration au Québec de 1998 à 2000 – Prévoir et planifier" ». Présentation à la Commission permanente de la culture le 18 septembre à Québec. Québec : Assemblée nationale. <http://www.assnat.qc.ca/archives-35leg2se/fra/Publications/debats/journal/cc/970918.htm>

Immigration Canada (CIC), Ontario region, OASIS. http://www.settlement.org/sys/library_detail.asp?pageID=REF&passed_lang=EN&doc_id=1002328.

Krol, Anna, Bob W. White, Nel Ewane, Claudie Mompont, Rébecca Langevin et Jean-Charles St-Louis (2022). « Politiques interculturelles à l'échelle municipale : une perspective comparée » dans White, Bob W. et Jorge Frozzini (dir.) (2022). *Villes interculturelles au Québec : pratiques d'inclusion en contexte pluriethnique*. Québec : Presses de l'Université du Québec (PUQ). 500 pages.

Labelle, Micheline, Legault, G., Marhraoui, A., Cloutier, J. & Lavoie, N. (1996). « Stratégies et discours sur les relations ethniques, le racisme et la gestion de la diversité au sein de municipalités de la région de Montréal », dans K. Fall (dir.), *Convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture : 37-74.

Labelle, Michelle et Jean-Claude Icart (2007). « Lecture du débat sur les accommodements raisonnables ». *Revue Internationale d'études québécoises*, 10(1) :121-136.

Labelle, Micheline et Xavier Dionne (2011). *Les fondements théoriques de l'interculturalisme*. Rapport présenté à la Direction de la gestion de la diversité et de l'intégration sociale, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Québec. Montréal : Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté, UQÀM. Québec : Gouvernement du Québec, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, septembre 2011, 61pp.

LABRRI (2018). *Rapport de recherche : Politiques et programmes sur le Vivre ensemble au sein des villes de la Francophonie : état des lieux*. Université de Montréal.

Lefebvre, Solange et Guillaume St-Laurent (dir.) (2018). *Dix ans plus tard : la commission Bouchard-Taylor, succès ou échec?* Montréal : Québec Amérique. 357p.

Lu, Han Victor (2014). « Melting Pot et métissage : Les femmes et le tabou de la miscégénération aux États-Unis ». *L'homme et la société*, 1(191) : 113-138.

Massicotte, Louis (2019). « La Conquête britannique de 1760 ». L'Encyclopédie canadienne https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/du-regime-francais-au-regime-anglais?gclid=CjwKCAjwx_eiBhBGEiwA15gLN-vWESsTOIKtxGQxG0VYbJy7rFfVzgvC-Vzx-vyJwkvDpVjvh9IX8BoCvlgQAvD_BwE

McAndrew, Marie (2002). « De l'interculturel au civique : 20 ans d'approche québécoise », dans Sosoe, L. K. (dir.), *Diversité humaine : démocratie, multiculturalisme et citoyenneté*. Paris : L'Harmattan ; Québec : Presses de l'Université Laval (coédition): 537-540.

McAndrew, M., Potvin, M. et Borri-Anadon, C. (2013). *Le développement d'institutions inclusives en contexte de diversité : recherche, formation, partenariat*. Québec : Presses de l'Université du Québec. 256 pages.

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) (2020). « 2015-2019 : Tableaux de l'immigration permanente au Québec ». <http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration-Quebec-2015-2019.pdf>

Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) (2023). *Communauté métropolitaine de Montréal*. https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/cartotheque/CMM_ontreal.pdf

Miura, Nobutaka (2004). « Trois politiques d'intégration dans l'espace francophone ». *Hermès, la revue*, 3(40) : 325-327.

Paré, Sylvie, Winnie Frohn et Marie-Ève Laurin (2002). « Diversification des populations dans la région de Montréal : de nouveaux défis de la gestion urbaine ». *Canadian Public Administration*, 45(2) : 195-216.

Poirier, Cécile (2005) (Document de travail). « La gestion municipale de la diversité ou l'émergence d'un champ de recherche : genèse et perspectives ». Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation, Culture & Société, Collection *Inédits*. 78 p.

Qadeer, Mohammad Abdul (1997). « The Practice of Multicultural planning in American and Canadian Cities ». *Canadian Journal of Urban Research*, 20(1): 132-156.

Ragi, Tariq & Jean-Charles Lagrée (2000). « Entretien avec Michel Wiewiorka ». *Agora Débats/Jeunesse*, 22 : 15-28.

Rhéaume, Jacques (2017) « L'ethnicité, l'intervention et l'interculturalité ». *Alterstice*, 7(1) : 77-87.

Rhein, Catherine (2002). « Intégration sociale, intégration spatiale ». *Revue Espace Géographique*, 31(3): 193-207.

Rocher, François & Bob W. White (2014). « L'interculturalisme québécois dans le contexte du multiculturalisme canadien ». Rapport présenté à la Commission de consultation sur les pratiques dans la *Revue Étude IRPP*, no.49. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques, 48pp.

Rocher, François (2017). « L'idéal interculturel à l'aune des politiques publiques à l'échelle municipale au Québec : Montréal en perspective comparée ». *Anthropologie et Sociétés*, 41(3): 181-211.

Sandercock, Leonie (2003). *Integrating Immigrants: The Challenge for Cities, City Governments, and the city-Building Professions*. Vancouver: RIIM, Working Paper Series, 3(20).

Scholten, Peter (2012). « Beyond national models of integration? Rethinking inter-connectedness and fragmentation in Dutch and French migrant integration policies » dans M. Fenger et V. Bekkers (Dir.), *Beyond fragmentation and interconnectivity: Public governance and the search for Public Connectivity*, Amsterdam, IOS Press, pp.44-58.

Scholten, Peter, Maurice Crul et Paul Van de Laar (2019). *Coming to Terms with Superdiversity: The Case of Rotterdam*. IMISCOE Research Series. New-York: Springer Open.

Silverman, Stephanie J. (2021). *Immigration économique au Canada*. L'Encyclopédie canadienne <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/main-doeuvre-immigrante>

Statistique Canada (2017a). *Immigration et diversité ethnoculturelle : faits saillants du Recensement de 2016*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/171025/dq171025b-fra.pdf?st=v1mr3S5T>

Statistique Canada (2017b). *Les schémas d'établissement et l'intégration sociale de la population issue de l'immigration dans les régions métropolitaines de Montréal, Toronto et Vancouver*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-657-x/89-657-x2016002-fra.pdf?st=wWY4_Lmt

Statistique Canada (2017c). *Laval, V [Subdivision de recensement], Québec et Québec [Province] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada*. Ottawa. Diffusé le 29 novembre 2017. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

Statistique Canada (2018). *Statut des générations : les enfants nés au Canada de parents immigrants*. https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-x2011003_2-fra.cfm

Statistique Canada (2021). *Recensement de la population de 2021*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/page.cfm?topic=9&lang=F&dguid=2021A000011124>

Statistique Canada (2022). Série « Le Quotidien », *Alors que le français et l'anglais demeurent les principales langues parlées au Canada, la diversité linguistique continue de s'accroître au pays*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220817/dq220817a-fra.htm>

Statistique Canada (2022b). Série « Le Quotidien », *Les immigrants représentent la plus grande part de la population depuis plus de 150 ans et continuent de façonner qui nous sommes en tant que Canadiens*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221026/dq221026a-fra.htm>

Taylor, Charles (1994). *Multiculturalisme. Différence et démocratie*. Paris : Aubier.

Turgeon, Luc et Valérie Lapointe (2019). « Les politiques d'aménagement de la diversité ethnoculturelle » dans Fourot, Aude-Claire, Rémi Léger, Jérémie Cornut et Nicolas Kenny (dir.) (2019). *Le Canada dans le monde : acteurs, idées, gouvernance*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal (PUM). 480 pages.

Union des municipalités du Québec (2012). *Livre blanc municipal : l'avenir a un lieu*. <https://umq.qc.ca/publications/livre-blanc-municipal/>

Van Breugel, Ilona et Peter Scholten (2019). « Governance by Proxy: a Comparative Policy Analysis of the Mainstreaming of Immigrant Integration Governance ». *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice*, 22(3): 207-225.

Van Breugel, Ilona (2020). « Towards a typology of local migration diversity policies ». *Comparative Migration Studies*, 8(23): 1-16.

Vertovec, Steven (2007). « Super-diversity and its implications ». *Ethnic and Racial Studies*, 30(6): 1024-1054.

Ville de Laval (1996). *Pour que tous les Lavallois se sentent lavallois*. Mémoire de la Ville de Laval au Conseil des communautés culturelles et de l'immigration. Laval : Ville de Laval.

Ville de Laval (1997). *Prévoir et planifier. Consultation publique sur les pouvoirs du Québec en matière d'intégration*. Mémoire soumis par la Ville de Laval au ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration. Laval : Ville de Laval.

Ville de Laval (2015). *Vision Laval 2035 : urbaine de nature*. Laval : Ville de Laval. <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/participation-citoyenne/vision-strategique-laval-2035.pdf>

Ville de Laval (2017). *Politique régionale de développement social (PRDS)*. Laval : Ville de Laval. <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/A-propos/politiques-municipales/politique-regionale-developpement-social.pdf>

Ville de Laval (2017). « Immigration, diversité culturelle et inclusion : Plan d'action régional 2017-2019 ». <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Clienteles/nouveaux-lavallois/plan-action-regional-2017-2019-immigration-diversite-culturelle-inclusion.pdf>

Ville de Laval (2019). « Portrait statistique de la population immigrante de la région de Laval : faits saillants ». <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/A-propos/cartes-statistiques-et-profil-socioeconomique/statistiques-et-profil-socioeconomique/portrait-immigration-laval-faits-saillants.pdf>.

Ville de Laval (2020a). « Accueil et intégration des nouveaux arrivants et réfugiés ». <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/accueil-refugies-syriens-nouveaux-arrivants.aspx>.

Ville de Laval (2020b). « Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle de Laval ». En ligne : <https://www.repensonslaval.ca/cadre-immigration>. Consulté le 24 février 2021.

Ville de Laval (2021). *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle*. Laval : Ville de Laval. <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/A-propos/immigration/cadre-referance-immigration-diversite-ethnoculturelle.pdf>

Ville de Laval (2023). Histoire et patrimoine. <https://www.laval.ca/histoire-et-patrimoine/Pages/Fr/accueil.aspx#:~:text=Laval%20a%20vu%20le%20jour,traces%20dans%20l%20paysage%20lavallois>.

Wallace, Marcia et Frances Frisken (2000). *City-Suburban Differences in Government Responses to Immigration in the Greater Toronto Area*. Research Paper 197. Centre for Urban and Community Studies, University of Toronto.

White, Bob W. et Jorge Frozzini, (2022) (dir.). *Villes interculturelles au Québec : pratiques d'inclusion en contexte pluriethnique*. Presses de l'Université du Québec : Québec.

Wilson, Bruce G. (2009). « Loyalistes au Canada ». L'Encyclopédie canadienne, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loyalistes>

Zapata-Barrero, Ricard, Tiziana Caponio et Peter Scholten (2017). « Theorizing the 'local turn' in a multi-level governance framework of analysis: a case study in immigrant policies ». *International Review of Administrative Sciences*, 83(2): 241-246.

ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIEN SEMI-DIRIGÉ

<p>THÉMATIQUE 1 :</p> <p>Perceptions des participants.es de l'évolution de l'attitude/position du MIFI à l'égard du rôle des municipalités dans la gestion de la diversité ethnoculturelle</p>	<p>THÉMATIQUE 2 :</p> <p>Perceptions des participants.es de la situation lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle en comparaison avec celle d'autres municipalités de la région</p>	<p>THÉMATIQUE 3 :</p> <p>Perceptions des participants.es de l'évolution de l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle</p>	<p>THÉMATIQUE 4 :</p> <p>Perceptions et attentes des participants.es vis-à-vis du nouveau <i>Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle</i> de la Ville de Laval</p>
<p>QUESTION 1</p> <p><i>Comment décririez-vous le rôle du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle?</i></p>	<p>QUESTION 4</p> <p><i>Selon vous, qu'est-ce qui distingue l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle de celle d'autres municipalités québécoises?</i></p> <p><i>Le fait que la Ville de Laval soit à la fois une MRC, une</i></p>	<p>QUESTION 6</p> <p><i>Selon vous, qu'est-ce qui définit l'évolution de l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle?</i></p> <p><i>A-t-elle été changée drastiquement et rapidement en réponse à des événements</i></p>	<p>QUESTION 8</p> <p><i>Selon vous, pourquoi la Ville de Laval a-t-elle décidé d'élaborer un nouveau Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle ?</i></p> <p><i>Quels facteurs ou événements ont pu pousser la Ville de Laval à revoir son</i></p>

	<i>municipalité et une région administrative a-t-elle selon vous un impact sur la portée de son approche en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle à diverses échelles?</i>	<i>marquants (action basée sur un contrôle A posteriori) ou a-t-elle plutôt suivi une trajectoire de prévention ou de durabilité de l'immigration (action basée sur un contrôle A priori)?</i>	<i>approche en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle?</i>
<p>QUESTION 2</p> <p><i>Selon vous, l'approche du Gouvernement du Québec (MIFI, ou précédemment MIDI) en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle a-t-elle beaucoup évolué au cours des dernières années?</i></p> <p><i>De quelle manière a-t-elle évolué?</i></p>	<p>QUESTION 5</p> <p><i>Selon vous, l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle répond-t-elle de façon adéquate à la situation sociodémographique de la municipalité ?</i></p> <p><i>Comment pourrait-elle être améliorée pour répondre encore mieux aux réalités des personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles?</i></p> <p><i>Élaborez.</i></p>	<p>QUESTION 7</p> <p>En 2015, suite à l'élection du maire Marc Demers, la Ville de Laval a entamé un important tournant en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle en présentant sa « Vision Laval 2035 », laquelle comporte un important volet d'inclusion des personnes immigrantes.</p> <p>Comment percevez-vous ce « tournant »?</p> <p>Selon vous, l'approche lavalloise</p>	<p>QUESTION 9</p> <p><i>Comment percevez-vous ce nouveau Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle et quelles sont vos attentes vis-à-vis ce dernier ?</i></p> <p><i>Comment aurait-il pu être encore plus compréhensif des réalités et des intérêts des personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles ?</i></p>

		<p>en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle a-t-elle changée depuis l'élection du maire Marc Demers en 2013?</p> <p>Le changement d'approche entamé en 2013 répond-t-il mieux aux intérêts, aux besoins et aux réalités des personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles ?</p> <p>Pourquoi ?</p>	
<p>QUESTION 3</p> <p><i>Selon vous, comment l'approche du MIFI en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle peut-elle influencer les municipalités dans la formation et l'évolution de leur propre approche?</i></p>			<p>QUESTION 10</p> <p><i>Comment le processus d'élaboration du nouveau Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle aurait-il pu être amélioré au niveau de la participation</i></p>

<i>Comment décririez-vous cette influence québécoise (MIFI) sur l'évolution de l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle?</i>			<i>citoyenne, de la consultation et de la concertation?</i>
---	--	--	---

ANNEXE 2 : CERTIFICAT ÉTHIQUE



Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains - INRS Rapport de suivi 2023

Numéro d'identification du projet : CER-21-604

Titre du projet : Les ressorts de l'action municipale en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle : le cas de la Ville de Laval

Chercheur principal : Charline Godard-Bélanger (MSc)

Cochercheur(s) :

Directeur de recherche : Annick Germain

Centre : INRS-Urbanisation Culture Société

Référence SOFE : n/a

1. Au cours de la dernière année, avez-vous apporté des modifications ayant eu une incidence sur les dimensions éthiques de ce projet ? (SVP vérifier les noms des co-chercheur.e.s, étudiant.e.s et employé.e.s).
 Oui Non
Dans l'affirmative, veuillez préciser la nature de ces modifications (joindre document).
2. Est-ce que des préoccupations éthiques sont apparues au cours de la recherche? Oui Non
Dans l'affirmative, veuillez préciser la nature de ces préoccupations (joindre document).
3. Est-ce que des participants ont subi des effets indésirables importants liés à leur participation à votre étude?
 Oui Non
Dans l'affirmative, veuillez préciser la nature de ces effets indésirables ainsi que les mesures mises en place pour les atténuer (joindre document).

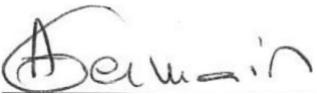
Statut du projet

Projet toujours en cours

Projet complété*

Projet interrompu/abandonné

* Un projet est considéré complété lorsque les travaux sont terminés, les publications / mémoires déposés et les corrections effectuées.

Signature du chercheur :	 ici pour entrer du texte.	Cliquez Date : 2023-03-28
	Charline Godard-Bélanger (MSc)	
Signature du directeur de recherche (le cas échéant) :	 Annick Germain	Date : 28 3 2023

Une fois le formulaire rempli, veuillez en acheminer une copie dûment signée au secrétariat du CER à l'adresse courriel : cer@inrs.ca dans les [deux semaines](#) suivant sa réception. Les personnes qui ne respecteront pas cette

ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE D'ÉLIGIBILITÉ À PARTICIPER AU PROJET DE RECHERCHE

Intérêt à participer au projet de recherche

Merci de remplir ce formulaire si vous êtes intéressé.e à participer au projet de recherche « Les ressorts de l'action municipale en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle : le cas de la Ville de Laval ».

Afin d'assurer la confidentialité de votre participation, votre réponse à ce formulaire sera supprimée suite à la prise de contact avec la responsable du projet.

À titre de participant.e, votre implication est confidentielle et anonyme* et consiste à participer à un entretien semi-dirigé d'une durée approximative de 75 minutes, via un logiciel de visioconférence (Zoom, Teams, ou autre selon votre préférence).

Certification éthique : CER-21-604, obtenue le 26 avril 2021, expiration le 25 avril 2022.

*Votre participation se veut anonyme, car nous nous assurerons de ne mentionner aucune information pouvant lier votre participation à ce projet de recherche à votre personne. Cependant, il existe toujours un risque d'être indirectement identifié, par exemple si vous travaillez pour une organisation qui compte un très petit nombre d'employés ou si vous donnez des informations que seulement vous pourriez connaître. Cependant, nous ferons tout en notre pouvoir pour assurer et protéger votre anonymat.

1. Quel est votre prénom et nom de famille? *

Entrez votre réponse

2. À quelle adresse courriel pouvons-nous vous joindre? *

Entrez votre réponse

3. À quel numéro de téléphone pouvons-nous vous joindre? *

Entrez votre réponse

4. Avez-vous été impliqué.e dans le processus d'élaboration du Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle de la Ville de Laval? *

4. Avez-vous été impliqué.e dans le processus d'élaboration du Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle de la Ville de Laval? *

- Oui, j'ai été consulté.e dans le cadre de mes fonctions auprès de personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles
- Oui, j'ai été consulté.e à titre d'expert (milieu académique)
- Oui, j'ai déposé un mémoire ou j'ai participé à l'écriture d'un mémoire au nom de l'organisation pour laquelle je travaille
- Non, je n'ai pas participé au processus d'élaboration
- Autre

5. Vivez-vous ou vivrez-vous des impacts de l'adoption du Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle de la Ville de Laval dans le cadre de votre travail auprès de personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles? *

- Oui
- Non

6. Si vous avez répondu "OUI" à la question précédente, veuillez expliquer en quelques mots de quelle manière l'adoption du Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle aura un impact sur vos fonctions et/ou vos pratiques professionnelles.

Entrez votre réponse

7. Dans quel milieu travaillez-vous? *

- Communautaire
- Associatif
- Public

7. Dans quel milieu travaillez-vous? *

- Communautaire
- Associatif
- Public
- Parapublic
- Académique
- Privé
- Autre

8. Quel est le nom de l'employeur pour lequel vous travaillez?

Par "nom de l'employeur", nous entendons le nom de l'organisation, du ministère, de la municipalité, etc. *

Entrez votre réponse

9. Quel type de travail effectuez-vous auprès de cet employeur? *

- Travail rémunéré
- Travail bénévole

10. Depuis quand occupez-vous un poste dans lequel vous êtes porté à travailler auprès de personnes immigrantes et/ou issues de groupes ethnoculturels minoritaires? *

- Depuis moins d'un an
- Depuis 1 à 3 ans

10. Depuis quand occupez-vous un poste dans lequel vous êtes porté à travailler auprès de personnes immigrantes et/ou issues de groupes ethnoculturels minoritaires? *

- Depuis moins d'un an
- Depuis 1 à 3 ans
- Depuis 3 à 5 ans
- Depuis 5 à 10 ans
- Depuis 10 à 20 ans
- Depuis plus de 20 ans

11. Vous identifiez-vous à l'un ou plusieurs des groupes suivants? Entourez tous les choix qui s'appliquent à vous. Cette question est posée à des fins statistiques. *

- Minorité visible
- Minorité ethnoculturelle
- Minorité ethnoreligieuse
- Personne immigrante
- Personne autochtone
- Je ne m'identifie à aucun de ces groupes
- Je préfère ne pas répondre

12. Souhaitez-vous agir à titre de participant.e à ce projet de recherche?

Votre participation consistera en la réalisation d'un entretien semi-dirigé virtuel (via un logiciel de visioconférence) d'une durée approximative de 75 minutes portant sur l'action publique lavalloise à destination des personnes immigrantes et en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle. *

-
- Minorité ethnoculturelle
 - Minorité ethnoreligieuse
 - Personne immigrante
 - Personne autochtone
 - Je ne m'identifie à aucun de ces groupes
 - Je préfère ne pas répondre

12. Souhaitez-vous agir à titre de participant.e à ce projet de recherche?

Votre participation consistera en la réalisation d'un entretien semi-dirigé virtuel (via un logiciel de visioconférence) d'une durée approximative de 75 minutes portant sur l'action publique lavalloise à destination des personnes immigrantes et en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle. *

- Oui, je souhaite agir à titre de participant.e
- Non, je ne souhaite pas agir à titre de participant.e

13. Si vous souhaitez mentionner une ou plusieurs informations complémentaires à votre intérêt et/ou à votre participation à ce projet de recherche, inscrivez-les ici.

Entrez votre réponse

+ Nouveau

ANNEXE 4 : LETTRE D'INFORMATION

1



Lettre d'information sur la recherche

Les ressorts de l'action municipale en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle : Le cas de la Ville de Laval

Recherche menée par Charline Godard-Bélanger,
Étudiante au Centre Urbanisation Culture et Société de l'INRS.

Madame, Monsieur,

Voici de l'information sur la recherche à laquelle vous êtes invité.e à participer. L'objectif de ces documents est de vous informer de vos droits en tant que participant.e à la recherche.

1. L'objectif de la recherche est de comprendre et d'expliquer l'évolution récente de l'action publique lavalloise à destination des immigrants.es et des minorités ethnoculturelles.
2. Votre participation à la recherche consistera à accorder une entrevue d'environ 60 minutes à 75 minutes. Cette entrevue portera sur divers aspects de votre implication dans le cadre du processus d'élaboration du nouveau *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* de la Ville de Laval et/ou des impacts que ce dernier pourrait avoir dans le cadre de votre travail auprès de personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles. Les données recueillies lors de cette entrevue seront utilisées pour rédiger mon mémoire de maîtrise.
3. En participant à cette recherche, vous contribuerez à une meilleure compréhension des approches municipales de gestion de la diversité ethnoculturelle et des impacts de leur évolution sur la communauté. Les données recueillies seront utiles pour comprendre et expliquer l'évolution de l'approche de la gestion ethnoculturelle de la Ville de Laval.
4. S'il y a des questions auxquelles vous ne pouvez pas ou préférez ne pas répondre, vous êtes tout à fait libre de choisir de ne pas répondre sans avoir à fournir de raisons et sans inconvénient ou conséquences négatives. Sachez par ailleurs qu'à titre de participant.e volontaire à cette étude, vous avez la possibilité de vous retirer à tout moment.
5. L'entretien sera enregistré seulement si vous y consentez. Une section du formulaire de consentement ci-joint est réservée à cet effet.
6. La confidentialité des résultats est assurée de la façon suivante : tous les documents rédigés seront protégés par mot de passe sous un numéro de série alphanumérique ne contenant aucune information relative à votre identité et votre nom sera modifié dans toutes les publications subséquentes à votre entretien. Aucun élément dans la diffusion des résultats de recherche ne permettra de retracer directement votre identité ou celles de personnes dont vous nous aurez parlé. Par soucis de transparence, sachez que malgré toutes les précautions prises pour assurer votre anonymat, il est toujours possible qu'un tiers vous identifie indirectement. Néanmoins, soyez assuré.e que tout sera mis en œuvre pour réduire ce risque.

7. Une fois retranscrites, les entrevues seront conservées dans des fichiers sécurisés par mot de passe et sauvegardées sous un numéro de série alphanumérique ne contenant aucune information relative à votre identité. Les retranscriptions ne seront accessibles qu'aux chercheurs qui participent à la recherche. Les fichiers et les retranscriptions seront détruites suite au dépôt final du mémoire et les données recueillies ne serviront que dans le cas de la présente recherche.
8. La participation à cette étude est libre et volontaire et n'aura pas d'impact sur le fonctionnement de l'organisation pour laquelle vous travaillez, que ce soit au niveau du financement ou à tout autre niveau.

Vous trouverez ci-joint deux (2) exemplaires du formulaire de consentement que nous vous demandons de signer, si vous acceptez de participer à cette recherche et de nous accorder une entrevue. Avant de signer le formulaire, vous pouvez, si vous le désirez, demander à la chercheuse toutes les informations supplémentaires que vous souhaitez sur la recherche. Vous pouvez aussi contacter ma directrice de recherche, dont les coordonnées apparaissent au bas de la page. Vous pouvez également contacter le *Comité d'éthique de la recherche de l'INRS*, qui peut vous renseigner sur vos droits en tant que participant.e à cette recherche.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Étudiante/chercheuse principale :

Charline Godard-Bélanger

Étudiante et assistante de recherche

[REDACTED]
Tél. [REDACTED]

Directrice de recherche :

Annick Germain, Professeure-chercheuse titulaire

Institut National de la Recherche Scientifique

Urbanisation Culture Société

385 Sherbrooke est

Montréal H2X 1E3

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Personne-ressource extérieure à l'équipe de recherche :

Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains

INRS

490, rue de la Couronne,

Québec (Québec) G1K 9A9

Téléphone : (418) 654-2503

Courriel : cer@inrs.ca

ANNEXE 5 : LETTRE D'INVITATION



Les ressorts de l'action municipale en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle : Le cas de la Ville de Laval

Lettre d'invitation

Bonjour,

Je suis étudiante à la maîtrise à l'INRS-UCS. Je vous contacte aujourd'hui car je cherche des participants œuvrant dans les milieux public, communautaire ou associatif et qui ont soit (1) été impliqués dans le processus d'élaboration du nouveau *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* de la Ville de Laval et/ou (2) qui vivront des impacts de l'adoption du nouveau *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* de la Ville de Laval dans le cadre de leur travail (rémunéré ou bénévole) auprès de personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles pour participer à une recherche.

Je désire, dans un premier temps, connaître vos perceptions de l'évolution de l'approche lavalloise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle et, dans un second temps, connaître vos perceptions et attentes à l'égard du nouveau *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* ainsi que votre implication dans son processus d'élaboration.

Si vous êtes intéressé et disponible, j'aimerais vous rencontrer pour un entretien virtuel (via un logiciel de visioconférence) d'une durée d'environ 60 à 75 minutes. L'entretien comportera un total de 12 questions qui vous seront posées en vue de répondre à la question générale de recherche suivante : « De quelle manière l'action publique lavalloise à destination des immigrants et des minorités ethnoculturelles a-t-elle évoluée de 2010 à aujourd'hui ? ».

Pour pouvoir agir à titre de participant, vous devez répondre à l'un ou l'autre des deux critères suivants (ou encore aux deux) :

- Avoir participé au processus d'élaboration du *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* de la Ville de Laval ;
- Vivre des impacts de l'adoption du *Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle* de la Ville de Laval dans le cadre de votre travail auprès de personnes immigrantes et/ou issues de minorités ethnoculturelles.

L'entretien sera enregistré seulement si vous y consentez. Une section est réservée à cet effet dans le formulaire de consentement ci-joint. De plus, votre participation sera confidentielle et anonyme : votre nom ne figurera dans aucun des rapports de recherche et des publications issues de cette recherche.

La participation à cette recherche est libre et volontaire et n'aura pas d'impact sur le fonctionnement de l'organisation pour laquelle vous travaillez, que ce soit au niveau du financement ou à tout autre niveau.

J'espère que notre projet vous intéressera et que vous accepterez d'y participer!

En vous remerciant d'avance,

Charline Godard-Bélanger

Étudiante à la maîtrise en études urbaines & assistante de recherche

A block of text is completely redacted with black ink, obscuring contact information such as an email address or phone number.

ANNEXE 6 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Formulaire de consentement

« Les ressorts de l'action municipale en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle : le cas de la Ville de Laval »

J'ai pris connaissance de la recherche décrite dans la lettre d'information.

J'ai été informé(e), oralement et par écrit, des objectifs de la recherche, de ses méthodes de cueillette des données et des modalités de ma participation au projet.

J'ai également été informé(e) :

- a) de la façon selon laquelle la chercheuse assurera la confidentialité des données et protégera les renseignements recueillis;
- b) de mon droit de mettre fin à l'entrevue ou à son enregistrement, si je le désire, ou de ne pas répondre à certaines questions;
- c) de mon droit, à titre de participant(e) volontaire à cette étude, de me retirer à tout moment sans conséquence négative;
- d) de mon droit de communiquer, si j'ai des questions sur le projet, avec la responsable du projet, Professeure Annick Germain au [REDACTED] ou encore au [REDACTED].

J'ai compris que j'ai la possibilité de me retirer de la recherche en tout temps ou de ne pas répondre à certaines questions, sans avoir à fournir d'explications et sans subir d'inconvénients.

J'ai l'assurance que les propos recueillis au cours de cet entretien seront conservés de façon confidentielle et traités de façon anonyme. Cependant, je suis conscient(e) que malgré toutes les précautions prises à cet effet, il demeure possible que je sois identifié(e) de manière indirecte.

J'autorise la chercheuse principale, désignée ci-dessous, à citer certains extraits de l'entretien, et ce, exclusivement à des fins de recherche.

J'accepte, par la présente, de participer à la recherche selon les modalités décrites dans la lettre d'information sur le projet, ci-annexée.

Acceptez-vous que votre entretien soit enregistré par la chercheuse?*

Écrivez OUI ou NON : _____

*L'enregistrement de votre entretien, si vous y consentez, sera sauvegardé dans l'ordinateur de la chercheuse et protégé par mot de passe. Il sera conservé jusqu'à la fin de l'étude et sera ensuite détruit.

Je signe ce formulaire en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

Signature du participant

Date

Chercheuse principale :

Charline Godard-Bélanger
Étudiante à la maîtrise en études urbaines
Institut National de la Recherche Scientifique (INRS)

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'INRS : 26 avril 2021, expiration 25 avril 2022. CER-21-604.